



HAL
open science

Les formes et les moyens des comportements résistants dans les camps d'internement de Brens et Saliers de la zone sud en France entre février 1942 et décembre 1944

Clémentine Duverly

► **To cite this version:**

Clémentine Duverly. Les formes et les moyens des comportements résistants dans les camps d'internement de Brens et Saliers de la zone sud en France entre février 1942 et décembre 1944. Histoire. 2021. dumas-03414642

HAL Id: dumas-03414642

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-03414642v1>

Submitted on 4 Nov 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**Ecole d'Histoire de la Sorbonne
Centre d'Histoire sociale des mondes contemporains**

**Les formes et les moyens des comportements *résistants* dans les
camps d'internement de Brens et Saliers de la zone sud en France
entre février 1942 et décembre 1944**



**DUVERLY Clémentine
Mémoire de Master 2 dirigé par Fabien Théofilakis
Année universitaire 2020/2021
Juin 2021**

**Ecole d'Histoire de la Sorbonne
Centre d'Histoire sociale des mondes contemporains**

**Les formes et les moyens des comportements *résistants* dans les
camps d'internement de Brens et Saliers de la zone sud en France
entre 1942 et 1944¹**

DUVERLY Clémentine

Mémoire de Master 2 dirigé par Fabien Théofilakis

Année universitaire 2020/2021

Juin 2021

¹ Page de couverture, Fig. 1 : cinq femmes internées à Brens et travaillant dans la cuisine du camp. Archives Départementales du Tarn, Albi, fonds du camp de Brens, 495 W 7, photo prise par les autorités du camp le 5 mars 1942.

REMERCIEMENTS

Ce mémoire a pu être réalisé grâce au soutien régulier et au regard scientifique apportés par mon directeur de recherche Fabien Théofilakis. Les multiples discussions autour de mon sujet, ainsi que les nombreux conseils et remarques qui m'ont été prodigués, m'ont permis d'étoffer ma réflexion scientifique. J'ai ainsi pu mener à bien mon étude comparative sur les formes et les moyens de la *résistance* au sein des camps d'internement de Brens et de Saliers en zone sud française entre 1942 et 1944. Je le remercie grandement pour cette aide qui a été d'une importance considérable.

Je remercie également la direction du Centre d'Histoire Sociale des mondes contemporains, qui m'a offert la possibilité de mener une campagne de consultation de mes sources aux archives départementales des Bouches-du-Rhône et du Tarn. La campagne de financement réalisé par le CHS lors de mon Master 1 m'a été précieuse afin de pouvoir me rendre sur place dans le cadre de ma recherche.

Enfin, je remercie l'ensemble du personnel des archives départementales et nationales, dont l'aide et l'écoute apportées ont été bénéfiques à ma recherche. Je tiens à souligner l'aide particulière des archivistes qui m'ont permis de surmonter les difficultés que j'ai pu rencontrer sur place et lors de la période de confinement. Je pense notamment à l'archiviste Véronique Bernardet-Gaudy sans qui je n'aurais pu consulter le fonds d'archives consacré au camp de Saliers. Grâce à sa précieuse coopération j'ai pu surmonter la problématique du confinement en ayant une version numérique des archives qui étaient impératives à ma recherche. Je tiens également à remercier le doctorant Théophile Leroy qui m'a prodigué des pistes de recherches et qui m'a transmis quelques archives en format numérique. Pour finir, je remercie l'ensemble de mes professeurs dont les différents conseils et remarques m'ont permis d'améliorer mon travail de recherche et nourrir ma réflexion.

SOMMAIRE

PREMIÈRE PARTIE - BRENS ET SALIERS, DEUX CAMPS DE NATURE DIFFÉRENTES POUR DEUX POPULATIONS INTERNÉES ?

Chapitre premier - Une politique arbitraire d'exclusion et discriminatoire du régime de Vichy : de la théorie ...

- A- La construction de deux camps d'internement de natures et de fonctions différentes
- B- L'internement administratif ou l'isolement des populations dites « indésirables » comme projet politique
- C- Etre une femme dans le système de l'internement administratif

Chapitre II - ... une difficile application des modalités théoriques dans la pratique

- A- L'internement administratif : facteur d'une mixité sociale
- B- Des motifs d'internements arbitraires et injustifiés ?

DEUXIÈME PARTIE – L'INTERNEMENT ADMINISTRATIF, A L'ORIGINE DE RÉACTIONS RÉSISTANTES SPONTANÉES ET INSTINCTIVES DE LA PART DES INTERNÉS

Chapitre III - L'internement, un terreau favorable à l'apparition de comportements *résistants*

- A- Enfreindre le règlement intérieur du camp malgré les sanctions : la quête d'une amélioration des conditions de vie
- B- Problèmes administratifs de gestion et de personnel : une opportunité à saisir pour les internés pour faire face à l'internement
- C- Jalousie et concurrence au sein des camps, à l'origine de certains « débordements »

Chapitre IV - Combattre la réalité morose de l'internement : les marges de manœuvre et/ou stratégies des internés

- A- L'oisiveté et le quotidien difficile : les internés réagissent
- B- Été 1942 au début de l'année 1943 : entre inquiétude renforcée et l'horizon d'un futur serein

TROISIÈME PARTIE – LA RÉSISTANCE ENGAGÉE, CONSCIENTE ET REVENDIQUÉE : REJETER ET DÉNONCER SA CONDITION D'INTERNÉ AUPRÈS DES AUTORITÉS ET DE LA POPULATION ENVIRONNANTE

Chapitre V – Par la voix, par la plume et l'affront physique : une *résistance* engagée ?

- A- Les femmes à Brens : une *résistance* au féminin politiquement engagée
- B- Les affronts physiques : simple mécontentement ou revendication ?

Chapitre VI - Décourager les internés de commettre des actes de *résistances* engagés et la recherche d'un soutien au-delà des barbelés de la part des internés

- A- Les sanctions les plus sévères à l'égard des internés, une dissuasion à la *résistance* ?
- B- La population environnante : une aide à la *résistance* pour les internés ?

INTRODUCTION

« Camp de Gitans de Saliers. Juin 1942-août 1944. Ici sous l'autorité du régime de Vichy, furent internés 700 nomades ». L'inscription suivante se trouve sur une plaque, celle de la stèle inaugurée le 2 février 2006 à l'ancien emplacement du camp d'internement de nomade à Saliers (Bouches-du-Rhône). La stèle a pour fonction de rappeler l'existence du phénomène de l'internement administratif à Saliers qui a touché la communauté dite « nomade » entre juin 1942 et août 1944, phénomène souvent inconnu dans la conscience collective. L'internement administratif en zone sud française a touché à la même période, une autre population à titre exclusif ; les femmes, au camp de Brens (Tarn).

6 - Fiche d'identification d'une internée (142 W 98)

Nom	Donaque, JA
Prénoms	Gervaise
Né le	16 Février 1920
N° d'ordre	211
à	TRIGNAC (Corrèze)
fil(s) de	JOSEPH
et de	DUBOIS Julia Marie
Nationalité	Française
Profession	S. P.
Date d'entrée en France	
Adresse en France	
Adresse au pays d'origine	
Dernière adresse à l'étranger	
Situation de famille	
Nombre d'enfants	
Désire partir pour	
Date d'arrivée au camp	le 27-11-1942
Commission Kundt	
Passeport Nansen	
Religion	Catholique
Race	Normale Israélite-sang-mêlé
Observations	détachée le 27/11/44

PHOTO
Date du départ du camp
Destination
Itinéraire
Moyen de Transport
Renseignements sur les antécédents de l'individu
Observations du C ^o du Camp
Pièces aux archives
Carnet Outh 74 829

Figure 1. Fiche d'identification d'une internée à Saliers, Archives Départementales des Bouches-du-Rhône, Marseille, 142 W 98.

La fiche d'identification symbolise la première étape de l'expérience de l'internement pour les internés. Cette fiche permet à l'administration de collecter des informations sur l'identité de chaque interné. Dès leur premier instant dans l'enceinte du camp d'internement, les internés sont inscrits sur les listes du camp, c'est en quelque sorte le moment qui marque leur intégration au système de l'internement de Vichy. L'immersion dans leur nouveau cadre de vie est assez rude du point de vue psychologique comme on peut l'imaginer ; un nouveau lieu

de résidence, un contrôle permanent des gardes et des surveillants, un nouvel entourage et surtout la perte soudaine de liberté. Les internés dans leur totalité se retrouvent confrontés à une nouvelle réalité, ils doivent s'adapter le plus rapidement possible à leur nouvelle condition pour ne pas perdre pied. En France, entre février 1942 et décembre 1944, deux camps de la zone sud se distinguent par la catégorie de la population présente. C'est deux camps sont ceux de Brens et de Saliers qui sont respectivement un camp répressif pour femme et un camp pour une population dite « nomade ». L'internement pendant la Seconde Guerre mondiale est banalisé par le régime de Vichy. La population française a connaissance de l'existence de ces camps d'internement. Cependant, aujourd'hui, l'internement sur le territoire français est un domaine assez peu connu de la population française, qui ignore souvent cette partie de l'histoire de la Seconde Guerre mondiale. Aujourd'hui, seul un camp d'internement de zone sud est encore intacte, celui des Milles (Bouches-du-Rhône). Son accès au public est autorisé et le site contient un mémorial depuis l'été 2012. La mémoire du phénomène de l'internement est donc assez tardive, ce qui explique en partie l'intérêt assez faible porté à ce phénomène, pourtant clef de la Seconde Guerre mondiale en France. L'internement se fait dans une structure mise en place à la demande de l'Etat français puis de plus en plus avec des directives allemandes : « les centres de rassemblement ». La dénomination change au profit des exigences d'exclusion politique et raciale voulues par Vichy, les centres sont désormais appelés des « camps d'internement » à partir de novembre 1940¹. Les camps d'internement reflètent la politique d'exclusion et de purification du régime de Vichy. Cette politique touche aussi bien les hommes, les femmes et les enfants. Le phénomène s'applique aussi bien aux Français qu'aux étrangers réfugiés en France. L'internement administratif relève de la seule autorité administrative, en général le préfet, qui exécute les prérogatives émanant du ministère de l'Intérieur, qui gère les camps d'internement français. Les personnes touchées par l'internement peuvent l'être car elles ont commis un délit mais aussi et surtout pour le danger potentiel qu'elles représentent pour l'Etat français. Nous nous intéresserons pour cette étude, à l'internement des femmes au camp de Brens et à celui des « nomades » au camp de Saliers entre février 1942 et décembre 1944.

¹ Peschanski, Denis, *La France des camps : l'internement 1938-1946*, Paris, Gallimard, 2014 (1^e édition : 2002).

La notion de *résistance* dans l'internement administratif en France durant la Seconde Guerre mondiale, faire connaître ce phénomène par un prisme peu connu

Le choix du sujet de l'internement dans des camps en France et plus spécifiquement, des formes et moyens des comportements *résistants* qui existent à l'intérieur de ceux-ci, émerge dans mon esprit au cours de ma troisième année de licence. En effet, j'ai suivi lors de ma troisième année de licence le cours portant sur « Vichy, l'Europe nouvelle et le monde : de Munich à Nuremberg ». Lors d'un cours magistral, nous avons abordé la notion de Résistance au sens large du terme et celle de l'internement. Puis la professeure a mentionné le fait que la *résistance* dans les camps d'internement est un sujet qui est très peu traité, voire presque inexistant². C'est ainsi que j'ai développé mon intérêt pour mon sujet de mémoire. L'année de Master1 a été l'occasion d'approfondir mon intérêt pour ce sujet et de le traiter par le prisme de la *résistance* me paraît assez novateur. En outre, le choix des camps de Saliers et de Brens est le reflet de mon souhait de mener une étude comparative. J'ai donc choisi de me concentrer sur deux camps d'internement différents par leur population ; un camp d'internement pour les « nomades » et le second pour les femmes françaises et étrangères. A travers ce prisme, j'entends m'intéresser aux victimes du système d'internement, à qui la parole n'a pas nécessairement été donnée. En effet, le camp de Brens situé dans le département du Tarn, accueille une population exclusivement féminine. Le camp de Brens est à l'origine prévu pour l'accueil de réfugiés provenant du nord de la France. Il est utilisé dès 1940 pour accueillir les réfugiés belges. A la mi-janvier 1941, « le directeur du centre d'accueil exige la remise des papiers d'identité et interdit toute sortie du centre ; il s'agit désormais d'un camp d'internement »³. Puis, le camp de Brens accueille le 14 février 1942 les internées transférées du camp de Rieucros. Ce dernier ferme ses portes, c'est pourquoi Brens est envisagé comme le nouveau lieu de résidence. Les motifs de l'internement des femmes à Brens sont divers ; de droits communs, soupçons de mœurs douteuses ou encore les internées politiques. La composition hétéroclite du camp de Brens est une opportunité pour mon étude. Effectivement, les entraves au règlement intérieur du camp peuvent être étudiées en intégrant également l'aspect sociologique. Ainsi, le choix du camp de Brens me permet d'accorder une place centrale aux femmes et de mettre en avant leurs caractéristiques en tant que groupe sociale. De même, le choix d'intégrer le camp de « nomades » de Saliers situé dans le département des Bouches-du-Rhône, s'inscrit dans mon objectif d'étudier des

² Cf. bibliographie

³ Grynberg, Anne, *Les camps de la honte: les internés juifs des camps français 1939-1944*, Paris, Éd. la Découverte, 1999.

populations souvent marginalisées. L'internement à Saliers est celui des « nomades » du territoire français. Les « nomades » sont généralement internés avec un ou plusieurs membres de leur famille. Il s'agit donc ici d'aborder l'aspect des comportements *résistants* à l'échelle individuelle et à l'échelle familiale. Enfin, le camp d'internement de Saliers me permet également de considérer les femmes nomades comme membre de la famille mais également en tant qu'individu singulier. Il s'agit ici de remarquer ou non des ressemblances et/ou divergences avec les comportements des femmes internées à Brens. On peut aussi se demander si les comportements prohibés divergent que l'on soit un membre de la communauté nomade, une femme à Brens ou bien encore une femme « nomade ». De plus, l'étude comparative que je veux mener permet d'étudier l'internement et les différentes expressions *résistantes* qui l'accompagnent avec des points de vue différents : internés, personnel du camp ou bien encore la population libre. Mon travail est celui de tenter de définir la notion de *résistance* dans le système de l'internement administratif français en menant une étude comparée entre les camps de Brens et de Saliers.

La notion de *résistance* dans le système de l'internement administratif à Brens et Saliers – Présentation et choix du sujet

Le sujet de mon travail de recherche porte sur les formes et moyens de comportements dits *résistants* dans les camps d'internement de Brens (Tarn) et de Saliers (Bouches-du-Rhône) de zone sud en France (1942-1944). Le terme *résistance* est volontairement mis en italique car on ne peut pas parler de résistance organisée comme elle peut l'être pour la population libre à l'extérieure des camps. Je fais le choix d'employer le terme de *résistance* pour me rapporter à l'ensemble des comportements des internés allant à l'encontre du règlement intérieur des camps. Je considère qu'un comportement est de ce fait *résistant*, dès lors qu'il ne respecte pas les attentes établies dans le règlement dont le ministère de l'Intérieur, l'instance à la tête de l'organisation de l'internement administratif sur l'ensemble du territoire national. Le 9 juillet 1941, ce service transmet un règlement intérieur commun à tous les camps d'internement pour les « indésirables » français. Le règlement contient des prérogatives quant à la mission du chef de camp mais aussi à l'organisation de la prise en charge des internés. Enfin, les prérogatives concernent également les sanctions et peines disciplinaires à infliger aux internés en cas d'entraves aux règles établies. Cependant, les chefs de camp de Brens et de Saliers ont tout de même une certaine marge de manœuvre.

Ceux-ci peuvent adapter le règlement intérieur à leur camp tout comme les peines disciplinaires.

Le choix du vocable *résistant* permet d'englober des comportements conscients, engagés mais aussi des actions non engagées et inconscientes. Il faut tout de même rappeler qu'il existe un échantillon assez large de comportements interdits par l'administration et étant appliqués par les internés. L'entrave disciplinaire dans un camp d'internement peut se faire à titre individuel et/ou à titre collectif. Les internés peuvent outrepasser le règlement dans un but défini et à la limite du militantisme ; dénoncer les conditions de vie, s'opposer à la politique de Vichy, contester l'ordre en place. Cependant, nous devons souligner que le fait d'enfreindre le règlement n'est pas nécessairement une attitude politique ou militante. Lorsqu'un interné conteste le règlement consciemment, il sait qu'il prend des risques car la répression est bien présente. Selon moi, utiliser la notion de *résistance* me semble adaptée car elle n'enferme pas l'analyse de l'étude des comportements interdits dans une seule grille de lecture. Cela me permet d'adopter plusieurs niveaux de lecture de la *résistance* ; enfreindre le règlement n'est pas la motivation première dans la majorité des cas. De plus, la notion de *résistance* permet de mettre en évidence un paradoxe. Les motivations politiques et vitales des contestations plus ou moins agitées sont mises aux mêmes plans par l'administration. L'administration s'intéresse aux délits mais pas nécessairement à leurs motivations et revendications.

Les internés développent des moyens et des formes de comportements *résistants* pour outrepasser le règlement en place dans les camps d'internement. En effet, il ne s'agit pas de groupes ou de réseaux clandestins qui préparent des actions collectives contre l'autorité, qui est la logique de la Résistance⁴. Les membres de l'action résistante en France pendant la Seconde Guerre mondiale appartiennent à des groupes totalement prohibés par l'Etat de Vichy. Les Résistants contestent l'autorité officielle et sa politique grâce à des mécanismes permettant une discrétion dans le but de ne pas se faire arrêter. Ainsi, les actions résistantes sont planifiées, elles sont avant tout motivées par l'aspect politique. Or, les internés de Brens et de Saliers s'illustrent dans des actions souvent spontanées et d'un autre ordre. Il n'existe pas des groupes clandestins résistants à proprement parler dans les camps de Brens et Saliers. Cependant, il se peut que la contestation à caractère résistante, puisque portée par une revendication, soit mener par plusieurs individus ou qu'une action isolée deviennent

⁴ Leroux, Bruno ; Lévisse-Touzé Christine, Marcot François (dir.), *Dictionnaire historique de la Résistance : résistance intérieure et France Libre*, Paris, Robert Laffont, 2006.

commune à tous les internés. Les internés peuvent contester le règlement et même aller à l'encontre des règles pour manifester un désaccord face à leurs conditions de vie et à la politique du régime de Vichy notamment ; il y a donc un double horizon de *résistance*. Ainsi, le terme de *résistance* dans nos deux camps d'internement, est à étudier sous le prisme de la remise en cause de l'ordre, qu'elle soit clairement exprimée par les internés ou bien découlant du rude système de l'internement. Il ne s'agit pas dans les camps d'internement de faire partie d'un groupe composé d'individus ayant l'objectif d'agir en secret pour renverser l'organisation du camp. En revanche, la *résistance* peut s'illustrer par des actions variées pouvant se rapprocher de la rébellion ou de la révolte. Notre objectif est donc de caractériser précisément les différentes formes de la *résistance* et leurs moyens de mises en œuvre. Il est aussi question d'étudier la répression par les autorités des camps, est-elle adaptée ? Comment le personnel des camps d'internement réagit face aux multiples formes de *résistance* des internés ?

Il semble important de faire un point historique sur l'internement en France afin de mieux comprendre et situer la notion de *résistance* pour la période étudiée (février 1942 – décembre 1944). En effet, les camps d'internement de Brens et de Saliers sont conçus dans le sillage de la politique d'exclusion de Vichy. La politique de l'internement de Vichy n'est pas une invention du régime en place, en revanche, ses motivations le sont. L'internement administratif existe déjà sous la Troisième République, c'est le 21 janvier 1939 que le premier « centre spécial de rassemblement » est créé, à Rieucros en Lozère. Les dynamiques et les justifications de l'internement ne sont pas les mêmes. Denis Peschanski rappelle cela dans sa contribution à l'ouvrage collectif dirigé par Fijalkow Jacques⁵. Dans son chapitre, l'auteur souligne le changement de la politique de l'internement, en 1938-1940, il s'agit d'une logique dite d'exception. Les femmes en furent aussi victimes, essentiellement au titre des « indésirables étrangères » à partir du décret du 12 novembre 1938 (pour celles qui ne pouvaient être rapatriées), des « ressortissantes de puissances ennemies » en mai 1940 pour les Allemandes et les Autrichiennes, les internements de septembre 1939 ne touchant que les hommes. Cependant, Vichy se distingue de par la systématisation et la banalisation de l'internement ; « entre 1940 et 1942, c'est la logique d'exclusion développée par le régime de

⁵ Peschanski, Denis, « L'internement des femmes dans la France des années noires » in Fijalkow Jacques (dir.), *Les femmes des années 1940 Juives et non Juives, souffrances et résistance*, les Editions de Paris Max Chaleil, p.95-112, 2004.

Vichy qui prima en matière d'internement »⁶. Ainsi, des structures déjà existantes sont reprises par Vichy pour ce qui concerne l'internement des femmes à Brens et celui des nomades à Saliers. Les deux camps ouvrent leur porte durant l'année 1942, moment où la politique de collaboration entre Vichy et l'occupant allemand s'intensifie. Mathieu Pernot dans son ouvrage photographique, rappelle « qu'en 1942, le gouvernement de Vichy crée en zone libre, le seul camp d'internement réservé aux dits « nomades », le camp de Saliers dans les Bouches du Rhône »⁷. Tout comme le camp d'internement de Brens qui a pour but d'exclure une partie des femmes, celui de Saliers a pour objectif de mettre à part une catégorie définie de la population ; les « nomades ». L'ouverture du camp de Saliers symbolise la radicalisation de la politique d'exclusion entamée le 6 avril 1940. Les représentants de Vichy justifie l'internement en insistant sur le respect des traditions des « nomades », il s'agit en réalité d'une « propagande » comme le rapport l'architecte du camp dans un rapport ; « Avant tout, le camp de Saliers doit être un argument de propagande gouvernementale. Cet argument a consisté à donner à un camp de concentration l'aspect d'un village et d'y permettre la vie familiale et le respect des coutumes et croyances des internés »⁸. Il s'agit ici d'exclure les « nomades » du reste de la population tout en défendant ce choix auprès de l'opinion public. La politique d'exclusion engendre l'internement de ces deux populations dans deux camps qui leurs sont exclusifs. La présence d'un règlement intérieur connu en théorie de tous les internés dès leur arrivée au camp et celle des gardes et surveillants, ne suffit pas à empêcher les entraves disciplinaires plus ou moins agitées.

Mon choix des camps d'internement de Brens et de celui de Saliers, me permet d'étudier deux types de populations internées très différentes l'une de l'autre. En effet, le camp d'internement de Brens est un camp réservé à une population féminine, française et étrangère. Il se situe près de la ville de Toulouse. Le 16 octobre 1939, le Préfet du Tarn réquisitionne un terrain aux portes de Gaillac situé sur la commune de Brens pour en faire un « Centre d'accueil pour réfugiés ». A partir du 15 mai 1940, le camp accueille près de mille

⁶ Peschanski, Denis, « L'internement des femmes dans la France des années noires » in Fijalkow Jacques (dir.), *Les femmes des années 1940 Juives et non Juives, souffrances et résistance*, les Editions de Paris Max Chaleil, p.95-112, 2004.

⁷ Pernot, Mathieu, *Un camp pour les Bohémiens- Mémoires du camp d'internement pour nomades de Saliers*, Actes Sud, 2001.

⁸ ADBR, fonds camp de Saliers, 142 W 76, Rapport sur l'établissement du camp par l'architecte des Monuments historiques, le 8 octobre 1942.

réfugiés Belges, Espagnols et Polonais fuyant la zone occupée⁹ ; on parle de l'exode pour décrire ce mouvement de population important du Nord de la France vers le Sud. Suite à la loi du 4 octobre 1940, qui établit le statut des Juifs, les Juifs étrangers sont également internés au camp de Brens. A la mi-janvier 1941, le directeur du centre exige la remise des papiers d'identité et interdit toute sortie du centre : il s'agit désormais d'un centre d'internement. A la fin de l'année 1941, le camp pour femmes est mis en place et s'est au mois de février de l'année 1942 que les premières internées femmes arrivent de Rieucros avec 26 enfants. On estime entre 300 et 400 le nombre d'internées jusqu'à l'été 1943. Le 4 juin 1944, les femmes internées sont transférées au camp de Gurs. Ce transfert est la conséquence de la prise en charge de l'infrastructure de Brens par les autorités allemandes. Les dernières femmes internées y sont envoyées dans le cadre de la politique collaborationniste de Vichy. Le camp de Gurs peut être qualifié d'antichambre de la mort avant la déportation à l'Est, c'est-à-dire, à Auschwitz. Entre septembre 1939 et juin 1944, on enregistre 1806 entrées au camp de Brens. En décembre 1944, on assiste au départ des dernières internées. Brens reprend sa fonction carcérale pour les collaborateurs tarnais à ce moment.

Le second camp d'internement sur lequel porte ce mémoire est celui de Saliers situé en Camargue. Il se distingue de celui de Brens par les raisons de sa mise en place mais aussi par la catégorie de population qui y est internée : les « nomades ». C'est le seul camp de « nomades » de la zone sud au sens stricte du terme. Nous prenons ici en considération la définition officielle de l'Etat concernant les « nomades », nous considérons alors comme individu « nomade » toute personne définie par l'article 3 du décret du 16 juillet 1912. Le terme de « nomade » sera entre guillemet tout au long du mémoire, car nous le verrons dans le développement la définition étatique du « nomade » est à remettre en cause. Les critères pour définir qui est « nomade » et qui ne l'est pas, reste les mêmes en vue du projet d'ouverture du camp de Saliers en 1941. Les carnets anthropométriques individuels qui font office de carte d'identité pour les « nomades » et sont obligatoires à partir de treize ans. Ils permettent de contrôler les déplacements de population « nomade ». Les « nomades » n'ont pas le droit de posséder d'autres documents d'identité tel que les visas par exemple. Ils arrivent au camp d'internement de Saliers en novembre 1942, au nombre de 130. L'occupation maximale du camp est atteinte en décembre 1942, avec un total de 380 personnes. L'internement à Saliers est pour la plupart du temps un internement familial. Enfin, le 15 octobre 1944 marque la

⁹ Gilzmer, Mechtild; Michel Del Castillo; Nicole Bary, *Camps de femmes: chroniques d'internées, Rieucros et Brens, 1939-1944*, Paris, Editions Autrement, 2000.

dissolution officielle du camp suite à une attaque aérienne alliée du 18 août 1944. Les forces aériennes américaines pensaient bombarder une base allemande. La majorité des occupants du camp profite de cet évènement pour s'échapper de l'enceinte du camp, sous les encouragements du chef de camp, les dispositifs de sécurité ayant été mis à mal par les bombardements.

De ce fait, j'ai fait le choix de faire commencer mon étude au mois de février de l'année 1942, date à laquelle les premières femmes arrivent au camp d'internement de Brens. Ce choix s'explique par le fait que l'internement en 1942 se distingue de celui de la politique jusqu'alors en place. Bien que l'internement existe déjà au début du conflit, l'année 1942, traduit un changement net. L'intensification de la collaboration entre le régime de Vichy et l'occupant allemand s'illustre en partie dans la politique de l'internement français. Brens devient en 1942 un camp exclusif à la population féminine et il est utilisé pour la déportation des femmes juives qui y sont internées. Débuter mon étude à cette date me permet de prendre également en considération les modulations et adaptations par le régime de Vichy des logiques de la Troisième République en termes d'internement¹⁰.

Je pense que l'internement doit être analysé par une vision politique, sociale et culturelle de la société française lors du conflit de la Seconde Guerre mondiale. L'aspect politique me permet aussi de remonter aux origines de l'internement en France pour mieux comprendre celui de la période 1942-1944. De même les facettes sociale et culturelle sont importantes. Il s'agit d'étudier les multiples acteurs de l'internement et d'analyser les rapports entre chacun. Notamment les rapports entre le personnel de camp et les internés. Mon travail de recherche sur les camps de Brens et de Saliers prend fin au mois de décembre 1944, qui est la date des derniers départs des internées du camp de Brens. Brens continue d'exister par la suite comme prison pour les collaborateurs de la région tarnaise. Ce tournant de l'histoire du camp n'intéresse pas pour mon sujet de mémoire consacré aux populations minoritaires et aux multiples *résistances* dans lesquelles elles peuvent s'illustrer.

¹⁰ Giraudier, Vincent, *Les bastilles de Vichy : répression politique et internement administratif 1940-1944*, Paris, Tallandier, 2009.

Résistance et internement, des phénomènes au carrefour de plusieurs champs d'étude

Les moyens et les formes de contournement du règlement intérieur dans les camps d'internement de zone sud en France s'intègrent tout d'abord dans le domaine de l'histoire politique. En effet, l'internement en France s'explique tout d'abord par le facteur politique. On passe d'une logique de désenclavement en 1938 pour les réfugiés Espagnols, à une logique d'exclusion en octobre 1940 pour les nomades et les juifs étrangers. Il est à noter que le phénomène de l'internement n'est pas propre à Vichy. Ce sont les motivations de l'internement qui changent à partir d'octobre 1940. En effet, il s'agit d'une logique d'exception dans le but de l'exclusion. La loi du 4 octobre 1940 prescrit que l'internement doit s'étendre aux « *ressortissants de la race juive* » étrangers ainsi qu'aux « *Tsiganes se trouvant en zone occupée* »¹¹. L'internement et les *résistances* des internés peuvent s'inscrire dans le domaine de l'histoire politique. Il s'agit d'adopter une lecture d'analyse des nouvelles prérogatives mises en place par Vichy tout en incluant les contestations de celles-ci par les internés. En effet, la culture politique française qui existe durant la période étudiée, 1942-1944, est une culture politique qui tolère le phénomène de l'internement et qui y participe de façon active en zone sud aussi bien avant son occupation qu'après celle-ci en novembre 1942. L'internement en zone sud reflète en partie la politique française de Pétain à partir de 1942 ; l'engagement dans la collaboration totale avec l'occupant nazi.

Sous le régime de Vichy, Pétain met en place une véritable propagande qui permet l'existence d'une culture politique nationaliste. Il y a une véritable volonté de fédérer le peuple français autour d'ennemis communs aux valeurs conservatrices de Vichy. Le projet de la Révolution nationale en est l'illustration concrète¹². Le but est d'unir les Français autour de valeurs communes ; travail, famille, patrie. L'union passe par l'exclusion des ennemis de la France, ces ennemis font donc partis des victimes de l'internement administratif entre 1942 et 1944. Ce sont également tous les opposants politiques (communistes, gaullistes, anarchistes) qui sont internés et qui font l'objet d'une surveillance de la part des autorités françaises et du personnel de garde et se surveillances à l'intérieur des camps d'internement. Les internées communistes à Brens sont souvent à l'origine des soulèvements et des contestations collectives. Elles sont donc considérées comme principales fauteuses de troubles.

¹¹Archives Départementales des Bouches-du-Rhône, Marseille, fonds de l'administration générale ; événements liés à l'état de guerre, 76 W 88, circulaire du Secrétaire d'Etat à l'Intérieur à Messieurs les Préfets, fait à Vichy le 4 octobre 1940.

¹²Paxton, Robert, *La France de Vichy, 1940-1944*, Paris, Seuil, 1997 (édition originale : 1972 ; traduit de l'anglais par Claude Bertrand).

L'internement et les *résistances* des internés sont à étudier également sous l'angle de l'histoire culturelle, définie par Pascal Ory comme étant en partie « l'histoire sociale des représentations »¹³. Le régime de Vichy est marqué par un retour aux valeurs conservatrices et à un renforcement de l'antisémitisme d'Etat puis à la banalisation de celui-ci qui se traduit en partie par l'internement. L'objectif de mon travail est de croiser les points de vue, celui des internés, celui des gardes et des surveillant.e.s des camps, celui de l'administration, celui de l'occupant allemand et celui des populations locales libres. De ce fait, la multiplicité des regards et des échelles peut permettre de comprendre comment les internés refusent l'autorité au sein des camps et quels sont les moyens existants ou mis en place par ceux-ci afin de contourner le règlement établi. Mon travail de recherche s'inspire, en cela, de la réflexion de Paul Veyne qui consiste à définir un regard après avoir questionné son sujet¹⁴. Il est également question de constater ou non des similitudes et des différences sur la façon de *résister* selon le type de population étudiée. Existe-t-il une spécificité féminine à la *résistance* dans un contexte d'internement ? Les « nomades » et les femmes sont-ils perçus par le personnel des camps comme des catégories spécifiques ? Les populations détenues à Brens et à Saliers, sont deux catégories de la population française que l'on peut qualifier de minoritaire. Ensuite, elles sont la plupart du temps considérées comme des catégories inférieures aux autres et d'autant plus à celle de l'administration et du personnel des camps d'internement. Les questionnements mentionnés ci-dessus peuvent trouver réponse en abordant mon objet d'étude sous le prisme de l'histoire culturelle. Ils permettent de s'intéresser à la notion de genre pour l'internement à Brens et à Saliers ou bien encore à la place des « nomades » dans la société française entre 1942 et 1944. Cela est donc un point d'appui fort pour comprendre les motivations des comportements interdits au sein des camps de Saliers et de Brens.

Mon sujet s'inscrit également, dans l'histoire sociale qui est un complément à l'histoire culturelle. En effet, l'histoire sociale permet de s'intéresser à des parcours de vie singuliers et donc d'étudier l'expérience individuelle de l'internement. On peut ici comparer l'expérience individuelle avec l'expérience commune qui est celle de l'internement. La démarche comparative permet de constater ou non des comportements typiques à l'échelle de l'individu et à l'échelle collective. Nous pouvons aussi prendre en compte l'influence de l'effet de groupe sur les internés. Par extension, on peut s'intéresser aux formes de protestations plus ou

¹³ Ory, Pascal, *L'histoire culturelle*, vol.3e éd. Paris, Presses Universitaires de France, 2011.

¹⁴ Veyne, Paul, *Comment on écrit l'histoire*, Essai d'épistémologie, Paris, Ed. du Seuil, 1971.

moins agitées des internés afin d'essayer de comprendre les motivations et les moyens d'actions pour faire part d'un mécontentement au sein du camp. Donc, inscrire mon objet dans l'histoire culturelle est un moyen de réhabiliter des populations qui ont été longtemps reléguées ; les femmes et les minorités locales, ici, les *Sintis* ou plus généralement les « nomades ».

L'expérience de l'internement et les entraves au règlement qui l'accompagnent, sont un sujet intéressant dans le cadre de l'histoire orale. Chaque individu a une expérience personnelle de l'internement. Il est donc pertinent de recueillir différents récits de vie d'anciens internés pour relever des thématiques redondantes, qui ont marqué les internés. Chaque expérience individuelle peut être mise en parallèle de l'expérience collective que l'on retrouve en partie dans les rapports mensuels des camps. En effet, le support de l'archive orale un complément essentiel aux sources écrites dans le cadre de mon mémoire de Master 2. L'histoire orale permet de faire apparaître des aspects qui n'apparaissent pas nécessairement dans les archives écrites ; l'aspect émotionnel notamment. L'aspect émotionnel est important puisqu'il permet de comprendre ce qui a plus ou moins marqué les anciens internés. De plus, le point de vue des internés est totalement ou presque totalement inexistant dans les archives des camps. Le fait d'analyser des témoignages d'anciennes personnes internées dans les camps de Brens et de Saliers, est un outil pour comparer les sources officielles et l'expérience individuelle de l'internement. Il s'agit donc de comprendre comme l'internement a été vécu et de recueillir des informations inédites sur des actions de *résistance* ayant pu être commises ou bien juste évoquées par les internés sans être menées à leur fin. Etre une femme ou un homme n'implique pas la même condition d'internement ni le même ressenti. La parole d'anciens internés permet de croiser les points de vue sur un même évènement, le but étant de comprendre les motivations d'une action *résistante*, la façon dont celle-ci est perçue et punie par l'administration. Il est aussi question au travers de certains témoignages d'analyser ce que les anciens internés définissent eux-mêmes comme de la *résistance* dans le contexte de l'internement.

Enfin, mon travail de recherche s'inscrit également dans le domaine de l'histoire du genre. Le choix d'un camp pour femmes et d'un camp pour « nomades », avec une population mixte, a pour but d'étudier la contestation et l'internement par le prisme du genre. Selon moi, la notion de genre doit être intégrée à mon étude car elle rend compte des réalités propres à

chacun des camps et donc à chacune des populations internées ; hommes et femmes¹⁵. L'étude de genre est un processus de construction de masculin et de féminin dans des sociétés humaines afin de comprendre les représentations du genre. Lorsque l'on parle de genre, on peut parler soit des catégories sociales (hommes/femmes, masculin/féminin) soit d'un rapport sociale qui oppose et hiérarchise les catégories. Le résultat d'une catégorie, c'est-à-dire, l'assignement à un sexe, est liée au fait que le processus de catégorisation vient d'une pensée essentialiste des sexes. Cela veut dire que la catégorie est liée à la pensée qu'il existe des sexes séparés, c'est-à-dire, une conception biologisante des sexes. Par exemple, au camp de Brens, il y a des gardes masculins et des surveillantes qui sont des femmes. Ainsi, on peut se demander si les internées sont plus hostiles à l'un ou l'autre. De même, les femmes surveillantes sont-elles plus ou moins dures en termes de répression vis-à-vis des femmes qu'elles surveillent. Le témoignage oral et par le recours à l'histoire du genre permettent d'analyser les rapports de forces nés des constructions sociales.

L'internement administratif et ses formes de *résistance* : état des lieux de l'historiographie

L'historiographie consacrée à l'internement français pendant la Seconde Guerre mondiale est une historiographie qui jusqu'à présent s'est concentrée sur certains aspects de l'internement. Les ouvrages ont eu principalement pour objet la chronologie de l'internement administratif, les conditions de détention, la vie quotidienne des internés et la déportation au sein des camps d'internement¹⁶. Cette historiographie ne se penche presque pas – voire quasiment jamais – sur les comportements interdits que l'on peut constater dans les camps d'internement, quelle que soit la catégorie de la population internée. Il existe un nombre assez important d'ouvrages traitant de l'internement dans le contexte politique et historique de la France avant, pendant et après son occupation par les Allemands. De plus, certains camps d'internement ont connu un plus grand intérêt pour les historiens que d'autres. En effet, les camps de Rivesaltes et de Gurs font partie des deux camps d'internement dont l'historiographie est bien couverte¹⁷. Cela s'explique peut-être par la population qui se trouve dans ces camps ; la population juive. On peut émettre l'hypothèse que cet intérêt est justifié

¹⁵ Thébaud, Françoise, *Ecrire l'histoire des femmes et du genre*, ENS Editions, 2007.

¹⁶ Doulut, Alexandre, *Les Juifs au camp de Rivesaltes : internement et déportation, 1941-1942*, Paris, Edition Lienart / Mémorial du Camp de Rivesaltes, 2014.

¹⁷ *Ibid.*

par la volonté de transmission et de sauvegarde de la mémoire juive qui se développe véritablement dans les années 1980 en France. Les camps de Brens et de Saliers ont été étudiés dans quelques ouvrages mais leur nombre est très limité. Les ouvrages qui leur sont respectivement dédiés sont parus à partir des années 2000. C'est la période où l'intérêt porté à l'histoire du genre en France se développe considérablement. Des nouveaux concepts émergent comme celui de la masculinité illustre l'étude « genrée » de l'histoire. Le camp de Brens étant un camp de femmes permet une étude de genre de l'internement et des contestations. En ce qui concerne le camp de Saliers, l'historiographie est assez mince. En effet, seuls quelques ouvrages s'y intéressent en ayant pour objectif de rendre compte d'un phénomène au sein d'une population encore aujourd'hui perçue comme marginale et souvent incomprise. La notion des *résistances* en son sein est quant à elle totalement absente de cette historiographie.

Cependant, des ouvrages de références me permettent d'intégrer des notions essentielles pour mon sujet. L'ouvrage de Denis Peschanski, *La France des camps : l'internement (1938-1946)*¹⁸, est indispensable à mon travail puisqu'il permet d'acquérir des connaissances sur les différents camps existants, sur les caractéristiques propres à un type de population. Ainsi, l'auteur précise la situation géographique des camps, la construction des camps et les problèmes liés à une mauvaise construction ou à un mauvais terrain. L'état des mauvais locaux est une constante de la période dans la quasi-totalité des camps d'internement en France. Cette situation, combinée à une mauvaise alimentation, aux maladies et à la promiscuité peut amener à des comportements *résistants* de la part des internés. Mon mémoire s'intéresse en partie aux motivations de ces comportements, la vie quotidienne au camp en est l'une d'entre elles. Les précisions de Denis Peschanski sont à intégrer au contexte de l'internement. Il est intéressant est indispensable pour mon mémoire d'acquérir une connaissance de ce qui existe déjà en matière d'internement avant et pendant la Seconde Guerre mondiale. C'est dans cette dynamique que les travaux de Vincent Giraudier m'ont été d'une grande utilité. En effet, l'ouvrage *Les Bastilles de Vichy*, rédigé par Vincent Giraudier m'a permis d'acquérir une connaissance approfondie du contexte de l'internement en France¹⁹. L'auteur s'intéresse à la création de camps dits de « concentration » dès 1914

¹⁸ Peschanski, Denis, *La France des camps : l'internement 1938-1946*, Paris, Gallimard, 2014.

¹⁹ Giraudier, Vincent, *Les bastilles de Vichy : répression politique et internement administratif 1940-1944*, Paris, Tallandier, 2009.

destinés aux civils ennemis²⁰. Ces camps sont les prémices des camps d'internement de la Seconde Guerre mondiale. Ainsi, dès les années 1930, des mesures restrictives en termes d'immigration apparaissent. Le 2 mai 1938, un décret-loi prévoit une assignation à résidence des étrangers en situation irrégulière. Le 10 août 1932 est mise en place une loi qui impose des quotas pour limiter le recrutement et l'emploi des étrangers dans des entreprises françaises. A la fin de l'année 1939, il est possible de parler d'un système d'internement étant donné la multiplication des sites et des catégories de personnes concernées. L'auteur souligne le tournant qu'a été l'année 1940 ; « Vichy à partir du 10 juillet 1940 veut "adapter" le "système d'internement républicain" à ses nouvelles exigences d'exclusion politique et raciale. Et appliquer ces mesures administratives sur l'ensemble du territoire national »²¹. La loi du 4 octobre 1940 illustre le changement : on passe d'une logique d'exclusion sous la République à une forme de banalisation de l'internement sous le régime de Vichy. En effet, l'article 1 de la loi du 4 octobre 1940 prévoit l'assignation à résidence et l'internement dans des camps spéciaux pour « les ressortissants de la race juive pourront, à dater de la promulgation de la présente loi, être internés dans des camps spéciaux par décision du préfet du département de leur résidence »²². Les préfets ont le droit d'interner ou d'assigner à résidence, sans possibilité d'appel. Enfin, c'est également en 1940, le 17 octobre, que le 1^{er} bureau de l'état-major de l'Armée transmet une note informant : « *qu'à compter du 1^{er} novembre 1940, l'administration, l'encadrement et la garde de tous les camps d'internement seront assurés par le département de l'Intérieur* »²³. La mission du ministère de l'Intérieur est donc de mettre en marge de la société certains individus qui seraient, selon Vichy, des éléments en contradiction avec les valeurs conservatrices et traditionnelles prônées par le gouvernement de Vichy. Vichy nomme ces éléments les « indésirables ». L'ouvrage de Giraudier est un apport fort en termes de précision de la politique de l'internement. Il s'intéresse à l'impact de la Seconde Guerre mondiale sur le système de l'internement en place à cette époque. Il traite davantage de l'aspect administratif et politique que de la vie quotidienne au camp, l'aspect factuel est quelque peu manquant.

²⁰ Farcy, Jean-Claude, *Les camps de concentration français de la première guerre mondiale (1914-1919)*, Paris, Éd. Anthropos, 1995.

²¹ Giraudier, Vincent, *Les bastilles de Vichy: répression politique et internement administratif 1940-1944*, Paris, Tallandier, 2009.

²² Loi du 4 octobre 1940, publiée le 18 octobre 1940 au *Journal Officiel*.

²³ Service Historique de la Défense, Vincennes, /T, 2 P 21, dossier 8 « note pour le cabinet du ministre » du 30 octobre 1940.

A ces deux facettes de l'internement abordé par Vincent Giraudier, l'étude d'Anne Grynberg apporte une approche différente qui est en un complément. En effet, Anne Grynberg dans *Les camps de la honte : les internés juifs des camps français 1939-1944*, reprend également le contexte de l'internement tout en y intégrant des aspects factuels de la vie dans les camps d'internement²⁴. Les conditions de vies qui sont très dures constituent un des points centraux de l'ouvrage et qui permet de comprendre pourquoi des actes « résistants » peuvent avoir lieux dans les camps. Le fait de mêler les évènements du camp, c'est-à-dire l'échelle micro, à l'échelle plus large de la nation, permet de consolider mes connaissances du contexte historique et politique de la période étudiée. L'approche d'Anne Grynberg est très utile à mon étude car il rend compte des caractéristiques de l'internement féminin à Brens tout en étant assez général sur les conditions de vie par exemple. L'étude de cette auteure me permet une première familiarisation avec la notion de genre dans mon étude des camps d'internement à Brens et à Saliers. Ma volonté d'étudier les comportements *résistants* dans une perspective de genre, se situe dans le sillage de l'ouvrage rédigé par Methchild Gilzmer : *Camps de femmes : chroniques d'internées, Rieucros et Brens, 1939-1944*²⁵. Cet ouvrage m'a permis d'aborder l'internement sous un nouvel angle. L'un des aspects qui ressort de l'ouvrage est celui de la solidarité existante entre les femmes internées, aussi bien françaises qu'étrangères. L'auteure montre comment la solidarité peut s'exprimer face au personnel de surveillance et de garde du camp. L'ouvrage est intéressant pour ce double point de vue proposé par l'auteur. La multiplicité des points de vue étant une des motivations de mon travail personnel, Gilzmer est donc pour moi une référence-clef. L'analyse « genrée » apporte une nouvelle vision de l'internement, elle permet de comprendre des mécanismes propres ou non à la population féminine. Il s'agit aussi de replacer la place des femmes dans l'internement et le rapport qu'elles ont entre elles mais aussi avec le personnel du camp.

Il est également nécessaire de s'intéresser aux ouvrages qui traitent de l'expérience de l'internement sous le prisme de la résistance. Pour cela, il faut se demander de quelles manières nous pouvons définir la Résistance afin de faire émerger les enjeux et les possibilités de définitions de la résistance dans le système de l'internement en France. Nous pouvons pour se faire, mobiliser l'article de Claire Andrieu, qui s'intéresse à la notion de résistance chez les

²⁴ Grynberg, Anne, *Les camps de la honte: les internés juifs des camps français 1939-1944*, Paris, Éd. la Découverte, 1999.

²⁵ Gilzmer, Methchild, *Camps de femmes: chroniques d'internées, Rieucros et Brens, 1939-1944*, Paris, Editions Autrement, 2000.

femmes françaises internées au camp de concentration de Ravensbrück²⁶. Nous adoptons pour notre recherche, la définition de la résistance civile proposée par l'auteure dans son article. En effet, le terme de résistance « civile » est adapté pour l'étude de nos camps d'internement. Le terme « civile » est défini par l'auteure comme un terme qui : « signale plutôt l'opposition spontanée de citoyens, sans structure de commandement préexistante »²⁷. Cette définition semble être la plus adaptée puisqu'elle émet l'idée selon laquelle, l'addition de plusieurs petits actes d'opposition, résulte sur une forme de résistance non organisée contrairement à la notion de Résistance défini par Pierre Laborie. Il définit la Résistance comme étant : « comme un acte de transgression accompagné d'une volonté de nuire à l'ennemi »²⁸. Ainsi, la Résistance défini par Pierre Laborie est différente de la résistance « civile » de Claire Andrieu et Jacques Sémelin. En effet, l'association d'un acte et d'une intention vise à exclure de la Résistance les actions illégales comme le marché noir, par exemple. Cependant, notre mémoire vise à référencer l'ensemble des comportements interdits qui sont considérés comme telle par l'administration des camps. Il est donc nécessaire pour notre étude d'opter pour une définition de la résistance qui ne se limite pas à un réseau organisé visant nécessairement à nuire à l'ennemi. Il est important de mentionner que dans l'univers de l'internement, des actes qui sont considérés comme des actes anodins dans un contexte de vie normale, de liberté, deviennent des actes répréhensibles dans un contexte extraordinaire comme celui de l'internement. Dans le contexte de l'internement la définition de Jacques Sémelin est adaptée à notre propos. Il qualifie la résistance comme « une réaction à une situation non prévue », de ce fait l'improvisation et la créativité sont deux caractéristiques assez importantes de la *résistance*. L'objectif premier est de s'adapter le plus rapidement à la condition nouvelle qui est celle de l'internée, dans l'espoir d'un avenir meilleur. Il faut également distinguer les actions collectives et les actions individuelles qui n'engagent pas les mêmes enjeux selon Jacques Sémelin. En effet, l'auteur dit :

Pour les actions individuelles on parle plus de désobéissance ou dissidence. Passer de la dissidence à la résistance c'est être capable de réunir autour de soi d'autres personnes qui refuse²⁹.

²⁶ Andrieu, Claire, « Réflexions sur la Résistance à travers l'exemple des Françaises à Ravensbrück », *Histoire@Politique*, n° 5, 2008, [En ligne], < <https://www.cairn.info/revue-histoire-politique-2008-2-page-3.htm> > (consulté le 19 juin 2020).

²⁷ *Ibid.*

²⁸ *Ibid.*

²⁹ Sémelin, Jacques, « Qu'est-ce que résister ? », *Esprit*, n° (non mentionné), janvier 1994.

Nous constatons donc que la notion de *résistance* dans l'internement peut prendre des multiples aspects et que ce sont le contexte, la population et les types de comportements qu'il faut étudier comme un ensemble. Les enjeux de la *résistance* diffèrent d'un individu à un groupe et d'une action d'ordre vitale à une action militante et politique. En outre, la Résistance « libre » en dehors des camps se caractérise par la mixité mais cette dernière peut disparaître dans le contexte de l'internement. C'est pourquoi nous nous intéresserons également à la notion de genre pour étudier la résistance « civile » des internés, c'est-à-dire, l'ensemble des comportements interdits et contestataires qui sont prohibés dans le règlement intérieur de chaque camp. Il est possible en abordant le genre de mieux comprendre la répression à l'égard des femmes et notamment de celles engagées du côté communiste sur l'échiquier politique français³⁰. Catherine Lacour-Astole nous permet de saisir la politique d'exclusion et de répression à l'encontre des femmes communistes en France. En effet, l'auteure souligne le fait suivant : « Dans la politique française de surveillance et d'exclusion, le sort réservé aux femmes, considéré ici comme un indicateur fiable de l'intensité des politiques répressives, souligne la rigueur de la répression souhaitée par les autorités françaises à l'encontre des communistes »³¹. Nous constatons que l'internement des femmes communistes au camp de Brens à partir de 1942, est récurrent et que cette catégorie se distingue des autres dans son implication dans des actes *résistants* de type de la révolte, de la manifestation et de la dénonciation.

Enfin, il a été essentiel de consulter des ouvrages spécialisés sur la population « Tsiganes » en Europe et en France. L'un des ouvrages les plus importants pour mon travail est *Les Tsiganes en France un sort à part 1939-1946*, co-rédigé Emmanuel Filhol- Marie Christine Hubert. Les ouvrages consacrés à l'histoire d'une population spécifique, ici, les « Tsiganes » sont fondamentaux dans ma recherche. En effet, je mène une réflexion épistémologique à la fois sur le terme de résistance mais aussi sur le vocable employé par le régime de Vichy pour les individus internés tels que : « nomades », « prostituées » ou « israélites ». Il est indispensable de connaître l'histoire d'un peuple et son rapport au monde au fil du temps. Cela permet d'analyser les arguments employés par Vichy pour tenter de justifier l'internement de certaines catégories de la population sur le sol français. Nous constatons de ce fait, que la mise à l'écart et/ou la méfiance envers la catégorie des « nomades » ne sont pas une nouveauté sous le régime de Vichy. L'histoire des « gens du

³⁰ Lacour-Astole, Catherine, *Le genre de la Résistance, La Résistance féminine dans le Nord de la France*, Paris, Presses de Sciences Po, 2015.

³¹ *Ibid.*

voyage » en France a presque toujours été marquée par la crainte des autorités françaises face à des individus perçus comme dangereux.

Ainsi, l'historiographie existante sur mon sujet n'est pas complète notamment en ce qui concerne l'aspect *résistant* au sein des camps d'internement français. La notion de résistance a davantage été traitée pour l'étude du système concentrationnaire et d'extermination nazie. Nous pouvons mobiliser les ouvrages qui traitent de ce sujet car il existe des similitudes avec le système de l'internement. Cependant, nous devons veiller à prendre en compte les différences qui existent également entre ces deux systèmes. Mon sujet de mémoire vise donc à apporter des éléments supplémentaires sur la construction d'une définition de la *résistance* dans l'internement. Il est également question de mettre en avant une typologie des comportements interdits et contestataires au sein des camps de Brens et de Saliers. Les faiblesses du système d'internement français sont mises de côté par l'administration française dans les documents officiels, ce qui peut sans doute expliquer en partie la faible présence de littérature portant sur les actes *résistants* dans les camps. Chacune des populations étudiées dans notre étude offre la possibilité d'apporter des apports personnels à l'historiographie déjà existante. L'objectif est de mettre en parallèle les femmes et les « nomades » afin d'établir des similitudes et différences dans les entraves au règlement dans chacun des deux camps. Puis, de s'intéresser aux spécificités de certains comportements *résistants*.

La *résistance* dans l'expérience de l'internement : élaboration d'un corpus de sources de natures différentes

L'étude des camps d'internement comme lieux d'expérience *résistante*, demande de disposer d'archives produites par l'administration française et par les internés. En effet, la majorité des archives dont je dispose sont les rapports mensuels des camps, les correspondances entre l'administration des camps et les dirigeants de Vichy, des notes de service. Les archives écrites peuvent aussi être produites par les internés notamment lorsque je m'intéresse aux courriers retenus par les services de censure des deux camps étudiés. Les lettres sont un outil pour faire connaître ses convictions et son mécontentement à l'extérieur du camp. Nous verrons plus en détail que dans le Tarn, les femmes internées à Brens, notamment les politiques, s'illustrent dans ce domaine. En ce qui concerne les archives produites par les services officiels rattachés au régime de Vichy, il m'a fallu me rendre aux Archives nationales situées à Pierrefitte-sur-Seine. Elles détiennent le fonds F/7, qui regroupe

des archives émanant du ministère de l'Intérieur et de la Police Générale. Le ministère de l'Intérieur est chargé par le gouvernement de Vichy de diriger la question des camps d'internement français ; les internés, le recrutement du personnel, la mise en place des règlements au sein des camps d'internement. On trouve également, dans ce fonds, des archives produites par d'autres acteurs : le Secrétariat à la police générale, la Direction générale de la sûreté nationale, les Préfets ou bien encore l'inspecteur général des camps. Le fonds F/7 permet de consulter différents types d'archives révélant donc des informations de natures diverses. Par exemple, on peut y consulter les rapports d'inspection générale des camps, des Instructions générales, des plans des camps, des photographies. La multiplicité de la nature de mes archives et des producteurs de celles-ci permet d'interroger la manière dont les entraves réglementaires sont relatées par le personnel. Il s'agit de comprendre comment le personnel cherche à enrayer certains interdits comme celui de l'évasion. Les plans et photographies des camps apportent l'élément visuel. Leur étude peut par exemple permettre de se pencher sur ce que les autorités décident de montrer et d'essayer de localiser géographiquement dans le camp les lieux des contestations quand cela est possible. Certains lieux sont-ils privilégiés à d'autres pour exprimer son mécontentement ? Les règlements comportent des dispositions concernant le personnel des camps et les internés.

Mon sujet de mémoire implique également la consultation des archives départementales du Tarn pour le camp de Brens et des Bouches-du-Rhône pour le camp de Saliers. Tout d'abord, les archives départementales du Tarn situées à Albi, contiennent le fonds 495 W consacré au camp de Brens. Ce fonds contient de nombreux documents produits par le personnel de camp, le préfet du Tarn, les Renseignements généraux et le ministère de l'Intérieur. Le service des Renseignements généraux permet d'obtenir des informations sur des personnes évadées ou susceptibles de faire acte de Résistance à l'extérieur du camp, c'est-à-dire dans la population libre/civile. La principale source archivistique qui permet d'aborder les comportements interdits ou les actes de remise en cause de l'ordre établi est constituée par l'ensemble des rapports mensuels rédigés par les chefs de camp. En effet, ces rapports d'inspection sont rédigés par les chefs de camp pour les préfets et le ministère de l'Intérieur. Ils sont organisés par thèmes, ce qui permet de rendre un état de la vie au camp d'internement. Le chef de camp rend compte de l'état sanitaire des internés, de leur état d'esprit, des sanctions et peines disciplinaires infligées. L'état du personnel de garde et de surveillance est aussi dressé. Enfin, il mentionne toutes suggestions ou observations utiles sur le mois écoulé au sein du camp qu'il dirige. Les rapports mensuels sont organisés en parties distinctes pour le

camp de Brens ; une partie pour les internées françaises, une partie pour les internées étrangères, une partie pour le personnel du camp et enfin une partie sur l'état général du camp d'internement. Pour mon étude du camp de Brens, je dispose de l'ensemble des rapports rédigés entre le mois de février 1942 et celui d'avril 1944.

Nous pouvons également nous appuyer sur la correspondance censurée au sein du camp, dont on peut retrouver pour certaines le contenu dans la section des rapports mensuels dédiés à celle-ci. Je me suis penchée sur les lettres censurées dont le contenu se trouve dans les rapports, car si elles y sont incluses, c'est qu'elles ont une importance considérable aux autres lettres aux yeux de l'administration. Un autre type de source très intéressant pour le sujet que j'étudie, concerne les notes de services et les rapports rédigés par le chef de camp et le personnel de garde. Ce type d'archive met en avant des comportements réprimés par les gardes, tels que les évasions, les relations amoureuses « interdites » ou bien encore les soupçons du personnel à l'égard de certaines internées ; notamment pour les internées communistes et les prostituées. Les notes de service sont celles du chef de camp pour le personnel de garde. De ce fait, ces archives représentent pour moi l'occasion de prendre en compte le point de vue du chef de camp sur les agissements interdits et de prendre en compte les méthodes employées pour remédier à cet état de chose. Les rapports des gardes sont intéressants dans une perspective de multiplication des points de vue dans le cadre de mon mémoire.

En ce qui concerne le camp d'internement de Saliers, les Archives départementales des Bouches-du-Rhône, à Marseille contiennent le fonds 142 W, celui du camp. On y retrouve les mêmes types d'archives que dans les archives départementales du Tarn. J'ai pu consulter l'ensemble des rapports mensuels contenu dans le fonds 142 W, du camp de Saliers à partir du mois de septembre 1942 jusqu'au mois d'août 1944.

La consultation les Archives départementales de Meurthe-et-Moselle, disponibles en ligne a été nécessaire car elles contiennent les rapports d'inspection générale des camps. Le fond André Jean-Faure a retenu mon attention car la cote 100 W127 contient le rapport général d'inspection de 1943 des camps français, dont font partie Brens et Saliers. Je dispose donc d'informations supplémentaires grâce aux archives produites par André Jean-Faure, l'inspecteur général des camps. En septembre 1941, quelques semaines après sa prise de fonction au Puy-en-Velay, il est mis à la disposition du secrétaire général de la police au ministère de l'Intérieur, chargé des fonctions d'inspecteur général des camps. Il sera ensuite

nommé comme préfet de la région de Limoges et de la Haute-Vienne, en avril 1943, ce qui traduit la volonté de sa hiérarchie de l'éloigner de l'inspection générale, sa conception de sa mission ne s'accommodant pas des évolutions du régime sous la pression de l'occupant. Le rapport est commandé par le ministère des Affaires étrangères en réponse aux critiques internationales quant aux conditions de vie au sein de ces camps. Le rapport de 1943 est conçu comme un outil de communication, il s'inscrit en point d'orgue en exergue les améliorations apportées dans chaque camp depuis la création de l'inspection générale. Le rapport est organisé par zone et par camp. Il rend compte des faiblesses du système de l'internement français. C'est notamment le cas au camp de Brens, le rapport de l'inspecteur général alerte sa hiérarchie sur la présence en trop grand nombre des « prostituées ». Les parties consacrées à Brens et à Saliers permettent de mieux comprendre la difficile gestion des camps au vu des conditions de vie qui sont décrites et des autres difficultés (ravitaillement, aménagements, emplacement des camps).

Mes sources ont été complétées avec quelques archives disponibles au Centre de Documentation Juive Contemporaine (CDJC), au Mémorial de la Shoah. J'ai notamment pu consulter trois documentaires contenant des témoignages d'ancien.n.e.s interné.e.s des camps de Saliers et de Brens. C'est trois documentaires m'ont apporté des informations supplémentaires sur certains aspects de l'internement mais surtout, ils m'ont permis de recueillir le point de vue des internés, point de vue dont je ne disposais presque pas pour mon mémoire de Master1. Grâce aux témoignages, je peux croiser la parole des anciens internés avec celle du chef de camp et des gardiens. Cette démarche permet d'analyser en profondeur des *résistances* collectives notamment, comme les évasions ou les manifestations au sein du camp de Brens. De même pour le camp de Saliers, les témoignages apportent des précisions quant aux rapports de force entre les internés « nomades » et le personnel de garde et de surveillance.

Enfin, il est à noter que les différentes archives consultées sont produites par des acteurs différents en termes de hiérarchisation. En effet, le ministère de l'Intérieur produit des documents que l'on peut qualifier de « généraux » à destination de l'ensemble des préfets et chefs de camp du territoire français. Les préfets et les chefs de camp sont également à l'origine de documents qui sont propres à l'organisation du camp auquel ils sont rattachés. L'organisation et le bon fonctionnement du camp découle de plusieurs acteurs et à différentes échelles. Chacun des acteurs de l'Etat joue un rôle pour que le camp d'internement connaisse le moins d'évènements de manifestations ou de protestations. Le travail est commun pour

atteindre cet idéal. Dans une même logique de hiérarchie, on retrouve ensuite les sources produites par le personnel de garde et de surveillance sur la vie au sein du camp ; les activités, les sanctions infligées, les infractions commises par les internées par exemple.

L'étude comparative, une méthode pour mieux comprendre les *résistances* à Brens et à Saliers

Mon objectif est celui de croiser les points de vue des différents acteurs de l'internement, c'est pourquoi j'ai pris le parti de consulter le plus possible des archives de natures différentes afin de faire apparaître des notions propres à chaque producteur de ces sources. Les mentions de comportements interdits, étant peu nombreuses, il m'est apparu nécessaire de devoir multiplier les sources et les producteurs afin d'avoir plus de chances de trouver des références à des formes de *résistance* au sein des camps d'internement de Brens et de Saliers. L'étude comparative que je mène m'a incité cependant à devoir mettre de côté certains aspects de l'internement tels que l'aspect économique. Les dépenses du camp ne convoquent pas l'idée d'entrave au règlement de la part des internés.

La démarche comparative de mon mémoire, repose en partie sur la consultation d'archives de même nature. Cela me permet de prendre en compte les mêmes acteurs afin de les mettre en parallèle, tout comme leur production documentaire. Mettre en parallèle les rapports mensuels de Saliers et de Brens qui constituent la plus grande partie de mes archives, est un moyen de faire émerger des points communs et des différences. Il s'agit ensuite d'analyser chaque élément en fonction du contexte du camp tout en l'incluant à ce qui peut se passer dans l'autre camp. De plus, il est intéressant de souligner que des femmes « nomades » internées à Saliers ont pu faire l'objet d'un transfert au camp de Brens. Il est question ici de s'intéresser aux motifs de ce transfert, au choix de Brens comme nouvelle destination et à quelles femmes et comportements s'applique ce type de transfert. De même, un autre facteur me paraît pertinent, celui de la comparaison des deux populations internées. Essayer d'établir des catégories peut s'avérer utile afin de faire émerger une sorte de sociologie de la *résistance*. Cependant, il m'a aussi paru nécessaire de croiser des sources de natures et de producteurs différents pour faire émerger de nouveaux enjeux.

Les enjeux des camps d'internement de Saliers et de Brens : deux natures de camps d'internement et deux populations dites « minoritaires »

Les enjeux que j'aborde sont tout d'abord de comprendre si les comportements de *résistance* à l'ordre et de la vie au camp diffèrent ou non selon le type de population internée. J'ai également comme intérêt la question de noter les points communs et/ou différences entre le camp de Brens et celui de Saliers et de les expliquer. Enfin, j'ai souhaité me pencher sur les relations qui existent entre les internés et le personnel administratif et de garde et entre les internés et la population libre à l'extérieur des camps. L'objectif est de comprendre comment le personnel définit les comportements *interdits*. Le point de vue du personnel est à mettre en parallèle avec celui des internés pour pouvoir comprendre les moyens de *résister* aux conditions de vie en camp d'internement. Il est question d'analyser les comportements non tolérés par le règlement de par leurs motivations, leurs caractéristiques et leur répression par les gardes. En faisant ce travail d'analyse, je veux définir une typologie des actes *résistants*. Il s'agit d'élaborer une échelle des comportements *résistants*, analyser les motivations et les enjeux qui se cachent derrière ces comportements interdits. L'enjeu est aussi celui de définir si la composition sociologique différente des camps offre une autre perspective sur la *résistance*. Enfin, je veux mener une réflexion épistémologique, ce qui me permet d'analyser l'évolution des termes et la justification de leur emploi par Vichy pour légitimer l'internement administratif.

Problématique

En quoi les différents points de vue de l'expérience de l'internement administratif permettent-ils de comprendre la complexité de la notion de *résistance* et ses multiples caractéristiques? L'élaboration d'une définition de la *résistance* dans un contexte tel que celui de l'internement réside dans les interprétations, les réactions et la marge de manœuvre dont disposent les internés et les membres de l'administration et du personnel. Dans quelle mesure les réactions *résistantes* à l'expérience de l'internement administratif expliquent-elles une condition d'internement particulière ou encore une relation particulière entre membres de l'administration, personnel des camps et interné.e.s ?

Dans un premier temps nous étudierons la nature des camps d'internement de Brens et de Saliers, ainsi que les populations qui y sont internées. Puis, nous analyserons les réactions résistantes qui résultent du contexte de l'internement administratif. Enfin, nous nous intéresserons à la *résistance* consciente et revendiquée dans les camps de Brens et de Saliers.

Partie 1

**Brens et Saliers, deux camps de nature
différente pour deux populations
internées ?**

Chapitre 1 – Les camps d'internement, résultat d'une politique arbitraire d'exclusion et de discrimination du régime de Vichy

Les camps d'internement de Saliers et de Brens reflètent la politique du régime de Vichy qui repose en partie sur la mise au ban de la nation des éléments dits « indésirables ». Afin de mener à bien le projet de Révolution Nationale, les éléments considérés comme perturbateurs sont internés dans des structures ayant pour but de les exclure de la nation et de la population française.

A- La construction de deux camps d'internement de natures et de fonctions différentes

La politique de l'internement administratif sous le régime de Vichy engendre la construction de camps dont les modalités diffèrent. Selon la population internée, les camps reposent sur des modalités qui peuvent différer. La caractéristique commune à tous les camps est la politique discriminatoire dont sont victimes les internés.

a) Saliers, mars 1942 : un « village pour les nomades », une vitrine pour Vichy

Le 25 mars 1942, lors d'une conférence interministérielle, Gilbert Lesage, responsable du Service social des étrangers décide de l'ouverture d'un camp en Camargue dans le but de « concentrer » les « nomades » dans un lieu considéré comme « le berceau de la race gitane »¹. Lors de cette conférence sont notamment discutés l'emplacement géographique et les conditions à réunir pour l'établissement d'un tel camp. Il faut toutefois attendre sept mois pour que, le 8 octobre 1942, le lieu final soit choisi volontairement en Camargue afin de permettre une adaptation plus facile en respectant les coutumes nomades, comme le précise le rapport du 8 octobre 1942 rédigé par l'architecte des Monuments historiques². La construction du camp d'internement de Saliers, appelé « village de Gitans »³ par le chef de camp, n'est pas le fruit du hasard, au contraire : derrière cette édification, se cache une stratégie politique.

En effet, le régime de Vichy essuie de nombreuses critiques dans la presse internationale quant aux conditions de vie dans les divers camps d'internement français. Le

¹ Archives Départementales des Bouches du Rhône (ADBR), Marseille, fonds du camp de Saliers, 142 W76, Procès-verbal de la conférence interministérielle du 25 mars 1942.

² ADBR, fonds du camp de Saliers, 142 W76, rapport d'inspection de l'architecte du camp, 8 octobre 1942.

³ ADBR, fonds du camp de Saliers, 142 W77, rapport d'inspection du mois de janvier 1944.

film documentaire de Cédric Condom, *Un camp de Tsigane où il ferait bon vivre...* illustre la stratégie vichyste pour redorer son image à l'international : « Vichy veut créer un "camp modèle" en réponse aux critiques internationales quant aux camps d'internement français »⁴. En théorie, le camp de Saliers est présenté comme un véritable « village » dans lequel les dits « nomades » vivent selon leur tradition et dans des conditions de vie agréables. Le camp de Saliers est présenté comme idyllique en raison de sa situation géographique et de son aspect innovant, notamment par le maintien de la structure familiale et la possibilité pour les internés de travailler, par exemple dans des exploitations agricoles aux environs. Tous ces éléments en font un lieu de vie *modèle* selon les autorités françaises. Vichy souligne également que la Camargue est la terre historique des « nomades » et que ceux-ci peuvent continuer à travailler dans des domaines qui leurs sont propres tels que la vannerie⁵. En pratique, la réalité est tout autre puisque la propagande vichyste dissimule les terribles conditions de vie dans lesquels les internés sont contraints de vivre et les travaux qu'ils réalisent eux-mêmes, c'est aux « nomades » de construire les baraquements avant l'ouverture du camp. Les premières familles arrivent en novembre 1942, les baraques ne sont pas finies, ils sont près de 300. Le nombre de baraques initiales est réduit d'un tiers. Le camp n'a jamais été fini, il n'y a jamais eu de système d'adduction d'eau, d'électricité, pas d'assainissement : « le Camp ne comporte pas d'éclairage »⁶, « [les internés] Ne pouvant se laver faute d'eau [...] »⁷.

Ainsi, le camp de Saliers est un camp de regroupement et de travail et non pas un camp répressif. Le but n'est pas d'enfermer des personnes pour des actions répréhensibles selon Vichy, mais plutôt de *civiliser* les « nomades » qui, sont selon les autorités françaises, une population dont l'éducation laisse plus qu'à désirer. Le camp d'internement de Saliers, exclusivement réservé à une population « nomade », est censé avoir un impact positif dans l'opinion internationale. En réalité, c'est un échec puisque l'image renvoyée est celle d'enfants mal habillés et souffrant de la faim dans l'indifférence du reste de la population⁸.

⁴ Condom, Cédric, *Un camp Tzigane ou il ferait bon vivre...*, France, 2005, 58 min, Kilaohm productions, avec le soutien de la Fondation pour la Mémoire de la Shoah.

⁵ ADBR, Marseille, fonds du camp de Saliers, 142 W76, Procès-verbal de la conférence interministérielle du 25 mars 1942.

⁶ ADBR, fonds du camp de Saliers, 142 W83, rapport mensuel du mois de juillet 1942.

⁷ AN, F/7/15095, inspection sanitaire du camp de Saliers. L'intendant de Police, Chef du Service de Santé de la Police à Monsieur Fourcade, fait à Vichy, le 9 septembre 1943.

⁸ Pernot Mathieu ; Asséo, Henriette ; Hubert, Marie-Christine, *Un camp pour les bohémiens : mémoires du camp d'internement pour nomades de Saliers*, Arles, Actes Sud, 2001.

b) Brens : l'ouverture d'un camp d'internement répressif pour femmes (février 1942)

Le camp d'internement de Brens se distingue fortement de celui de Saliers et répond à tout autre une logique. Tout d'abord, l'ouverture de Brens en février 1942 se fait dans la précipitation, à la suite de la fermeture en urgence du camp de Rieucros en raison des conditions sanitaires catastrophiques, comme le souligne Mechthild Gilzmer dans son ouvrage⁹. A la suite de cette ouverture, le camp de Brens accueille une population exclusivement féminine, certaines détenues sont même accompagnées de leurs enfants : « Brens fut le seul camp de femmes en France »¹⁰, ce qui en fait un camp dont les modalités sont nouvelles. Consécutivement à une enquête des services de recherches belges sous la direction de Monsieur Braum, il est noté qu'en mars 1942, le camp de Brens devient un « camp de séjour surveillé » où « le régime fut plus sévère qu'à Rieucros. Il n'y avait pas de sortie à cause de la proximité de la ville de Gaillac »¹¹. Le camp d'internement de Brens a donc pour fonction principale d'isoler des femmes, étrangères et françaises, pour une durée indéterminée et pour des motifs qui ne sont pas toujours très clairs ou bien justifiés.

L'internement des femmes dans ce camp tarnais répond à une logique répressive de Vichy comme le mentionne l'ouvrage *La France des camps : l'internement 1938-1946*¹², par exemple pour des motifs de droits commun tels que le vol. A cela s'ajoute le fait que le camp de Brens se situe à quelques kilomètres de la commune de Gaillac et est donc facilement accessible pour la population environnante¹³. Le chef des services de renseignement du Tarn émet des inquiétudes quant à cette situation qui risquerait de faire naître des critiques. Une de ses lettres adressées au préfet de la région en janvier 1942 révèle son état d'esprit : « (...) on conçoit mal, en effet, les internés derrière les fils barbelés qui composeraient la clôture édifiée (...) le camp, surtout comportant la présence de femmes et d'enfants, risquerait de devenir un lieu de curiosité »¹⁴. Le travail du sociologue allemand Söfky Wolfgang sur la structure et l'organisation du pouvoir absolu dans le milieu concentrationnaire est alors utile pour

⁹ Gilzmer, Mechthild, *Camps de femmes: chroniques d'internées, Rieucros et Brens, 1939-1944*, Paris, Editions Autrement, 2000.

¹⁰ Archives Nationales (AN), Pierrefite-sur-Seine, fonds du camp de Brens, 506 W 189, sous-série 72 AJ, Notes manuscrites sur le Camp d'Internement de Brens, date non mentionnée.

¹¹ AN, fonds du camp de Brens, 506 W 189, Mission Belge en France, Monsieur BRAUM, Directeur du Service Recherches, Documentation et Décès, Ministère de la Reconstruction, Bruxelles. Objet : Enquête concernant le camp de Brens (Tarn), fait à Paris, 23 octobre [date illisible]

¹² Peschanski, Denis, *La France des camps : l'internement 1938-1946*, Paris, Gallimard, 2014 (1^e édition : 2002)

¹³ Cf. Annexe n° 1

¹⁴ Archives Départementales du Tarn (ADT), Albi, fonds du camp de Brens, 495 W 5, Lettre du Chef du Service des Renseignements Généraux du Tarn à Monsieur le Préfet du Tarn, le 16 janvier 1942 à Albi.

comprendre plus en profondeur l'organisation spatiale des camps de Brens et de Saliers et la symbolique de l'entrée de ceux-ci¹⁵.

Tout d'abord, l'auteur précise que le camp de concentration est une sorte de mini-ville dont les frontières sont délimitées par les barbelés. Nous retrouvons cette logique de délimitation du territoire pour les camps d'internement de Brens et de Saliers, dont la clôture barbelée fait office de séparation avec le monde extérieur. Cependant, le système de surveillance et de sécurité est bien plus élaboré et performant dans le système concentrationnaire nazi. Ensuite, il relève une volonté de garder une forme de secret vis-à-vis de la population extérieure en construisant des camps de concentration assez loin de celle-ci. Or, en ce qui concerne le camp de Brens, nous constatons que l'éloignement géographique n'est pas appliqué. Cette situation inquiète certaines personnalités des services de renseignements, plus particulièrement le chef des renseignements généraux qui émet ses craintes quant au fait que le camp d'internement de Brens soit trop visible et assez facilement accessible¹⁶. Cela pourrait engendrer des opinions négatives envers Vichy, sa politique et ses représentants locaux. On constate donc que l'ouverture du camp répressif de Brens fait l'objet d'inquiétude mais que les autorités de Vichy poursuivent malgré tout une politique d'exclusion renforcée.

Michel Castillo, fils d'une ancienne internée et lui-même interné avec sa mère à Brens, raconte dans le documentaire précité que « la presse régionale avait donc présenté la création de ce camp comme étant un camp destiné aux femmes qui venait de la petite Roquette, qui auraient commis des délits, et un convoi de prostituées »¹⁷. Cette affirmation permet de comprendre que la stratégie pour légitimer l'internement de ces femmes fût fondée sur la répression de celles ayant commis des actes illégaux, soit contraires à l'idéologie de Vichy. Ce sont des femmes qui sont considérées par le régime en place comme indignes d'être incluses dans la communauté nationale, d'où la nécessité de les interner à Brens. Toutefois, il apparaît que les femmes internées à Brens ne sont pas toutes passées par la prison parisienne de la Petite Roquette avant leur arrivée au camp. En effet, nombreuses sont celles qui sont arrêtées dans la région tarnaise, notamment dans la ville de Toulouse, située à une cinquantaine de kilomètres. D'autres femmes sont, quant à elles, transférées à Brens pour des

¹⁵ Sofsky, Wolfgang, *L'organisation de la terreur. Les camps de concentration*, Paris, Calmann-Levy, 1995 (édit. originale : 1993 ; trad. de l'allemand par Olivier Mannoni).

¹⁶ Archives Départementales du Tarn (ADT), Albi, fonds du camp de Brens, 495 W 5, Lettre du Chef du Service des Renseignements Généraux du Tarn à Monsieur le Préfet du Tarn, le 16 janvier 1942 à Albi.

¹⁷ Trempé, Rolande, *Un camp de femmes*, documentaire produit par SCPAM Université Toulouse II-Le Mirail, France, 1994, 63 min.

faits de mauvaises conduites notamment. L'internement est donc un moyen de les punir et de libérer la nation de femmes potentiellement nuisibles, que cela soit avéré ou non. Cela nous conduit à relativiser les propos de la presse locale concernant le camp d'internement de Brens.

Ainsi, l'ouverture des camps d'internement de Saliers et de Brens ne répond pas tout à fait aux mêmes logiques. D'un côté, Saliers – le « village pour Gitan » – a pour but principal de regrouper les « nomades » dans un seul et même lieu. Il y a un double objectif des autorités : faire travailler les internés et regrouper à Saliers tous les nomades de la zone libre. De l'autre côté, Brens est un camp d'internement à visée répressive. Contrairement aux « nomades », le but des autorités françaises n'est pas le travail ou le regroupement d'une seule et même population mais bien de punir les internées pour des raisons diverses et variées.

B- L'internement administratif ou l'isolement des populations dites « indésirables » comme projet politique

La politique d'internement administratif sous le régime de Vichy se caractérise par la discrimination et l'exclusion des individus considérés « indésirables », mettant en danger la sécurité de la nation française. Les individus internés sont selon les autorités françaises, incompatibles avec le projet de Révolution Nationale, mis en place par Pétain.

a) L'internement des « nomades » à Saliers, une catégorisation floue reprise par les autorités françaises et allemandes

En Camargue, la présence du camp réservé aux « nomades » répond à une logique de catégorisation de la population déjà mise en place sous la Troisième République, reprise à son compte par le régime de Vichy comme l'explique la thèse de Gérard Noiriel sur *Les origines républicaines de Vichy*¹⁸. Cela signifie tout d'abord que la population « nomade » a toujours été plus ou moins considérée comme différente de la population française. L'ouvrage co-écrit par Emmanuel Filhol et Marie-Christine Hubert, démontre que les camps de « nomades » dont Saliers fait partie, sont une nouvelle catégorie dans l'ensemble des camps d'internement français¹⁹. Les auteurs précisent que le vocable allemand *Zigeuner* qui signifie « Tsiganes » est traduit de façon automatique par le terme « nomades ». Cette traduction

¹⁸ Noiriel, Gérard, *Les origines républicaines de Vichy*, Paris, Fayard, 2013.

¹⁹ Filhol, Emmanuel ; Hubert, Marie-Christine, *Les Tsiganes en France un sort à part 1939-1946*, Paris, Perrin, 2009.

permet dès lors de légitimer l'internement administratif familial en zone occupée au départ puis en zone dite « libre ». En réalité, les « nomades » sont une sous-catégorie de celle des individus considérés comme « Tsiganes ».

Durant l'entre-deux-guerres, la circulaire ministérielle du 18 juillet 1926 tente d'affiner la définition des « nomades ». Cette définition repose sur des critères xénophobes et raciaux puisqu'elle décrit les « nomades » comme ayant des caractéristiques physiques spéciales, exerçant des métiers particuliers, ce qui stigmatise cette population. Dès le mois d'avril 1940, deux mois avant l'armistice français, Paul Reynaud, président du Conseil, soutenu par quatre autres ministres, propose au président de la République Albert Lebrun d'interdire la circulation des « nomades » pendant toute la durée de la guerre : « En période de guerre, la circulation des nomades, individus errants, généralement sans domicile, ni patrie, ni profession effective, constitue pour la défense nationale et la sauvegarde du secret, un danger qui doit être écarté »²⁰. La méfiance du gouvernement à l'égard de cette partie de la population explique quelque mois plus tard, l'ordonnance du 4 octobre 1940 qui vise l'internement des « Tsiganes ». Cependant, l'ordonnance pose problème puisque les « Tsiganes » n'ont pas d'existence juridique en France. C'est la raison pour laquelle les Allemands rappellent la législation française pour définir les « nomades » en y rajoutant d'autres termes comme « Bohémiens », « Gitans » et « Tsiganes ». Ainsi, l'internement des « nomades » considérés comme tel par les autorités françaises, fait référence à ceux dont le statut dépend de la loi de 1912, c'est-à-dire ceux n'ayant pas de résidence fixe et devant donc obligatoirement être munis du carnet anthropométrique.

Le régime de Vichy perpétue la législation en place depuis le début du XX^e siècle, reposant en grande partie sur des critères discriminants. La catégorie des « nomades » regroupe en réalité une multitude de groupes qui sont souvent mis au ban de la nation : les « Bohémiens », les « Tsiganes » ou bien encore les « Gitans ». Les Allemands, qui occupent le territoire français changent la dénomination des « nomades » avec l'accord indéniable des autorités françaises, qui collaborent avec l'occupant. L'internement à Saliers se fait sous la dénomination « nomades », englobant la catégorie plus large d'« indésirables » qui répond intrinsèquement à la politique d'exclusion du régime de Vichy. Les internées à Brens sont également considérées comme « indésirables ».

²⁰ ADBR, fonds du camp de Saliers, 142 W76, Extrait du Journal Officiel, fait à Paris le 9 avril 1940.

b) L'internement des femmes, reflet du patriarcat vichyste?

A Brens ou à Saliers, les femmes sont internées pour des motifs dont certains traduisent la politique de la Révolution Nationale, qui a pour caractéristique le retour aux valeurs dites traditionnelles. La Révolution Nationale est ainsi définie par Paxton comme « une révolution intérieure de ses institutions et de ses valeurs morales »²¹, se rapportant aux institutions républicaines françaises, puisque Vichy mène une politique du contrôle de la femme aussi bien dans la sphère publique que dans privée. Le patriarcat vichyste s'illustre notamment par le contrôle du corps féminin, la valorisation du rôle de mère et de ménagère, c'est une totale absence d'émancipation qui qualifie la condition féminine sous le régime de Vichy. Le message est simple : une Française digne de ce nom doit, selon le régime, soutenir la politique de régénération, ce qui signifie le retour au foyer et la maternité²².

Nous retrouvons le principe du patriarcat vichyste dans la politique d'internement de certaines femmes, notamment l'internement pour des comportements considérés comme indignes pour Vichy. Pour illustrer notre propos, nous pouvons mobiliser des motifs d'internement de femmes à Brens, à la suite d'une enquête de la Mission belge de recherche en France très probablement en 1942 : « Mauvaise conduite, moralité douteuse, ressources problématiques, s'adonne à la boisson. [...] en raison de sa mauvaise conduite se livrant à la prostitution, mauvaise moralité, falsification de pièces d'identité »²³. La femme qui est visée par ce document est internée au camp de Brens car son comportement ne répond pas aux exigences nationales en matière de condition féminine. La prostitution qui est mentionnée est un des motifs d'internement les plus courants. En effet, le régime de Vichy mène une véritable guerre contre la pratique de la prostitution, particulièrement celle de rue, visible de tous²⁴. Il existe pourtant un paradoxe, puisque Vichy exerce une forte répression et surveillance pour la prostitution dite clandestine mais, de l'autre côté, le régime autorise et réglemente les maisons closes pour limiter la prostitution à ces institutions. Les femmes qui se prostituent clandestinement ou sont suspectées de le faire, peuvent faire l'objet d'un internement administratif arbitraire sous couvert de la nouvelle réglementation en matière de

²¹ Paxton, Robert, *La France de Vichy 1940-1944*, Point Histoire, 1999.

²² Muel-Dreyfus, Francine, «Le féminin sous Vichy une catégorie « apolitique » au service de la politique » in Fijalkow, Jacques (dir.), *Les femmes dans les années quarante - Juives et non-Juives, souffrances et résistance*, Paris, Editions de Paris, 2004.

²³ AN, série AJ, sous-série 72 AJ, Monsieur Baum, Directeur du Service Recherches, Documentation et Décès, Ministère de la Reconstruction, Bruxelles. Objet : Enquête concernant le camp de Brens, à Paris, 23 octobre [année non mentionnée].

²⁴ Dreyfus- Muel, Francine, *Vichy et l'éternel féminin*, Paris, Seuil, 1996.

prophylaxie antivénéérienne²⁵. La sexualité féminine fait l'objet d'un contrôle ultra renforcée par les autorités. A Saliers, les femmes aussi sont internées mais majoritairement car elles sont mères de famille. Vichy considère la famille comme la première cellule, encourage le maintien de la structure familiale au sein du camp.

La politique d'exclusion de Vichy s'illustre donc par l'internement de populations dites « indésirables » telles que les « nomades » et les femmes dont le mode de vie est à l'encontre de la Révolution Nationale. Le régime vichyste travail à ce propos avec l'occupant allemand qui partage des points de vue similaires notamment sur les « nomades » et les femmes prostituées et/ou les mères de famille. L'internement administratif des deux populations étudiées repose sur des catégorisations assez confuses, regroupant une diversité de personnes sous le même vocable. Ce processus de catégorisation repose en partie sur des critères raciaux, discriminants, patriarcaux et sexistes. Ces deux derniers points nous amènent à nous intéresser à la condition féminine dans le système de l'internement administratif à Saliers et à Brens.

C- Etre une femme dans le système de l'internement administratif

L'étude genrée de l'internement administratif sous le régime de Vichy, permet de comprendre la spécificité de l'internement au féminin. Des enjeux propres à la condition féminine apparaissent clairement dans les camps de Brens et de Saliers. Cependant, des différences existent aussi entre les femmes elles-mêmes.

a) Etre surveillée par un personnel masculin, un danger ? Le cas de Saliers

La situation du camp de Saliers est assez exceptionnelle car l'internement y est mixte et familial. Le personnel de garde est donc masculin puisque seuls les camps exclusivement occupés par des femmes bénéficient d'un personnel de garde féminin. De ce fait, à Saliers, les femmes présentent, peu importe leur âge, peuvent être victimes de comportements inappropriés de la part des gardiens. En effet, elles sont à la merci de ces hommes, tout d'abord physiquement en raison de l'inégal rapport de force mais également mentalement.

²⁵ Olivier, Cyril, « One Two Two », « Sphinx » et les autres. Prostitution et collaboration dans la France de Vichy » in Fijalkow Jacques (dir.), *Les femmes dans les années quarante - Juives et non-Juives, souffrances et résistance*, Paris, Editions de Paris, 2004.

Une ancienne internée de Saliers, Germaine Campos âgée de 16 ans en 1943, témoigne de cet état de fait : « (...) Nous on était des internés, on était pas des gens de garde et encore il y avait des gardiens qui étions gentils et il y en avait qui étions sévères (...). y'en a qui se laissaient faire [des femmes], (...) quand on me voyait arriver des coups de main de tous les côtés, j'étais méchante je le reconnais autrement ils auraient abusé de moi »²⁶. Ce témoignage éclaire l'existence d'agressions sexuelles pouvant se produire au sein du camp. L'ancienne internée est, selon ses propos, victime d'attouchements sexuels, perpétrés par certains gardiens. Elle souligne son fort caractère qui semble l'avoir sauvée du viol. Le témoignage de Germaine Campos révèle une situation de domination dont s'imaginent jouir certains employés de garde de par le pouvoir qu'ils détiennent par leur métier. Ce sentiment de pouvoir et de domination sur les femmes internées, a pu, avec des internées moins combatives, se traduire par des viols. Toutefois, ces abus sexuels évoqués sont totalement inexistant dans les rapports mensuels officiels établis par le directeur du camp. L'administration aurait-elle couvert les comportements inadaptés de certains membres de son personnel ? Était-elle au courant ? Les sources ne permettent de trancher.

En revanche, du point de vue des hommes « nomades », de telles relations sexuelles entre gardiens et internées peuvent être vécues comme une honte et un acte humiliant. En effet, le corps de la femme internée peut servir pour affecter le moral. Le dominant – en l'occurrence le gardien – remet en cause le sentiment de masculinité chez les dominés que sont les hommes « nomades ». Nous supposons qu'un gardien peut faire le choix d'avoir des relations sexuelles avec une femme dont le compagnon est interné à Saliers. C'est un moyen d'affirmer sa supériorité pour le gardien en montrant que plus rien n'est sous le contrôle des hommes internés. Dans ce cas de figure, on comprend qu'il est possible que le simple fait d'être une femme puisse engendrer des complications dans l'ordre disciplinaire à Saliers.

Cependant, il est nécessaire de nuancer le propos puisque tous les gardiens n'ont pas commis de tels actes tandis que le chef de camp, par le biais de notes de service, rappelle constamment à son personnel d'adopter une attitude exemplaire vis-à-vis des internés. Ainsi, la note de service, datée du 28 octobre 1943, illustre la volonté du chef de camp par intérim de faire une remontrance aux gardiens dont l'éthique professionnelle est discutable :

²⁶ Condom, Cédric, *Un camp Tzigane ou il ferait bon vivre...*, France, 2005, 58 min, Kilaohm productions, avec le soutien de la Fondation pour la Mémoire de la Shoah.

Je constate à nouveau du relâchement dans les relations de quelques membres du personnel avec les hébergés. La fonction de gardien leur attribue une certaine dignité, qu'il est de leur devoir de maintenir, et doit se limiter à l'observance des règlements qui interdit toute familiarité. Une discipline ferme et rigoureuse à leur encontre sans brutalité, maintien de l'ordre.²⁷

Nous constatons grâce à cette note que le professionnalisme des gardes fait l'objet de rappels à l'ordre puisque les gardiens semblent trop proches des internés, hommes, femmes et enfants. Ils doivent appliquer avec fermeté le règlement intérieur du camp, et non sympathiser avec les internés comme cela semble être le cas en octobre 1943. Les gardiens peuvent donc aussi montrer de l'empathie et de la compassion vis-à-vis des internés, avec lesquels ils partagent des moments comme la danse ou le chant par exemple²⁸. Ces moments ont lieu le plus souvent dans les baraques des internés, soit lors d'un contrôle de sécurité dans la baraque ou soit à l'initiative du garde qui souhaite côtoyer les internés sans raison particulière, par plaisir.

Ainsi, être une femme internée à Saliers peut présenter des risques en raison des comportements violents dont elles peuvent faire l'objet de la part de gardiens. Néanmoins, d'autres gardiens ont été respectueux et amicaux avec les femmes présentes au camp. L'appartenance sexuelle est donc un critère qui peut influencer sur les conditions d'internement mais il n'est pas uniforme, d'autant que les sources officielles sont muettes. Dès lors, en prenant le point de vue des surveillantes au camp d'internement de Brens, quels ont pu être les rapports sociaux entre surveillantes et internées comme entre gardiennes et internées ?

b) Surveillantes et gardiennes à Brens : une sensibilité particulière quant à la condition des internées ?

Afin de mieux saisir les enjeux des relations entre les surveillantes et les femmes internées, nous avons mobilisé le travail d'Elissa Mailänder qui s'intéresse aux femmes gardiennes du camp de concentration et d'extermination de Majdanek, en Pologne occupée²⁹.

²⁷ ADBR, fonds du camp de Saliers, 142 W77, Note de service n°20, par le chef du camp par intérim, à Saliers, le 28 octobre 1943.

²⁸ Op.cit.

²⁹ Mailänder, Elissa, « La fabrique des surveillantes SS », *L'Histoire*, n°403, 2014 [En ligne], <<https://www.lhistoire.fr/la-fabrique-des-surveillantes-ss>> (consulté le 13 juin 2020).

L'auteure mentionne tout d'abord que le camp de concentration est un lieu de domination sociale et physique. La notion de domination est également présente dans le camp de femmes de Brens. On peut la constater par exemple grâce à la symbolique de l'uniforme des gardiennes.

L'uniforme peut procurer un sentiment de « toute puissance » comme le dit Elissa Mailänder et renforcer également l'impression d'ascension sociale chez la plupart des gardiennes qui ont obtenu ce poste. De même, l'uniforme rappelle aux internées leur condition « inférieure » car ces dernières sont vêtues avec des habits d'une qualité assez médiocres ou portent les vêtements civils avec lesquels elles sont arrivées à Brens. Les internées disposent des habits avec lesquelles elles sont arrivées au camp, bien souvent les bagages qu'elles emmènent sont confisqués dès leur arrivée. Le chef de camp doit procurer des vêtements aux internés mais l'approvisionnement est insuffisant, c'est pourquoi certaines femmes confectionnent elles-mêmes des habits pour se réchauffer comme en témoigne l'ancienne internée Dora Schaul : « On pouvait encore s'acheter de la laine, il y avait des femmes qui tricotaient des pull-overs etcetera »³⁰.

Nous pouvons également mettre en parallèle l'étude de la violence faite par l'auteure dans le système concentrationnaire avec celle existant à Brens, c'est-à-dire dans le système de l'internement. Elissa Mailänder constate une banalisation de la violence dans le camp de concentration. On peut se demander si tel est le cas au camp de Brens mais dans une moindre mesure car le système concentrationnaire nazi apparaît plus violent que le système d'internement à Brens. En revanche les enjeux qui se cachent derrière le recours à la violence peuvent être similaires aux camps de Brens et de Saliers. En effet, la violence appliquée envers les internés est avant tout un moyen de marquer de façon nette une hiérarchisation du pouvoir. Toutefois, l'auteure exprime l'idée que la violence des gardiennes peut être étudiée comme étant une possibilité pour les femmes d'affirmer leur place au camp aux yeux de leurs collègues (féminines mais surtout masculins) et de la hiérarchie qui est exclusivement masculine. Les hauts postes tels que celui de directeur de camp à Brens sont détenus exclusivement par les hommes comme l'attestent l'ensemble des rapports mensuels, aucune femme n'a été au commandement du camp entre son ouverture en février 1942 et sa fermeture en décembre 1944. Le plus haut poste auquel une femme peut prétendre est celui de surveillante

³⁰ Trempé, Rolande, *Un camp de femmes*, documentaire produit par SCPAM Université Toulouse II-Le Mirail, France, novembre 1994, 63 min.

en chef, c'est-à-dire, diriger l'ensemble des surveillantes du camp³¹. A Brens, le personnel est mixte mais les tâches sont définies selon le genre. Les surveillantes sont des femmes mais les postes de gardiennage sont attribués à l'élément masculin tout comme les hauts postes. Bien que le régime de Vichy soit un régime que l'on peut qualifier de patriarcal, il offre des espaces de pouvoir pour les femmes, comme le démontre le camp d'internement de Brens.

Des prérogatives sont à suivre jour et nuit pour la surveillance intérieure du camp, sous le contrôle du directeur du camp :

Personnel féminin chargé sous la responsabilité de la Surveillante Chef et de 3 premières surveillantes d'assurer l'exécution des différentes corvées, contrôle nominatifs (appels) à l'intérieur du Camp et des baraques qui sont faits très fréquemment. Surveillance des distributions alimentaires à chaque repas et à chaque baraque. Contrôle de la bonne tenue de l'hygiène intérieure des baraques. Application des mesures défensives passive à l'intérieur du Camp (camouflage des fenêtres des baraques etc...)³².

Cette archive permet de constater que les surveillantes sont constamment au contact des internées. Ces surveillantes ont pour mission de veiller au respect de l'emploi du temps et des différentes tâches qui le constituent. Le rôle de surveillance peut parfois déboucher sur des comportements autoritaires, voire rabaissants, pour les internées de Brens. Les surveillantes régissent la vie des femmes au camp dans tous les domaines. Le contrôle constant peut mener à des nombreuses zones de tensions. Le sentiment de domination des surveillantes du camp d'internement de Brens sur les internées est illustré par dessin de l'auteure de la BD témoignage, *C'est aujourd'hui Dimanche*³³ qui relate l'internement de Hélène P et de sa mère, lors de l'année 1942. C'est un récit témoignage contemporain de l'internement administratif à Brens, illustré et basé sur les souvenirs l'ancienne internée Hélène P. La planche ci-dessous montre précisément le fait que les surveillantes, dès l'arrivée des internées au camp, imposent leur autorité. L'autorité et la médisance semble prendre le dessus sur l'existence d'une certaine empathie envers les femmes internées. Nous observons sur la

³¹ ADT, fonds du camp de Brens, 495 W4, règlement intérieur du camp, le chef du Camp à Monsieur le préfet du Tarn, le 21 septembre 1943.

³² ADT, fonds du camp de Brens, 495 W, lettre du chef de camp à Monsieur le Préfet du Tarn, Objet : règlement intérieur du camp, fait à Brens, le 12 septembre 1943.

³³ Aulne, Mary ; Pochon Clémentine, *C'est aujourd'hui Dimanche*, Nice, Les enfants rouges, 2019.

planche une surveillante représentée avec des traits durs. Cette dernière emploie un langage ferme et déconcertant, d'autant plus qu'elle s'adresse à une enfant. Une bulle mentionne également que les affaires avec lesquelles arrivent les femmes internées peuvent être volées par les surveillantes lors de la fouille d'arrivée. Sur cette planche, la jeune Hélène P, à qui sa mère confie un peu d'argent au moment de leur arrestation, se fait voler ses quelques billets qui finissent « dans la poche » de la surveillante. De ce fait, l'abus de pouvoir peut se faire dès les premiers instants dans le camp et par la suite, au quotidien pour des raisons qui ne sont pas toujours justifiées. Cependant, cet exemple n'est pas généralisable : on peut supposer que toutes les surveillantes ne sont pas dans la démonstration abusive de leur pouvoir. Certaines d'entre elles, peuvent entretenir une relation plus proche et humaine avec les internées, pouvant aboutir parfois sur des relations amoureuses. Nous aborderons plus explicitement cet aspect dans le chapitre 3.

Figure 2. Planche de la BD *C'est Aujourd'hui Dimanche*, p36.



Source : CDJC, cote 2.44172

Ainsi, la surveillance au camp de Brens repose sur l'élément féminin. L'hypothèse selon laquelle des surveillantes seraient plus enclines à la compassion quant à la condition des internées nous semble plus que problématique. Entre abus de pouvoir et démonstration de supériorité, le rôle de la surveillante ne se limite pas toujours à l'application et au respect du règlement intérieur. Les comportements de ce type peuvent créer chez les internées une frustration et déboucher ainsi sur des débordements plus ou moins importants, allant d'une

injure à l'encontre du personnel de surveillance, jusqu'à une protestation collective plus agitée pour faire entendre ses revendications par exemple.

Nous avons pu analyser dans ce premier chapitre que les camps d'internement de Saliers et de Brens sur lesquels portent notre étude, ne suivent pas le même modèle : d'un côté un camp mixte, censé ressembler à un « village Gitan » ; de l'autre, un camp répressif pour femmes. Les deux camps ont la vocation d'isoler des personnes « indésirables ». Saliers et Brens sont le parfait reflet de la politique d'exclusion, de discrimination et patriarcale du régime de Vichy, encouragée et renforcée par les Allemands. Dans le chapitre suivant, nous étudierons l'application des considérations théoriques dans la pratique, qui est en réalité assez complexe.

Chapitre 2 – Une difficile application des considérations théoriques dans la pratique

L'internement administratif est régi selon des prérogatives théoriques émanant du ministère de l'Intérieur. Bien que des consignes soient données et appliquées au sein des camps, dans certains cas, les applications sont, dans la pratique, plus complexes, ce que nous démontrerons dans ce second chapitre.

A- L'internement administratif, facteur de mixité sociale

Les camps d'internement sont des structures au sein desquelles se côtoient tous les milieux sociaux et les nationalités d'origine des internés sont variées ; française ou étrangère (polonaise, allemande, espagnole ou encore belge). La diversité est l'une des caractéristiques principales de l'internement administratif.

a) Brens : des motifs d'internement multiples...

La condition féminine dans le système de l'internement à Brens entre 1942 et 1944 offre l'opportunité de mener une étude qui implique aussi la notion de genre. Il s'agit par cette lecture d'essayer de comprendre la particularité de l'expérience féminine dans le camp d'internement. En effet, être une femme internée à Brens renvoie à des enjeux exclusifs à la féminité ainsi que le rappellent les propos de Denis Peschanski sur la spécificité de l'internement au féminin :

Par comparaison avec la situation des prisons en France en temps de paix, on constatera que jamais les femmes ne subirent aussi massivement une politique de contrôle ou d'exclusion que dans la France des années noires, (...) la spécificité tient aussi à la part des femmes internées par rapport aux autres formes d'enfermement. Jamais, en effet, les prisons ne connurent une proportion comparable de femmes. Jamais, donc, les femmes ne subirent aussi massivement une politique de contrôle et d'exclusion qu'entre 1939 et 1946¹.

Certaines catégories de la population féminine en France sont touchées par la volonté d'exclusion de la société mise en place par le régime de Vichy : les communistes, les

¹ Peschanski, Denis, « L'internement des femmes dans la France des années noires » in Fijalkow Jacques (dir.). *Les femmes des années 1940 Juives et non Juives, souffrances et résistance*, Paris, les Editions de Paris Max Chaleil, 2004, p. 95-112, p. 246.

internées de droit commun, les supposées prostituées, les étrangères et/ou les juives étrangères qui sont touchées par le phénomène de l'internement dès février 1939². La construction des catégories et leur usage criminalisent des façons d'être ou de faire, elle doit donc être questionnée par l'historien. Cette question s'applique à Brens, comme le confirme le témoignage de Fernande Valignat, ancienne internée à Brens :

Nous sommes classées par raison d'arrestation. Les Baraques 1, 2, 3, sont réservées aux droits communs. La baraque 4, aux femmes dont on ne sait pas si elles sont politiques ou non, étant donné les rapports qui ont sans doute été très ambigus, quand elles ont été arrêtées ou quand elles ont fait les déclarations qu'elles ont pu faire. Il y avait beaucoup de communistes d'ailleurs dans cette baraque. La baraque 5, les politiques étrangères, où il y avait toutes les nationalités. La baraque 6, les Françaises, les politiques françaises et comme nous n'étions pas suffisamment nombreuses, on nous y a adjoint des prostituées que Pétain avait fait rafler à Toulouse. Le père la pudeur ne supportait pas que les rues de Toulouse soient ainsi souillées. La baraque 7, c'était les Espagnoles. La baraque 8 des femmes juives mais qui n'étaient pas arrêtées pour des opinions politiques, ni parce qu'elles étaient juives mais parce que, on leur reprochait des trafics de monnaies, d'argent, je ne sais quoi. Elles sont d'ailleurs généralement pas restées longtemps³.

Le plan général du camp de Brens page suivante permet de visualiser l'organisation de la répartition des internées dans les différentes baraques tel qu'indiqué par cette ancienne internée. Nous avons mis des triangles sur les baraques, la couleur change selon le motif d'internement pour une question de visibilité et de compréhension du plan. Le plan légendé se lit de la droite vers la gauche, de la baraque 1 à 8. Le témoignage de Fernande Valignat et le plan ci-dessous permettent de comprendre que les femmes internées à Brens sont étrangères et françaises et ont commis des délits ou contreviennent aux valeurs et à l'idéologie du régime de Vichy. De plus, les femmes sont réparties dans les baraques du camp en fonction du motif d'internement. Les internées de droit commun sont les plus nombreuses (vol, vagabondage, prostitution) mais sont suivies par les politiques⁴. Le journal *Le Lien* consacre un article aux

² Peschanski, Denis, *La France des camps: l'internement 1938-1946*, Paris, Gallimard, 2014.

³ Trempé, Rolande, *Un camp de femmes*, documentaire produit par SCPAM Université Toulouse II-Le Mirail, France, novembre 1994, 63 min.

⁴ Peschanski, Denis, *La France des camps : l'internement 1938-1946*, Paris, Gallimard, 2014.

éléments statistiques de l'effectif total à Brens. Les journalistes consultent les rapports de police de Brens et de Rieucros, les résultats sont les suivants :

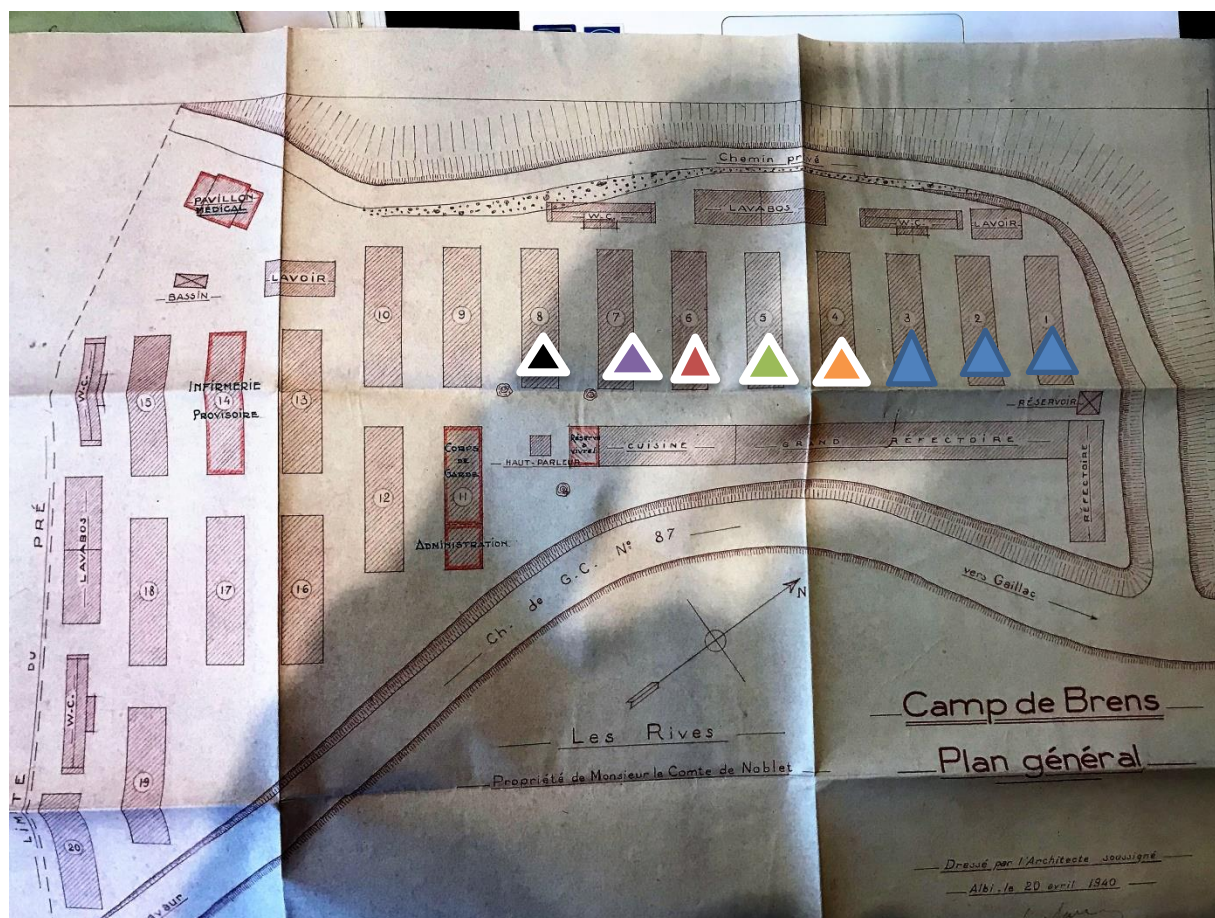
[...] 101 Françaises dont 9 enfants et 290 femmes de nationalité étrangère avec 21 enfants. Le chiffre maximum en juillet 1943 était de 468 internées... Sur les 101 internées françaises on comptait 14 internées de droit commun 24 pour opinions extrémistes... 7 suspectes sur le plan National... 56 pour prostitution. Internées étrangères : 68 droit communs, 52 extrémistes, 37 suspectes, 112 prostituées, 338 internées âgées de 18 à 55 ans, 9 de plus de 55 ans, et 24 enfants⁵.

Bien que les internées proviennent de milieux sociaux et de zones géographiques très différentes, elles sont considérées également comme étant des menaces pour la sécurité intérieure nationale, comme le rappelle l'historienne Gilzmer Methchild dans son travail sur Brens⁶. De ce fait, peu importe à laquelle de ces catégories l'internée appartient, l'ensemble des femmes est considéré comme une population inférieure. L'administration et les personnels des camps de Brens s'intéressent à la particularité féminine comme en portent trace les rapports mensuels de chacun des camps, reflet de l'existence du rapport entre dominants et dominés.

⁵ CDJC (Mémorial de la Shoah), DC-15, extrait du journal *Le lien*, [date inconnue]

⁶ Gilzmer, Methchild in Fijalkow Jacques (dir.), *Les femmes dans les années quarante - Juives et non Juives, souffrances et résistance*, Editions de Paris, Paris, 2004.

Figure 3. Plan Général du camp de Brens, 20 avril 1940



Légende : triangle bleu pour les droits communs, triangle orange pour les hypothétiques politiques, vert pour les politiques étrangères, rouge pour les Françaises, les politiques et prostituées regroupées ensemble. Triangle violet pour les Espagnoles et triangle noir pour les juives.

Source : Archives nationales, F/7/15108, fonds des archives de l'Inspection générale des camps d'internement

Ainsi, nous avons présenté la pluralité des motifs d'internement dans le camp de Brens, de l'internée de droit commun, à l'étrangère, en passant par la communiste ou l'internée dite juive. Cet état de fait explique alors qu'une mixité sociale importante existe au sein du camp du Brens. Les internées sont regroupées en fonction de leur motif d'internement au sein d'une même baraque. Les prostituées sont par exemple internées dans des baraques censées uniquement abriter les femmes internées pour prostitution. La logique est la même pour les autres baraques, c'est-à-dire que les baraques sont organisées par motif

d'internement. L'objectif est sans doute de composer des baraques avec des femmes partageant une même culture ou un même mode de vie. Il arrive cependant qu'en raison d'un trop grand nombre d'internées, certaines femmes soient dans les baraques dédiées aux « prostituées », alors qu'elles ne sont pas internées pour ce motif. Nous analyserons que cette mixité existe aussi au camp de Saliers, où l'internement est familial et multigénérationnel.

b) Saliers : l'expérience de l'internement multigénérationnelle

Sur les terres camarguaises, le camp d'internement de Saliers se caractérise par le maintien de la cellule familiale. Ainsi, femmes, hommes et enfants se côtoient dans le même espace. L'internement y est familial et multigénérationnel. Autoriser une telle cohabitation n'est pas le fruit du hasard. Les « nomades » comme « peuple venu d'ailleurs⁷ » est une représentation qui s'est bâtie dès le XVII^e siècle. Cet imaginaire repose et intègre en grande partie des stéréotypes et des préjugés qui ne correspondent pas à la réalité. Les « nomades » sont par exemple accusés d'être des mendiants agressifs et sont donc perçus comme une menace pour l'ordre public de par leur mode de vie. Les « nomades » sont également accusés d'être des espions potentiels. Ces types de stéréotypes sont à l'origine même de la politique de contrôle et d'internement dont sont victimes les internés du camp de Saliers. Ils sont internés en famille qui est un pilier fondamental dans la culture « nomade ».

Le rapport mensuel du mois de janvier 1944 évoque l'importance de la famille dans la gestion de ces populations dans le camp : « Le logement par famille, en principe, leur laisse l'impression d'être indépendants et du fait de manque d'aspirations, ils sont très facilement assimilables (...) »⁸. Le directeur affirme qu'il est nécessaire d'organiser en conséquence les baraques du camp par famille d'internés. L'objectif premier de cette disposition semble de ne pas perturber la tradition du mode de vie « nomade », selon laquelle les membres d'une même famille habitent ensemble. Le noyau familial doit rester intact afin que les internés s'adaptent le plus rapidement possible au système de l'internement, et cela sans enfreindre le règlement intérieur. Le fait d'être interné avec plusieurs membres de sa famille rend peut-être l'internement moins dur à supporter, bien que les conditions soient difficiles. Les membres

⁷ Filhol, Emmanuel ; Hubert, Marie-Christine, *Les Tsiganes en France un sort à part 1939-1946*, Paris, Perrin, 2009, p 420.

⁸ ADBR, fonds du camp de Saliers, 142 W 77, rapport mensuel du mois de janvier 1944, fait par le directeur du camp.

d'une même famille peuvent partager leurs états d'âme, leur mécontentement à l'intérieur du camp.

En outre, le directeur emploie le terme « assimilable » ce qui sous-entend une volonté de « rééduquer » l'ensemble des « nomades », finalité plus facile à atteindre s'ils sont internés en famille. Les dits « nomades » sont perçus comme des individus sous-éduqués, moralement et intellectuellement⁹. L'administration éprouve une certaine difficulté à *rééduquer* les « nomades » qui sont vus comme une entité différente reste de la population française¹⁰. Une solidarité existe entre les internés « nomades » puisqu'ils partagent les mêmes traditions. Les « nomades » en tant que communauté sont totalement opposés à l'idée d'abandonner les coutumes qui sont au fondement de leur identité de « nomade ». Par exemple, le directeur du camp mentionne dans le rapport mensuel de janvier 1944 : « les femmes refusent de porter des robes courtes »¹¹, la tradition nomade veut que les femmes portent des robes longues, au moins en dessous du genou. C'est pourquoi certaines se confectionnent avec des draps par exemple des jupes longues¹². Le but de l'internement est d'éduquer les parents et les enfants par exemple à l'usage de médicaments, selon le directeur du camp les « nomades » refusent d'en prendre. La notion d'hygiène est également censée être apprise par les « nomades » au sein des camps d'internement comme celui de Saliers. L'administration souhaite faire changer les *habitus* « nomades » en les familiarisant au sédentarisme.

Pour parvenir à son objectif final, l'administration a sans doute retenu initialement le choix de disperser les « nomades » dans plusieurs camps d'internement comme à Coudrecieux (Pays-de-la-Loire) ou à Poitiers (Poitou-Charentes)¹³. Cependant, cela s'avère impossible car, en zone sud, Saliers est l'unique camp dédié à l'internement des « nomades ». Il existe des camps de ce type en zone nord mais on peut supposer que l'organisation des transferts n'est pas envisagée car les « nomades » contrairement aux Juifs, ne font pas l'objet

⁹ Asséo, Henriette, *Les Tsiganes, Une destinée européenne*, Paris, Gallimard, 1994.

¹⁰ Leroy, Théophile, « Des nomades derrière les barbelés, Étude du camp d'internement de Linas-Montlhéry en France occupée (novembre 1940- avril 1942) », thèse de doctorat d'histoire sous la direction de Laurent Joly et Ilse About, École doctorale de l'EHESS, 2018.

¹¹ ADBR, fonds du camp de Saliers, 142 W77, rapport mensuel de janvier 1944, par le chef de camp.

¹² *Ibid.*

¹³ Pillosio, Raphaël, *Des Français sans Histoire*, 24 images, coproduction l'atelier documentaire, soutenu par le Mémorial de la Shoah, 2009, 84min.

d'une déportation systématique¹⁴. La priorité est de les rassembler dans un seul et même lieu – en zone non occupée –, l'objectif est atteint avec l'ouverture du camp de Saliers.

Nous avons abordé l'internement familial au camp de Saliers qui regroupe plusieurs générations. La stratégie est de favoriser l'assimilation des « nomades » à la vie considérée comme normale par Vichy, c'est-à-dire la vie sédentaire. L'administration souhaite faire changer les habitus « nomades » en les familiarisant au sédentarisme. La notion d'hygiène et d'éducation des enfants sont des exemples des principales priorités des autorités françaises. La mixité sociale est donc plus que présente à Saliers où de nombreuses familles se côtoient. La politique de Vichy est également définie par des prérogatives et influencée par la présence allemande sur trois cinquièmes du territoire français.

c) Les autorités allemandes dans les camps français et leurs rapports aux autorités françaises

L'occupation de la zone sud en France à partir du 11 novembre 1942 suite à l'opération allemande Attila, place le régime de Vichy sous le contrôle direct de l'occupant allemand. Désormais l'occupation totale du territoire français permet aux Allemands de renforcer l'application de certains pans de l'idéologie nazie avec l'aide du régime de Vichy, notamment sur la thématique de l'exclusion systématique de certaines catégories de la population. L'occupant allemand fait quelques visites surprises dans le camp d'internement de Saliers, mais cela reste l'exception. Certains éléments de l'idéologie nazie sont réemployés pour justifier l'internement à Brens et Saliers : la pureté de la race en lien avec l'antisémitisme et le rejet des « nomades », la femme comme mère de famille, l'anticommunisme¹⁵. L'occupant allemand est notamment à l'initiative du renforcement des internements « nomade » grâce aux contrôles des carnets anthropométriques en France. L'historienne Marie-Christine Hubert explique que l'internement des « nomades » en France est une mesure allemande mais dont

¹⁴ Le convoi Z, part de Malines (Belgique) le 15 janvier 1944, à destination d'Auschwitz-Birkenau. Les déportés du convoi Z sont internés à Birkenau, dans la seule section du camp destinée à des familles, le *Zigeunerlager*.

¹⁵ Marc, Sandra in Fijalkow Jacques (dir.), *Vichy, les Juifs et les Justes- L'exemple du Tarn*, Toulouse, Privat, 2003.

les autorités françaises se satisfont car elles veulent éradiquer le « nomadisme Tsigane »¹⁶. Le carnet anthropométrique contient les caractéristiques suivantes :

Les empreintes digitales des deux mains du nomade doivent être apposées sur l'emplacement réservé à cet effet. En outre, deux photographies, profil et face doivent être collées à l'emplacement de la page 2. Le signalement anthropométrique des nomades indique notamment la hauteur de la taille, celle du buste, l'envergure, la longueur et la largeur de la tête, le diamètre visigomatique, la longueur de l'oreille droite, la longueur des doigts médius et auriculaire gauche, celle de la coudée gauche, celle du pied gauche, la couleur des yeux¹⁷.

Plus qu'un document d'identité, le carnet anthropométrique est conçu pour suivre les déplacements des « nomades » et avoir une description physique la plus détaillée possible, en cas d'arrestation ou de recherche de l'individu. Le carnet anthropométrique sert donc à légitimer l'internement administratif des « nomades » puisqu'il atteste bien de l'appartenance des personnes détentrices de ce document à la catégorie des « indésirables ». Les Allemands ne sont pas à l'origine de la création du document mais profitent de la réglementation existante pour mener à bien l'internement « nomade ». L'ordonnance du 4 octobre 1940 doit être appliquée par les autorités françaises, c'est-à-dire, arrêter et interner les « Tsiganes » puis gérer les camps d'internement ainsi créés¹⁸. Les Allemands sont également présents sur les routes françaises, ils peuvent donc arrêter des « nomades » et en cas d'évasion du camp de Saliers, peuvent les renvoyer au camp.

Au-delà de la présence des troupes allemandes sur les routes et au sein de la population, l'occupant effectue quelques visites inopinées au sein du camp d'internement de Saliers notamment en 1943. L'inspecteur chef des camps du régime de Vichy mentionne cet état de fait dans un rapport adressé à son supérieur hiérarchique, l'inspecteur général des camps, le 25 novembre 1943 :

¹⁶ Hubert, Marie-Christine. « Les réglementations anti-Tsiganes en France et en Allemagne, avant et pendant l'occupation », *Revue d'Histoire de la Shoah*, vol. 167, no. 3, 1999, pp. 20-52.

¹⁷ Bulletin officiel du Ministère de l'Intérieur, 16 février 1913, article 8, p. 79.

¹⁸ Hubert, Marie-Christine. « Les réglementations anti-Tsiganes en France et en Allemagne, avant et pendant l'occupation », *Revue d'Histoire de la Shoah*, vol. 167, no. 3, 1999, pp. 20-52.

J'ai l'honneur de vous rendre compte que pendant l'absence de Monsieur le Chef de Camp, appelé à MARSEILLE pour des raisons de service, j'ai eu la visite de deux Messieurs, dont un est Monsieur BLUMEL, Directeur de l'Office de Placement Allemand en Arles. La visite de ces autorités a pour but le recrutement de la main d'œuvre parmi les hommes hébergés au camp. En l'absence d'instructions à ce sujet, je me suis tenu sur une grande réserve. J'ai prié ces Messieurs de bien vouloir informer Monsieur le Chef de Camp au moins la veille de leur prochaine visite, qui doit avoir lieu dans quelques jours¹⁹. [...]

Le compte rendu ci-dessus permet de comprendre que les Allemands sont totalement indépendants et libre de se déplacer en toute liberté et d'effectuer des visites de contrôle à Saliers. On peut émettre l'hypothèse que l'occupant allemand prend lui-même cette liberté puisque l'historien Jean Marc Berlière souligne que les autorités françaises veulent garder la main sur la gestion des contrôles, des arrestations et de l'internement malgré les pressions allemandes²⁰. L'archive souligne que l'arrivée des deux Allemands qui semblent avoir un grade élevé, se fait à l'improviste, sans avoir prévenu le chef du camp de Saliers en amont. On constate donc que le personnel français du camp est à la solde des Allemands qui dans le cas présent, ferait du repérage d'une potentielle main d'œuvre masculine. Cependant, on ne sait pas s'il s'agit d'une main d'œuvre à faire travailler en France pour le compte de l'économie de guerre allemande ou si au contraire il est question d'envoyer les hommes « nomades » en Allemagne comme main-d'œuvre. On peut supposer que la présence allemande à Saliers se fait dans le cadre de la politique du Service du Travail Obligatoire (STO) mis en place au mois de février 1943 en France²¹. Le STO consiste à réquisitionner la main-d'œuvre française et/ou de la transférer en Allemagne pour pallier le manque de main-d'œuvre allemande en raison de l'envoi d'un grand nombre de soldats sur le front. Les « nomades » sont ainsi pour l'occupant allemand, une ressource potentielle facilement mobilisable puisqu'elle est internée.

En ce qui concerne le camp tarnais de Brens, l'occupant allemand n'est pas mentionné dans les archives consultées. Ce sont les autorités françaises (police et gendarmerie) qui, sous les

¹⁹ ADBR, fonds du camp de Saliers, 142 W 2, l'inspecteur-chef Boulet à monsieur l'inspecteur général des Camps, Objet : compte rendu sur la visite d'autorités allemandes, fait à l'hôtel Baimoral-Vichy, le 25 novembre 1943.

²⁰ Berlière, Jean-Marc, « Internement », in *Polices des temps noirs. France 1939-1945*, (dir. Berlière, Jean-Marc. Paris, Perrin, 2018, p. 580-588.

²¹ Berger, Françoise, « L'exploitation de la main-d'œuvre française dans l'industrie sidérurgique allemande pendant la Seconde Guerre mondiale », *Revue d'histoire moderne & contemporaine*, vol. n°50-3, no. 3, 2003, pp. 148-181.

prérogatives allemandes et vichystes, procèdent aux arrestations et aux transferts pour la déportation par exemple.

Ainsi, nous avons étudié l'impact de la présence des autorités allemandes en France. Les Allemands renforcent certaines mesures déjà existantes sous Vichy ou bien encore, mènent des actions au sein du camp de Saliers notamment, puisque l'accord des autorités françaises ne semble pas leur être nécessaire. L'idéologie nazie et la Révolution Nationale de Vichy peuvent être la raison d'internement pour certains détenus dont la légitimité des motifs est à questionner.

B- Des motifs d'internements arbitraires et injustifiés ?

La politique du système de l'internement administratif français repose en grande partie sur des décisions arbitraires. Les individus internés le sont souvent pour des motifs dont la légitimité est à questionner. L'objectif est de mettre de côté certaines catégories de la population qui ne sont pas en adéquation avec la politique vichyste.

a) **L'internement des « filles de mauvaises vie » à Brens, une mesure légale ?**

L'internement à Brens des femmes pour motif de prostitution s'inscrit dans la lignée de la Révolution Nationale prônant un éternel féminin. Cette notion est définie par l'historienne Muel-Dreyfus Francine comme une conception de la femme reposant sur l'existence d'une « nature » et d'une « essence » féminine qui seraient éternelles²². Vichy conçoit et impose une représentation binaire du genre selon laquelle les femmes doivent répondre aux attentes de la politique nataliste vichyste. Les femmes prostituées, ou soupçonnées de l'être, sont perçues comme ayant des mœurs légères et potentiellement porteuses de maladies vénériennes. C'est pour ces raisons qu'elles sont internées au camp de Brens, sous couvert du contrôle du corps féminin. L'internement de ces femmes qui est d'ordre de l'exclusion sociale fait écho à la volonté de rendre le corps social plus sain, ce qui passe par le rejet de ce qui est considéré comme à épurer avant réintégration à la communauté française²³. L'historienne Pollard Miranda s'intéresse cette question dans son ouvrage *Reign of Virtue : Mobilizing Gender in*

²² Muel-Dreyfus, Francine, *Vichy et l'éternel féminin*, Seuil, Paris, 1996, p.388.

²³ Pollard, Miranda, *Reign of Virtue : Mobilizing Gender in Vichy France*, Chicago, University of Chicago Press, 1998.

Vichy France, ce qui nous permet de comprendre davantage les enjeux d'un retour au conservatisme de droite sous le régime de Vichy²⁴.

Cependant, les raisons de l'internement des prostituées sont fortement remises en cause par André Jean-Faure, l'inspecteur général des camps d'internement :

On ne comprend pas qu'une mesure administrative d'internement ait pu valablement être prise à l'encontre de ces prostituées. Les textes réglementant l'internement parlent d'individus dangereux pour l'ordre et la sécurité publique. Il n'en pouvait être ainsi pour les femmes de maisons de tolérance, en cette seule qualité tout au moins. C'était donc à l'évidence une illégalité flagrante. J'insistais surtout pour que la question de l'internement des filles publiques fût nettement tranchée du point de vue doctrinal et non pas laissée à l'arbitraire administratif. [...] Un tel abus contre la morale et la liberté individuelle était intolérable. Le Commissariat Général à la Famille s'émut de cette situation. Une note de la Délégation de Paris s'en fait écho [6 avril 1943] : « Malgré l'ordre et la bonne tenue du camp de Brens il y règnerait une promiscuité désastreuse étant donné la diversité des femmes qui s'y trouvent. D'après les renseignements reçus, il semblerait que certaines de ces femmes pourraient être libérées ou envoyées dans des établissements de rééducation avant qu'elles ne soient corrompues par le milieu où elles se trouvent actuellement²⁵.

Le rapport de l'inspecteur général des camps destiné au ministère des Affaires étrangères, rend compte de la frontière poreuse entre l'internement des prostituées et la légalité de cette action. En effet, les prostituées ne sont pas directement une menace pour la sécurité de la nation mais une menace pour la nation telle que la conçoit l'idéologie de Vichy. André Jean-Faure dénonce ainsi la mesure illégale de l'internement de ces femmes au camp de Brens qui est de l'ordre de l'arbitraire et du prétexte. En effet, le nombre des internées à Brens pour motif de prostitution est important du fait de la proximité avec la ville de Toulouse, ce qui pose un problème de promiscuité renforcée avec l'ensemble des internées. Selon l'inspecteur général, les prostituées représentent un tiers de l'effectif total des internées de Brens en

²⁴ *Ibid.*

²⁵ Archives Départementales de Meurthe et Moselle [en ligne] : <http://archivesenligne.archives.cg54.fr/f/Rapportjeanfaure/tableau/?&debut=0>), fonds des rapports d'inspection générale des centres de séjours surveillés, 100 W 127, rapport André Jean Faure tome 5, 1943, consulté le 02/02/2021

1943²⁶. Des internées se plaignent de la présence des prostituées au camp pour des raisons d'hygiène la plupart du temps. C'est pourquoi l'inspecteur préconise la sortie des prostituées du camp pour les rassembler dans des institutions adaptées à leur condition. La prostitution apparaît aussi comme un motif qui permet aux autorités françaises d'interner des femmes en cachant le réel motif de leur internement, politique dans la majorité des cas. La prostitution fait partie des motifs d'internement sous la rubrique droit commun qui est une rubrique dont la définition laisse place à une certaine latitude d'interprétation. L'historienne Rolande Trempé l'explique de manière très précise dans son documentaire :

Sous ce vocable l'administration a classé des femmes qui ont été arrêtées pour des raisons extrêmement variés. Certaines sont là car elles n'ont pas payé leur impôt en tant voulu ou un procès-verbal. D'autres ont été arrêtées sur la voie publique après le couvre-feu. D'autres sont là pour avoir pratiqué le marché noir et elles disposent de beaucoup d'argent. D'autres sont là pour avoir essayé d'avorter et de toute les façons aucune de ces femmes n'a commis un gros délit. Il n'y a aucune criminelle parmi les droits communs ni de Rieucros, ni de Brens²⁷.

L'arbitraire de l'internement voir son illégalité dans certain cas comme pour les prostituées, est souligné. Les prostituées quittent le camp à partir d'avril 1943 pour diminuer l'effectif total au camp de Brens. Elles sont libérées et ne peuvent plus être internée pour le seule motif de « prostitution » : « une circulaire fut adressée aux Préfets pour les aviser que désormais les prostituées en cette seule qualité ne pourraient plus être l'objet d'arrêtés d'internement »²⁸. La décision provoque notamment la satisfaction des internées communistes qui les condamnaient selon des valeurs d'ordre morales²⁹. Les motifs d'internement arbitraire et/ou injustifiés qui ne touchent pas uniquement les femmes à Brens. A Saliers, la légitimité de l'internement administratif des soit disant « nomades » est aussi à questionner.

²⁶ Archive cit.

²⁷ Trempé, Rolande, *Un camp de femmes*, documentaire produit par SCPAM Université Toulouse II-Le Mirail, France, 1994, 63 min.

²⁸ Archives Départementales de Meurthe et Moselle (en ligne :

<http://archivesenligne.archives.cg54.fr/f/Rapportjeanfaure/tableau/?&debut=0>), fonds des rapports d'inspection générale des centres de séjours surveillés, 100 W 127, rapport André Jean Faure tome 5, 1943, consulté le 02/02/2021

²⁹ *Ibid.*

b) L'internement général des « nomades » à Saliers ou le mélange de populations distinctes

Le régime de Vichy interne des individus considérés comme « nomades ». Ce motif d'internement est néanmoins imprécis puisqu'en réalité, il existe plusieurs catégories de population au sein du camp de Saliers. Le terme de « nomades » employé par Vichy regroupe dans les faits des individus qui ne sont pas des « nomades » comme l'entend la définition du régime vichyste. Le rapport d'inspection général du camp de Saliers établi par André Jean-Faure, souligne l'inexactitude du terme employé par l'administration française :

Mais encore fallait-il qu'il s'agisse de nomades. Or, nombre d'internés du camp de Saliers n'étaient pas des nomades, mais des forains. La distinction entre le nomade et le forain n'est pas difficile à saisir. Elle fut cependant parfois perdue de vue. Aussi, ai-je été amené à intervenir pour que fussent libérés ces forains indûment internés comme nomades. [...] Dans un rapport du 30 Octobre 1942, j'indiquais que nombre d'internés n'étant pas des nomades, il n'y avait aucune raison de les retenir, qu'il importait, au contraire, de les libérer au plus tôt. [...] Ces interventions n'apparurent pas cependant suffisantes aux services spécialisés, puisqu'aucune suite n'u fut donnée, de telle sorte que dans un rapport de l'année suivante, M. Lebègue, chargé de mission à l'Inspection Générale, disait : « Ce qui frappe à première vue lorsqu'on interroge « ces gens, presque tous Français, c'est qu'un certain nombre ne paraît pas appartenir à la catégorie légale ou sociale des nomades. On y trouve des forains et même des artisans à domicile et Alsaciens-Lorrains chassés par l'exode. On y rencontre des anciens combattants dont certains décorés de la Crois de Guerre³⁰.

L'archive mentionnée permet de constater que l'internement de certaines personnes à Saliers repose sur l'arbitraire administratif tout comme cela peut être le cas pour les prostituées dans le camp de Brens. En effet, la définition officielle du terme « nomades »³¹ est imprécise, ce qui explique que des personnes tels que les forains ou même des réfugiés de l'Exode se retrouvent internés. Le vocable « nomade » englobe des catégories de population différentes comme l'explique Hubert Marie-Christine dans son propos :

³⁰ Archive Cit.

³¹ Hubert, Marie-Christine. « Les réglementations anti-Tsiganes en France et en Allemagne, avant et pendant l'occupation », *Revue d'Histoire de la Shoah*, vol. 167, no. 3, 1999, pp. 20-52.

Étaient concernées les personnes qui « sont ou doivent être titulaires d'un carnet anthropométrique ». Tout individu dépourvu de carnet anthropométrique mais soupçonné d'être un nomade pouvait dès lors être astreint à résidence. Étaient ainsi visés les nomades qui avaient réussi à se faire enregistrer comme forains ou marchands ambulants³².

Quatre mois après la signature de l'armistice avec l'Allemagne, en octobre 1940, la "Feldkommandantur" 549 basée à Orléans ordonne aux autorités françaises d'arrêter les « nomades »³³. L'internement est conjointement lié à la question d'ordre public et de sécurité. En théorie, les autorités françaises veulent interner les dits « nomades » pour : « Les incessants déplacements des nomades – qu'il ne faut pas confondre avec les forains, industriels ou commerçants, pour la plupart honorablement connus – leur permettent de surprendre des mouvements de troupes, des stationnements d'unités, des emplacements de dispositifs de défense, renseignements importants susceptibles de communiquer à des agents ennemi »³⁴.

La distinction avec les forains mentionnés par l'inspecteur général des camps doit s'appliquer à l'internement administratif. Dans la pratique, il semble que les contrôles d'identité et de profession ne soient pas correctement effectués, ce qui explique la présence d'individus non concernés par la définition officielle de « nomade » à Saliers. Des personnes soit disant « respectueuses » et respectables sont donc touchées par le non-professionnalisme des autorités et de leur négligence. Malgré des remontrances dès 1942, la situation perdure en 1943, l'inspecteur André Jean-Faure semble être dépassé par la situation non contrôlée. Il est très probable que la présence des non-nomades à Saliers se poursuivent jusqu'au bombardement du camp en août 1944.

Ce chapitre a permis l'analyse de l'application bancale des modalités théoriques de l'internement administratif à Brens et à Saliers. Les motifs d'internement répondent à une politique d'exclusion, patriarcale et résolument raciste avec l'impact de l'occupant allemand. De ce fait, l'internement des femmes à Brens et des « nomades » à Saliers représente une forte mixité sociale, générationnelle. Enfin, malgré les remontrances de certains membres de

³² *Ibid.*

³³ Asséo, Henriette, *Les Tsiganes, Une destinée européenne*, Gallimard, 1994.

³⁴ Extrait du Journal officiel, le 9 avril 1940.

l'administration des camps, la hiérarchie ne réagit pas ou alors très tardivement, ce qui peut poser des problèmes au sein des camps.

Partie 2

Les réactions *résistantes*, conséquence de l'internement administratif

Chapitre 3 - L'internement sous Vichy, un terreau favorable à l'apparition de comportements *résistants*

Être interné.e signifie devoir se plier à des règles établies par les autorités du camp. Ces règles sont censées être visibles et connues de tous par l'existence d'un règlement intérieur qui est affiché dans tous les camps. Les interné.e.s doivent signer à leur arrivée une déclaration qui stipule qu'ils ont pris connaissance du règlement intérieur et des sanctions qui y sont liées. La prise de connaissance du règlement est physique et au début de l'internement. A Brens et à Saliers, les internés n'échappent pas au règlement qui dicte la *bonne* conduite à avoir au camp. Cependant, les conditions de vie dans le contexte de l'internement induisent des comportements interdits en théorie mais qui s'avèrent presque indispensables pour améliorer un tant soit peu son quotidien d'interné.

A- Enfreindre le règlement intérieur du camp malgré les sanctions : la quête d'une amélioration des conditions de vie

La vie est rude dans un camp d'internement tel que ceux de Saliers et Brens. En effet, les internés souffrent des difficiles conditions de vie : promiscuité, manque de nourriture, mauvaises conditions d'hygiène ou bien encore les cabanes mal construites. Bien qu'il existe un règlement intérieur censé régir la conduite des interné.e.s, il est courant que celui-ci ne soit pas respecté. Nous pouvons tout d'abord analyser ce phénomène par les difficiles conditions de vie dans un camp d'internement. La faim est une constante chez les internés qui souffrent de sous-nutrition. Ils agissent pour tenter d'améliorer leur destin derrière les barbelés du camp.

a) Vol et trafic : contrevenir au règlement pour aménager son quotidien difficile

La transgression des règles du camp peut être motivée en premier lieu dans le but de rendre la vie au camp plus supportable et surtout de la rendre moins dure. La principale difficulté que rencontrent les internés est le tiraillement incessant de la faim. D'une part, les portions de nourriture ne sont pas suffisantes pour la satiété ; d'autre part, les denrées manquent de diversité et le ravitaillement est souvent assez complexe. Tout cela peut mener les internés à mettre en place des stratagèmes pour remédier à ces problèmes. Lutter contre la faim qui est une véritable souffrance devient donc l'une des préoccupations principales.

Cette situation n'est pas uniquement due à l'ordre des camps. La France sous occupation allemande vit dans une logique de rationnement et de pénurie alimentaire¹ qui touche donc aussi les camps d'internement, sans doute même davantage puisque la condition des internés n'est pas la priorité du gouvernement de Vichy. Les chefs de camps sont parfois amenés à demander des provisions à d'autres camps dont le ravitaillement est meilleur du fait de la richesse alimentaire de la région. Plus une région produit des aliments (légumes ou fruits par exemple), moins les prix sont élevés et vice-versa². A Gurs par exemple, la proximité avec les producteurs locaux est un avantage mais il faut souligner que même dans les meilleurs cas, l'alimentation a toujours été l'un des principaux défis pour les chefs de camp. Pour lutter contre la faim, les internés mettent donc en œuvre des stratagèmes et des actions interdites par le règlement intérieur du camp. Denis Peschanski, dans sa contribution à l'ouvrage dirigé par Fijalkow Jacques³, montre que les rations alimentaires sont très peu variées et que les quantités sont insuffisantes puisque les internés ne mangent que deux fois par jour, le matin et le soir, soit environ entre 950 et 1 100 calories par jour et par personne selon les estimations du Docteur Weill⁴. Ci-dessous un extrait d'archive des notes rédigées par les autorités du camp de Brens, contenant un exemple de menu proposé aux internées les 25 et 27 juillet 1942.

¹ Collectif, *Les jours sans, 1939-1949. Alimentation et pénurie en temps de guerre*, (dir. Doré-Rivé, Isabelle), Lyon, Libel, 2017.

² Peschanski Denis, « Les camps français d'internement (1938-1946) », thèse de doctorat d'histoire sous la direction d'Antoine Prost, Université Panthéon-Sorbonne - Paris I, 2000.

³ Denis Peschanski. « L'internement des femmes dans la France des années noires » in Fijalkow, Jacques, *Les femmes des années 1940 Juives et non Juives, souffrances et résistance*, les Editions de Paris Max Chaleil, p.95-112, 2004.

⁴ Peschanski Denis, « Les camps français d'internement (1938-1946) », thèse de doctorat d'histoire sous la direction d'Antoine Prost, Université Panthéon-Sorbonne - Paris I, 2000.

Figure 4. Menus alimentaires type au camp de Brens.

H. Alimentation: matin: 8 h soupe de légumes
 déjeuner: 12 h soupe et un plat
 16 h: soupe de légumes
 18 h: soupe et un plat
 menus aussi variés que possible. on veut chaque fois que les circonstances le permettent du poisson ou de la viande. Dans l'ensemble, déclare un rapport du Dr Inspecteur Général des Camps et Centres d'Internement du Territoire du 17 août 1942, la nourriture est saine et substantielle
 les internés font leur café elles-mêmes, comme elles en ont exprimé le désir.

Quelques menus: 25 juillet 1942
 pain: 275 grammes
 matin
 soupe de légumes
 fèves
 viande
 soir
 soupe de légumes
 ragoût de pommes de terre
 salade

27 juillet 1942
 pain: 275 grammes
 matin
 soupe
 pommes de terre
 salade
 vin rouge
 soir
 soupe
 fèves
 poisson frais

30 juillet 1942
 pain: 275 grammes
 matin
 soupe de légumes
 légumes en sauce
 viande
 soir
 soupe de légumes
 céleri en sauce
 pommes

Menu de Noël 1942
 matin:
 potage
 rôti de porc
 pommes frites
 gâteau secs
 $\frac{1}{4}$ vin blanc
 $\frac{1}{4}$ vin rouge
 (Pommes de terre bouillies et légumes nécessaires)

soir
 potage
 veau
 pommes de terre
 confiture
 $\frac{1}{4}$ vin rouge

14 h pointer aux enfants. petits fruits
 fraises aux internés

Source : Archives Nationales, Pierrefitte-sur-Seine, Comité d'histoire de la Deuxième Guerre mondiale, 72 AJ/289, notes manuscrites sur le camp de Brens, 1942

Cette archive permet de constater que les menus sont composés de quelques légumes, un petit morceau de viande lorsqu'il y en a et d'un morceau de pain de 275 grammes environ. Les portions sont très nettement en dessous des apports journaliers dont un adulte a besoin en temps normal, environ 2 000 calories. Outre les quantités insuffisantes, la qualité des aliments est très pauvre comme le souligne l'ancienne internée à Saliers, Germaine Campos dans une interview : « on n'avait pas un réfectoire pour manger, avec une petite casserole on allait on nous donnait une louche des épinards pas même lavés, plein de sable, une fois on a trouvé un

rat, vous vous rendez compte »⁵. Cela peut provoquer des maladies comme des cas de dysenterie, de gastro-entérites ou encore de cachexie (amaigrissement et fatigue généralisée dus à la sous-alimentation) qui sont un fléau à Brens et à Saliers. Le témoignage éclaire les motivations qui ont pu entraîner le vol de nourriture. Les conditions de ravitaillement et des denrées déplorables entraînent chez les internés aussi bien à Brens qu'à Saliers, une sensation de faim intense et obsessionnelle au fil des jours, rendant le vol quasi inévitable.

Les internés aussi bien les « nomades » à Saliers que les femmes à Brens s'illustrent dans des activités de de trafic de denrées ou bien encore de vol de nourriture⁶. Les rapports mensuels des chefs de camp ou bien encore certains comptes-rendus envoyés à la préfecture mentionnent des activités de ce type⁷. Les archives de ces deux différents camps nous amènent à penser que le fait d'outrepasser le règlement intérieur du camp est un acte entrepris en conscience par les internés. Le règlement intérieur contient des consignes portant sur la discipline à avoir dans le camps ou bien encore l'emploi du temps des internés. Ces derniers connaissent donc les risques liés à ces pratiques, la répression du personnel du camp est une menace constante. Le vol alimentaire fait partie des comportements interdits sanctionnés par des jours à l'isolement, le nombre de jours varie selon l'ampleur du vol⁸. Nous nous trouvons, dans cet environnement, à la limite d'une situation de survie. Le vol de nourriture qui est prohibé n'est pas alors effectué dans une optique de provocation ou de remise en cause de l'ordre établi par l'administration mais essentiellement comme un acte de dernier recours qui illustre la dureté de la vie dans un camp d'internement.

Etudier le vol de nourriture à Brens et à Saliers est possible grâce aux rapports mensuels des camps qui font un compte rendu des actes d'indiscipline et qui mentionnent assez fréquemment ce type de comportement. On peut compléter ces informations avec les témoignages d'anciens internés comme celui de Charles Taïcon, ancien interné à Saliers, qui explique la manière dont le vol ou le marché noir s'opère au sein des camps d'internement : « j'étais cuisinier, j'ammenais une gamelle de manger pour mes frères et sœurs, je rentrais le plus tard possible parce qu'on préparait le matériel pour le lendemain. Moi je mettais de côté et le soir quand je partais [geste de prendre de la nourriture] des fois je me faisais attraper par

⁵ Condom, Cédric, *Un camp Tzigane ou il ferait bon vivre...*, France, 2005, 58 min, Kilaohm productions, avec le soutien de la Fondation pour la Mémoire de la Shoah.

⁶ Archives Départementales du Tarn (ADT), Albi, fonds du camp de Brens, 495 W 7, rapport mensuel du 8 septembre 1942 par le chef de camp.

⁷ Archives Départementales des Bouches-du-Rhône (ADBR), Marseille, fonds du camp de Saliers, 142 W 83, compte rendu du chef de camp du 18 septembre 1942.

⁸ ADT, Albi, fonds du camp de Brens, 495 W 7, rapport mensuel du 19 juin 1942 par le chef de camp.

les gardiens »⁹. Ce témoignage rend compte de la dure réalité de l'internement et atteste, comme du côté de l'administration avec les rapports mensuels, que le vol s'effectue par des stratagèmes pour accéder à quelques denrées. Dans le présent cas de figure, l'interné est affecté au poste de la cuisine, ce qui lui facilite l'accès à la nourriture pour la voler. Cependant, le vol est motivé par la volonté de l'interné à nourrir les membres de sa famille, particulièrement ses frères et sœurs avec lesquels il est interné à Saliers. L'action de vol peut donc être un acte individuel de solidarité au service du collectif.

Ainsi, la pratique du vol de nourriture et de marché noir apparaissent étant une des seules solutions possibles pour les interné.e.s afin d'améliorer leur condition de vie au sein des camps d'internement de Brens et de Saliers. La situation critique dans laquelle vivent les internés s'illustre aussi dans les baraques et les divers aménagements des camps qui sont inadaptés et/ou inexistantes. Cela peut aussi motiver les internés à enfreindre le règlement intérieur avec l'objectif d'améliorer leur nouveau lieu de vie.

b) Quand les interné.e.s œuvrent pour pallier les aménagements inadaptés à l'internement

Dans le camp de « nomades » de Saliers, certains internés travaillent au sein du camp pour son amélioration et finir la construction de certaines baraques jusqu'en décembre 1942. La construction du camp de Saliers n'est en effet pas terminée à l'arrivée des premiers « nomades ». Les « nomades » internés, principalement les hommes, sont mobilisés donc pour poursuivre et achever les travaux et les aménagements du camp. Certaines baraques doivent être améliorées en termes d'isolation et d'aménagements tels que le sol par exemple. L'ouvrage de Denis Peschanski consacré à l'internement en France¹⁰, confirme que le projet de construction initial de Saliers n'est pas mené à bien. L'auteur souligne notamment le terrain, le climat et les baraques inadaptés à l'internement. Il manque par exemple des plafonds à des baraquements et le système de traitement des eaux usées est défectueux. En Camargue, les hivers sont glaciaux et l'été le climat est très humide, ce qui favorise la forte présence de moustiques : « c'est un camp d'hébergés de race gitane qui est situé à 14 km d'Arles, à proximité de l'étang de Saliers, en plaine, sans abris naturels, contre le vent qui

⁹ Condom, Cédric, *Un camp Tzigane ou il ferait bon vivre...*, France, 2005, 58 min, Kilaohm productions, avec le soutien de la Fondation pour la Mémoire de la Shoah. (Orthographe respectée).

¹⁰ Peschanski, Denis, *La France des camps 1938-1946*, Paris, Gallimard, 2014.

souffle en permanence, ni contre le soleil »¹¹, constate le chef du service de Santé de la Police lors d'une inspection sanitaire en septembre 1943. Les internés au camp de Saliers essayent donc d'améliorer leur condition de vie notamment dans les baraques.

Différents stratagèmes sont mis en place comme nous le montrent les archives consultées pour étudier les divers aménagements imaginés par les dits « nomades ». Le chef du camp écrit sur le ton de la surprise et de l'incompréhension des comportements des « nomades » qui illustrent les aménagements inadaptés à Saliers : « [...] J'ai fait effectuer une distribution de paillasses dont ils ont brûlé la paille afin de faire de la fumée pour chasser les moustiques préférant coucher à même les lames métalliques des sommiers [...] »¹². Même le rapport du mois de juin 1944 rend compte de la volonté des internés de s'adapter à leur condition de vie difficile malgré l'ouverture d'un camp depuis deux ans, qui aurait donc dû être amélioré en théorie. Le matériel censé servir de matelas est réutilisé autrement par les internés, préférant détourner leur fonction première en le faisant flamber pour éloigner les moustiques et les acariens, véritable fléau à Saliers qui ne se cesse d'importuner les internés. Il y a une véritable épidémie de la gale comme le mentionne une lettre de l'intendant de Police chef du service de santé à Monsieur le médecin régional Marseille : « La gale sévit à Saliers d'une manière endémique »¹³. Les internés semblent contraints de mettre en œuvre ce type de comportement puisque l'administration ne paraît pas décidée à faire des travaux ou à débloquer des fonds nécessaires pour aménager équipements et baraques.

Outre les baraques dont l'état ne permet pas de vivre décemment, les vêtements des internés manquent fortement, situation à laquelle ces derniers doivent également remédier avec ce qu'ils ont à leur disposition : « je signale un gros écart dans les couvertures, qui résulteraient des évadés et des confections de vêtements par les internés [...] C'est la conséquence du défaut de vêtement [...] »¹⁴, se plaint le chef de camp à l'été 1943. Les internés n'hésitent visiblement pas à détourner des fonctions principales certains équipements. L'administration, quant à elle, laisse les internés dans une situation inconfortable et les réclamations ne sont apparemment pas prises en compte. Au contraire, les « nomades » sont accusés de détériorer le matériel, ce qui ne ferait que confirmer les stéréotypes sur leur nature.

¹¹ Archives Nationales (AN), F/7/15095, fonds des camps d'internement, Rapport d'inspection sanitaire du camp de Saliers, le 9 septembre 1943 à Vichy.

¹² ADBR, fonds du camp de Saliers, 144 W 77, Rapport mensuel établi selon les prescriptions de la circulaire ministérielle n°519 Pol. Camps du 13 décembre 1943. Fait à Saliers, le 1er juin 1944, le chef de camp. (Orthographe respectée).

¹³ ADBR, fonds du camp de Saliers, 142 W 9, lettre de l'intendant de Police chef du service de santé à Monsieur le médecin régional Marseille. Objet : a/s du camp de SALIERS. Le 12 février 1944.

¹⁴ ADBR, fonds du camp de Saliers, 144 W 77, Rapport mensuel du mois d'août 1943, par le chef de camp.

Les archives disent plutôt autre chose : les internés agissent seulement pour limiter l'apparition de maladie due aux mauvaises conditions climatiques et aux vêtements qui ne sont pas fournis en raison précisément de l'incurie de l'administration du camp.

Par ailleurs, la situation des « nomades » à Saliers n'est pas une exception. Au contraire, les aménagements défectueux et/ou inexistant dans les camps d'internement sur lesquels portent notre étude sont monnaie courante. En effet, dans la région tarnaise, le camp de Brens est également un exemple des terribles conditions de vie auxquelles les femmes qui y sont internées essaient de pallier au quotidien. Anne Grynberg explique, dans son ouvrage, qu'à Brens, l'électricité n'est pas activée en journée¹⁵. Cette situation oblige les internées à ouvrir les petites lucarnes des baraques pour faire entrer la lumière du jour et, par la même occasion, faire entrer le froid à l'intérieur. L'historienne explique que pour lutter contre l'inconfort du froid, les femmes appliquent une forme de *résistance* à l'administration en se réappropriant le matériel à leur disposition. Malgré les plaintes des internées au personnel du camp, la situation ne change pas, aucun aménagement n'est effectué pour améliorer la situation. Cette totale indifférence vis-à-vis des internées, pousse ces dernières à se réapproprier le matériel pour montrer à l'administration que si celle-ci ne réagit pas, les internées quant à elles agissent. Il est probable que les internées cherchent une réaction de l'administration en dégradant aussi ouvertement le matériel. Ce type de comportement est confirmé par le témoignage de Dora Schaul, ancienne internée au camp de Brens :

Evidemment en hiver on avait très froid dans les baraques. On n'avait pas beaucoup de couverture et les baraques en bois, il faisait très très froid. Du charbon on en avait pas, à la cuisine il y avait et on a volé la nuit de temps en temps un sceau de charbon à la cuisine et puis à la fin même on a coupé même à la baraque il y avait, s'était le toit, il y avait des bout de bois, des planches de bois. On a coupé des bouts qu'on croyait qui étaient superflus et on les a brulés dans le poêle tellement on avait froid¹⁶.

¹⁵ Grynberg, Anne, *Les camps de la honte : les internés juifs des camps français 1939-1944*, Paris, Éd. la Découverte, 1999.

¹⁶ Trempé, Rolande, Documentaire *Un camp de femmes*, produit par SCPAM Université Toulouse II-Le Mirail, France, 1994, 63min.

Tout comme à Saliers, les conditions climatiques mettent à mal les baraques qui sont construites avec des matériaux peu isolants. Le témoignage souligne que, certaines fois, le vol de charbon est nécessaire pour se chauffer davantage grâce au poêle de la baraque qui est situé au centre de la pièce. Cependant, le vol est une pratique périlleuse puisqu'elle est interdite par le règlement intérieur et, donc, passible d'une sanction telle que l'isolement. De plus, les internées ne peuvent pas se permettre de dérober du charbon de façon quotidienne afin de ne pas éveiller les soupçons et d'en laisser suffisamment pour chauffer les plats en cuisine. Les femmes internées à Brens décident donc comme les « nomades » à Saliers, d'utiliser le matériel des baraques, c'est-à-dire le bois. En effet, Dora Schaul explique que les planches de bois que les femmes ne pensent pas indispensables au maintien de la baraque, sont coupées puis utilisées comme combustible pour alimenter le poêle faisant office de chauffage. Les femmes n'hésitent pas à potentiellement endommager le toit de leur baraque en retirant certaines parties de celui-ci. La quête de l'amélioration du quotidien est ainsi parfois à la frontière avec la survie.

Ainsi, nous avons analysé comment et pourquoi les interné.e.s sont parfois contraint.e.s à enfreindre le règlement intérieur, particulièrement lorsqu'il s'agit de survivre aux rudes conditions climatiques et de fait, d'éviter des maladies qui pourraient davantage empirer la situation des internés surtout dues aux négligences des autorités des deux camps d'internement. Les internés prennent consciemment le risque d'être sanctionnés par le personnel puisque leurs agissements sont prohibés.

c) Un ensemble de comportements considérés comme interdits : l'isolement comme punition

Pour les autorités, le vol, le trafic ou bien encore la détérioration volontaire du matériel, sont des comportements répréhensibles au sein des camps d'internement. Bien que les internés connaissent les sanctions auxquelles ils s'exposent, ces comportements sont inévitables dans le contexte de l'internement administratif de Brens et Saliers. L'objectif principal des interné.e.s n'est pas de remettre en cause l'autorité des surveillants et de l'administration mais de tenter de survivre à leur expérience d'internement par des conditions moins difficiles. Sur ce point, la réflexion du sociologue et historien Michael Pollak sur l'expérience concentrationnaire qui présente certaines similitudes avec celle de l'internement

mérite d'être convoquée¹⁷. Michael Pollak explique notamment que le maintien de l'intégrité physique et morale sont essentielles mais difficile dans un contexte concentrationnaire ou de l'internement. Les interné.e.s à Saliers et à Brens se rapprochent des déportées étudiées par le sociologue, dans le sens où les individus mobilisent leurs ressources personnelles pour s'ajuster à leur nouvel univers, celui du camp d'internement. La notion de ressource contient les ressources physiques, relationnelles et intellectuelles mobilisées pour survivre à une situation extrême, dans notre étude il s'agit de l'internement. Les internés en situation extrême luttent pour le maintien de leur vie d'avant, c'est-à-dire leurs engagements politiques ou certains aspects de leur mode de vie par exemple. Cela signifie que le concept de ressource englobe l'ensemble des compétences sociales d'un contexte passé, ici, celui de la vie libre, utilisées par les individus dans la situation nouvelle de l'internement. La sociologue Albena Tcholakova explique que les ressources « définissent non pas seulement « ce que l'on peut faire » mais aussi « ce que l'on peut espérer faire » dans un nouveau contexte social »¹⁸. L'internement est une expérience extrême qui pousse les individus à aller au-delà de ce qu'ils pensent être capables de faire, donc de prendre conscience de leur capacité de *résistance* à l'internement par le biais des comportements que nous avons mentionnés. Or, l'administration et le personnel des camps d'internement ne partagent pas cette vision.

Contrairement aux internés, l'administration considèrent le vol ou la dégradation comme étant des comportements à réprimer car ne respectant pas l'ordre établi. Les surveillants ont pour ordre de sanctionner ces actes qui sont, dans ces perspectives, autant d'enfreintes à punir/au règlement. L'une des sanctions les plus récurrentes dans la section punition des rapports mensuels des chefs des camps est celle de l'isolement : « [...] 13 punitions variant entre 1 et 9 jours d'isolement pour des motifs divers : mauvaise tenue, attitude incorrecte vis-à-vis des gradés, menus vols de denrées ou matériels du camp, ivresse, querelles, etc... ont été appliquées durant le mois écoulé »¹⁹, peut-on lire dans le rapport mensuel du mois de juin 1942. Le rapport cité permet de constater que l'isolement est requis pour des comportements très divers, allant du vol à une querelle, sans que l'on sache le degré de gravité des comportements en question. L'archive semble évoquer le cas de l'isolement complet des internées et non pas un isolement uniquement de nuit, auquel cas on peut faire

¹⁷ Pollak, Michael. « L'expérience concentrationnaire », *Une identité blessée. Études de sociologie et d'histoire*, sous la direction de Pollak Michael. Editions Métailié, 1993, pp. 149-175.

¹⁸ Tcholakova, Albena, « Le remaniement identitaire entre reconnaissance et maintien de la cohérence biographique », *Sociologie* [<http://journals.openedition.org/sociologie/2712>], N°1, vol. 7 | (consulté le 16/06/21).

¹⁹ ADT, fonds du camp de Brens, 495 W 7, Rapport mensuel du 19 juin 1942, le Préfet du Tarn à M. le Ministre Secrétaire à l'Intérieur.

l'hypothèse que cela aurait été mentionné. L'isolement complet pour une période de huit jours maximum, décidé par le chef du camp, peut être complété par des corvées selon le règlement intérieur du camp²⁰. Dans l'archive citée, la peine maximale est de neuf jours, ce qui veut dire que le chef de camp a allongé d'un jour la peine maximale qu'il peut en théorie infliger.

En effet, les peines supérieures à 15 jours sont prononcées par les préfets, ce n'est donc probablement pas le cas pour notre exemple. Pour appliquer la peine de l'isolement des locaux disciplinaires sont prévus à l'intérieur des camps d'internement comme le précise une lettre du secrétaire général à la police à destination du Préfet du Tarn²¹. Les prérogatives des règlements intérieurs sont générales pour l'ensemble des camps d'internement français²². Elles sont émises par le ministère de l'Intérieur mais des aménagements peuvent être effectués par les chefs de camp pour ajuster le règlement à chacun des camps. L'isolement est une mesure également appliquée au camp d'internement de Saliers et pour les mêmes motifs qu'à Brens.

Le recours à la sanction de l'isolement est donc largement utilisé dans les camps d'internement de Brens et Saliers. L'isolement est sans doute utilisé comme guise d'exemple pour démotiver les internés de s'illustrer dans des comportements interdits en voyant leurs camarades isolés. Cependant, l'administration ne semble pas mesurer l'impact de l'isolement sur le moral des internés et elle n'adapte pas l'isolement à la gravité des actes réprimés qui ne sont pas toujours des actes pour troubler l'ordre et la sécurité au camp. Le personnel du camp de Brens inflige environ une quarantaine de sanctions entre le mois février 1942 et le mois de mai 1944, selon la section « punition » des rapports mensuels. Nous ne disposons pas de tous les chiffres pour le camp de Saliers mais on peut supposer que le nombre total de punitions est similaire. En effet, rien que pour l'année 1943, il y a au moins 19 sanctions qui sont infligés aux internés selon les rapports mensuels du chef de camp. Il arrive que certains mois aucun internés ne fassent l'objet d'une punition mais à d'autres moment les punitions peuvent toucher une quinzaine d'individus. Cependant le personnel de camp peut également être impliqué ou à l'origine de certaines stratégies *résistantes*.

²⁰ ADT, fonds du camp de Brens 495 W4, Exemple du règlement intérieur du camp de Brens, le conseiller d'État Secrétaire Général à la Polie à Monsieur le Préfet du Tarn, le 17 novembre 1943.

²¹ ADT, fonds du camp de Brens, 495 W4, lettre manuscrite du secrétaire général à la Police à M. le Préfet du Tarn, Objet : peines disciplinaires à infligées aux internées, le 29 juillet 1943.

²² Grynberg, Anne, *Les camps de la honte : les internés juifs des camps français 1939-1944*, Paris, Éd. la Découverte, 1999.

B- Personnel et gestion administrative, des opportunités à intégrer dans les stratégies résistantes

Les interné.e.s peuvent mener des actions interdites par le règlement intérieur à l'insu du personnel des camps. Or, dans certains cas, les internés mènent des stratégies résistantes avec l'aide de surveillant.e.s ou des gardes. Les actions menées conjointement par les deux acteurs sont la cible des directeurs de camp qui n'hésitent pas à se séparer des membres du personnel impliqués dans ce type d'action.

a) Complicité et relations cordiales avec des gardiens : des comportements prohibés mais des possibilités d'améliorer sa condition d'interné.e.s ?

L'expérience de l'internement administratif peut faire naître des relations plus ou moins cordiales, voire sexuelles et amoureuses, entre les interné.e.s et le personnel de garde et de surveillance des camps. Le quotidien dans un camp d'internement apparaît plutôt monotone et répétitif. De surcroît, la hiérarchie administrative rappelle constamment au personnel de garde et de surveillance que les interné.e.s doivent être considérés comme des individus à part et inférieurs. Une entente cordiale ou même de simples échanges comme une salutation sont totalement prohibés, dans le but d'exclure même au sein du camp la communauté internée. A Saliers, le chef de camp produit de nombreuses notes de service destinées au personnel. Ces notes détaillent les comportements à éviter avec les internés « nomades ». Cependant, malgré les directives du chef de camp envers son personnel, l'indiscipline est parfois liée à la bonne entente entre gardiens et internés, ce qui est une des justifications des réprimandes de la hiérarchie.

En effet, il existe à Brens et à Saliers des cas de manquements au règlement intérieur du camp qui impliquent internés et personnel du camp. Par exemple, la note n° 136 du chef de Saliers datée du 7 juillet 1944, rend compte de cet état de fait :

En de multiples occasions, j'ai constaté que le personnel entretenait des relations par trop cordiales avec les hébergés. Comme je l'avais rappelé dans les précédentes notes de services cette pratique est contraire aux règlements et nuisible au maintien de l'ordre. Il est inadmissible que des altercations se produisent avec des hébergés, qui en la circonstance prononcent des paroles injurieuses à l'égard des gardiens, diminuant leur autorité et portant à leur prestige. Si certains membres du personnel

ne faisaient pas preuve de familiarité allant jusqu'au tutoiement, s'ils ne se livraient pas à des tractations, frisant le marché noir (achat de cigarettes, etc...), s'ils ne provoquaient pas des discussions sans fin, ne concernant pas le service, il n'y aurait pas d'incidents imputables à l'incorrection des hébergés, entraînant inévitablement des manifestations difficiles à réprimer et pouvant occasionner une émeute, sur les conseils de meneurs comme le fait s'est produit à différentes reprises²³.

Cette note par son ton et son caractère de rappel à l'ordre suggère que ce type de comportements n'est pas isolé au sein du camp de nomades de Saliers. Les gardiens sont des civils recrutés par voie d'annonce dans la région où se situe le camp, dans la hâte et ils ne sont pas formés avant leur prise de fonction comme l'indique Jean-Marc Berlière dans son ouvrage *Polices des temps noirs. France 1939-1945*, dans le chapitre consacré à l'internement²⁴. Peu de personnes acceptent le poste de gardiens car celui-ci est mal payé et n'offre pas vraiment de perspective d'évolution de carrière²⁵. Nous constatons grâce à des notes de service comme celle-ci que les internés peuvent trouver dans les gardes et surveillants, des complices pour une amélioration mutuelle de leur quotidien. Cependant, il est important de souligner que les internés peuvent également être contraints à entraver le règlement intérieur du camp sous la pression du dominant. Un ancien interné de Saliers, Charles Taïcon, témoigne de cette situation : « Le gardien Jillopet fallait qu'on lui donne a lui aussi pour manger quand on rentrait ; il dit je serai là de telle heure à telle heure après je reprends, dans deux heures je reprends la relève. Alors il faut arriver de tel heure à tel heure alors on est arrivé de telle heure à telle heure. On lui donnait, si on avait trouvé des choses à manger on lui donnait aussi »²⁶. Ce témoignage permet de nuancer notre propos puisqu'il indique, *ex negativo*, que les gardiens peuvent profiter de la bonne entente et de leur situation dominante sur les internés « nomades » de Saliers.

Il en est de même dans le camp de femmes à Brens où l'on peut observer des comportements similaires, bien qu'il soit un camp plus répressif que celui de Saliers. Le règlement intérieur est volontairement dépassé par les internées avec, de temps en temps, l'aide du personnel de

²³ ADBR, fonds du camp de Saliers, 142 W 77, note de service N°136 du 7 juillet 1944, par le chef de Camp.

²⁴ Berlière, Jean-Marc, *Polices des temps noirs. France 1939-1945*, Paris, Perrin, 2018.

²⁵ Pernot Mathieu ; Asséo, Henriette ; Hubert, Marie-Christine, *Un camp pour les bohémiens : mémoires du camp d'internement pour nomades de Saliers*, Arles, Actes Sud, 2001.

²⁶ Condom, Cédric, *Un camp Tzigane ou il ferait bon vivre...*, France, 2005, 58 min, Kilaohm productions, avec le soutien de la Fondation pour la Mémoire de la Shoah.

garde masculin. Une femme internée peut parfois s'allier avec la figure dominante qui est celle de la surveillante ou du gardien dans des opérations interdites telles que le marché noir notamment. Cependant, il existe un type de relation qui semble être davantage répandu à Brens que chez les « nomades » à Saliers. Il s'agit des relations intimes entre les internées et le personnel masculin du camp.

Cela s'explique par la composition même du camp, exclusivement féminine. Ainsi les comportements de ce type s'en trouvent-ils favorisés. Les relations épistolaires ou physiques existent à Brens et peuvent entraîner des sanctions à l'égard des internées mais également du garde impliqué dans cette relation : « Sanctions : 1 gardien BONNET Max, Motif : relations épistolaires avec une internée. Licenciement : 3 gardiens Motif : Relation avec les internées »²⁷. Les relations amoureuses peuvent être une échappatoire pour les internées qui peuvent retrouver un sentiment d'humanité et des avantages matériels. Les internées de Brens tout comme les « nomades » de Saliers, dans leur quête de surmonter la solitude et la difficulté de leur condition de vie, peuvent avoir recours à ce que Michael Pollak appelle la notion « ressource »²⁸. En effet, dans le chapitre consacré à l'expérience concentrationnaire, l'auteur souligne l'importance pour les internées de conserver une certaine intégrité, aussi bien physique que morale. Pour cela, elles peuvent recourir à l'élaboration de relation de confiance avec certains individus. La confiance peut aller jusqu'à la relation amoureuse entre internés comme entre internés et membres du personnel masculin et/ou féminin du camp. Michael Pollak évoque la ressource comme étant un moyen de survie mais aussi comme une échappatoire sincère dans certains cas :

Si les relations (homo)sexuelles dans les camps sont bien documentées, elles sont d'ordinaire approchées exclusivement comme le produit des contraintes propres à une institution totale (armée, prison, internat) où ne se côtoient que des personnes du même sexe. Or cet épisode met l'accent sur leur signification plus large. Même si elles sont nées de la contrainte, elles expriment également l'affectivité et la confiance²⁹.

²⁷ ADT, fonds camp de Brens, 495 W 7, rapport mensuel du mois de juin 1943, par le chef du camp.

²⁸ Pollak, Michael, *Une identité blessée, Etude de sociologie et d'histoire*, Paris, Editions Métailié, 1993.

²⁹ *Ibidem*.

Cependant, il faut garder à l'esprit que le fait d'avoir une proximité comme celle-ci avec le personnel peut permettre d'acquérir des privilèges ou du moins une amélioration sensible de ses conditions de vie au camp. Toutefois, le phénomène que nous évoquons reste assez exceptionnel car, dans la majorité des cas, les internés, « nomades » ou femmes, sont contraints de vivre dans des conditions difficiles. De plus, qu'il s'agisse d'une relation amoureuse entre les internées ou avec un membre du personnel, ce comportement est interdit par le règlement intérieur. Le domaine de l'intime est donc aussi contrôlé dans le système de l'internement et par la hiérarchie du personnel de garde du camp. Les chefs de camp souhaitent maintenir le plus fortement possible la relation entre dominant et dominé mais cela est difficile au vu du manque d'expérience du personnel.

b) Des comportements *résistants* rendus possibles par l'inexpérience et le sous-effectif du personnel de garde

Les camps d'internement qui constituent l'objet de notre étude illustre le phénomène du manque de personnel de garde et de son éthique professionnelle qui fait débat. Ce phénomène est plus généralement commun à l'ensemble des camps d'internement présents sur le territoire français pendant la Seconde Guerre mondiale³⁰. La situation engendrée par ce phénomène permet aux internés de profiter des failles du personnel pour s'adonner à des pratiques interdites en théorie. Tout d'abord, le personnel de garde est souvent sans expérience et donc incompetent pour la tâche qui lui incombe, les démissions sont pléthore :

Les démissions se multiplient et les besoins ne peuvent plus être comblés. J'ai recherché les causes de cet état de choses qui risque de compromettre à bref délai le bon fonctionnement et la sécurité des camps puisque d'ordres et déjà il manque environ 150 gardiens pour assurer correctement les besoins. Ces raisons tiennent, à mon avis, dans l'insuffisance de la situation morale et matérielle du personnel, celle-ci rencontrant des difficultés particulières inhérentes à la vie dans les camps³¹.

³⁰ Berlière, Jean-Marc, *Polices des temps noirs. France 1939-1945*, Paris, Perrin, 2018.

³¹ Archives Départementales de Meurthe et Moselle (en ligne), Nancy, (ADMM) 100 W 127, fonds André Jean-Faure, Note pour Monsieur le directeur général adjoint de la police nationale. « Destiné à l'inspection Générale des camps et centres d'internement du territoire », fait à Vichy, le 17 juillet 1943.

La situation critique à l'échelle nationale se confirme à l'échelle locale pour les camps de Brens et Saliers. Le manque de motivation des gardes s'explique en grande partie par leur condition de vie qui sont difficiles³² puisqu'ils vivent dans des baraques similaires à celles des internés et les portions et les quantités de nourriture sont faibles, ce qui explique l'implication de certains gardes dans le trafic et/ou le marché noir avec des internés. Les difficultés de ravitaillement et les problèmes de gestion financières n'impactent pas seulement la vie des internés mais aussi celle de ceux qui les surveillent et les encadrent. L'incompétence des gardes est dénoncée par les chefs de camps eux-mêmes comme nous l'avons vu précédemment, mais la situation peine à s'améliorer.

Cela s'explique en partie par le fait que beaucoup d'hommes décident de rejoindre le personnel de garde des camps d'internement puisque c'est un moyen d'éviter le STO à partir de février 1943³³. L'existence de comportements *résistants* de la part des internés tel que le marché noir, le trafic, les relations amoureuses, impliquent parfois les gardes et peuvent être également à leur origine. Pour tenter d'enrayer la situation, à Saliers, le directeur du camp veut frapper fort, comme le montre un rapport adressé au préfet des Bouches-du-Rhône : « Le personnel Gardien est très inférieur à sa tâche, il se contente de faire acte de présence et ne possède aucune conscience professionnelle. [...] Sévir impitoyablement contre les gardiens qui ne donnent pas satisfaction. [...] »³⁴. Nous percevons grâce à cette archive, la frustration du chef du camp de Saliers vis-à-vis du personnel qu'il a la charge d'encadrer. En effet, sans un investissement complet des gardes, l'application et le respect du règlement intérieur sont très fortement compromis, ce que les internés savent pertinemment et retournent parfois la situation à leur avantage. Malgré les remontrances, les gardes sont peu sanctionnés puisque leur recrutement est bâclé et beaucoup d'entre eux, quoiqu'incompétents, sont maintenus à leur fonction, faute de candidats dont l'éthique professionnelle est meilleure pour les remplacer. C'est ainsi que le sous-effectif et le manque de professionnalisme du personnel de garde sont saisis par les internés à leur avantage. A cela s'ajoutent également les failles du système de surveillance et de sécurité des camps, qui permettent aux internés de tenter l'évasion.

³² Hubert, Marie-Christine ; Filhol, Emmanuel, *Les Tsiganes en France un sort à part 1939-1946*, Paris, Perrin, 2009.

³³ *Ibid.*

³⁴ AN, F/7/15095, fonds du département des Bouches-du-Rhône, Rapport général d'inspection, à Monsieur le Préfet Inspecteur Général des camps Vichy, fait à Saliers, le 31 décembre 1942.

c) Les évasions à répétitions ou comment profiter des faiblesses du système de surveillance

Le phénomène de l'évasion, qu'elle soit collective ou solitaire, est un phénomène face auquel l'administration tente de réagir tout au long de la période étudiée (février 1942 - décembre 1944). Les évasions dans les camps de Brens et Saliers sont possibles du fait d'un manque de personnel et de dispositifs de sécurité insuffisants, inexistantes ou bien encore inachevés. Bien que des sanctions soient prévues, notamment une peine d'emprisonnement d'un à cinq ans selon l'article 19 du règlement des camps, le phénomène de l'évasion se perpétue. Les récidivistes sont quant à eux menacés d'un transfert dans un camp répressif, c'est le cas pour certains internés de Saliers transférés à Fort-Barraux pour les hommes et au camp de Brens pour les femmes. Dès lors qu'une évasion est avérée, un protocole doit être suivi par le personnel du camp afin de rattraper au plus vite les évadés. En effet, l'article 7 du règlement prévoit la réaction à adopter en cas d'évasion :

Article 7 : Au cas où une évasion serait constatée, le Chef de Camp doit aviser immédiatement par téléphone, le Préfet du département, ainsi que la Brigade de Gendarmerie la plus proche et faire procéder aux premières recherches sur le territoire environnant le camp. Il confirmera aussitôt par écrit ses communications téléphoniques³⁵.

Le chef du camp est en charge de mener les premières mesures puisque c'est lui qui doit prévenir les autorités compétentes pour retrouver les évadés. L'ensemble des services de gendarmerie et de police de la région sont mobilisés pour les recherches. Il faut réagir le plus tôt possible pour augmenter les chances de récupérer les individus évadés. L'ensemble des échanges entre le chef du camp et les services mobilisés pour les recherches doivent être rédigés sur papier afin de rendre compte le plus clairement possible de toute la démarche et des avancées. Dans la majorité des cas, les évasions – ou les tentatives – se font collectivement, par petits groupes. A Saliers, les évasions sont majoritairement de type familial, les internés issus de la même famille essayent de s'évader ensemble. La lettre écrite par le chef de camp datée du 10 décembre 1942, souligne qu'un père et ses deux fils, soit trois membres de la même famille s'évadent ensemble³⁶. L'évasion à plusieurs nécessitent pour les « nomades » de Saliers, de profiter des failles du système de surveillance qui sont nombreuses

³⁵ AN, F/7 15086, Fonds de Inspection générale des camps d'internement, Règlement des centres de séjour surveillé pour les indésirables français, le 9 juillet 1941. (Orthographe respectée)

³⁶ ADBR, fonds camp de Saliers, 142 W 83, lettre du chef de camp au Directeur général de la Police.

et desquelles on peut profiter. Le directeur déplore la situation et dresse une liste des faiblesses du système de surveillance auquel il faut remédier pour enrayer le phénomène de l'évasion :

Comme on l'a vu, les évasions sont nombreuses du fait :

- a) De l'isolement des hébergés qui tentent de rejoindre leur famille ;
- b) Que le camp n'a qu'une clôture insignifiante ;
- c) Qu'il n'est pas éclairé la nuit ;
- d) Que le nombre des gardiens consciencieux est très faible³⁷

Le chef de camp souligne qu'un fil barbelé est la seule barrière dans le camp d'internement de Saliers, les installations électriques permettant l'éclairage de nuit sont alors inexistantes et le sous-effectif du gardiennage ne permet pas de pallier ces insuffisances. La nuit est donc la période privilégiée pour tenter de s'évader du camp puisque les internés sont moins facilement repérables que la journée.

La motivation première d'une évasion est sans nul doute la fuite des conditions de vie, la quête de liberté et du retour à la vie traditionnelle qui est celle des « nomades ». Une tendance semble émerger en ce qui concerne les évasions au camp de Saliers. En effet, elles ne sont pas nécessairement réfléchies en termes de l'après, c'est-à-dire, qu'il ne semble pas y avoir de plan établi : une fois évadé, la place est laissée à l'improvisation comme en témoigne une évadée reprise par les autorités françaises. Cela explique que la majorité des évadés sont rattrapés. Une fois de l'autre côté des barbelés, la place est laissée à l'improvisation. C'est ce qu'illustre le procès-verbal d'une évadée de Saliers : « C'est par manque de nourriture que je me suis évadée du camp de Saliers. A ma sortie du camp je n'avais pas de but défini. Je me proposait de travailler dans les régions parcourues pour gagner ma vie »³⁸. Les nomades étant exclus de la population française, comme le rappelle Vincent Giraudier dans son ouvrage *Les bastilles de Vichy*³⁹, ils peuvent difficilement compter sur le soutien des populations civiles qui les dénoncent souvent à la gendarmerie. A Saliers, les évasions continuent en 1944 et reposent sur les mêmes problématiques comme nous l'indique le chef du camp : « Ne peuvent être enrayerées par l'insuffisance de personnel et de clôture [...] »⁴⁰. On peut supposer que l'état des finances françaises consacré à l'internement ne permet pas d'améliorer la situation à

³⁷ AN, fonds département des Bouches-du-Rhône, F/7/15095, note pour le secrétariat général à la Police. Objet : camp de Saliers- Situation des Nomades, le 4 septembre 1942 à Saliers.

³⁸ ADBR, Marseille, fonds du camp de Saliers, 142 W 83, procès-verbal du 14 janvier 1943.

³⁹ Giraudier, Vincent, *Les bastilles de Vichy*, Paris, Tallandier, 2009

⁴⁰ ADBDR, fonds du camp de Saliers, 142 W77, Rapport des mois de Janvier et Février 1944, fait le 29 Février 1944.

Saliers. L'administration semble se reposer sur les dénonciations et les arrestations une fois les évasions effectuées plutôt que de régler le problème de clôture et de personnel. Il faut attendre le mois de mai 1944, soit l'extrême fin de l'existence du camp pour que les chiffres des évasions diminuent, résultat du doublement des rondes de nuit que doit effectuer l'ensemble du personnel.

A Brens, les femmes se livrent également à l'aventure périlleuse et dangereuse de l'évasion. A l'ouverture du camp, les femmes peuvent profiter comme à Saliers des infrastructures manquantes pour s'évader : « [...] Interrogées, toutes trois ont reconnus s'être concertées, vers 18H pour s'évader après l'appel du soir, en mettant à profit la tempête qui sévit toute la soirée et la restriction imposée à l'éclairage par les règlements de défense passive »⁴¹. Les problèmes de surveillance sont similaires à ceux du camp de Saliers, les internées tournent la situation à leur avantage. Les femmes candidatent à l'évasion préparent soigneusement l'opération en fonction de l'emploi du temps du camp et des conditions climatiques qui jouent en leur faveur. Cependant, l'administration veut pallier le phénomène de l'évasion.

Des travaux et des aménagements complémentaires sont effectués en janvier 1943 : tours de garde renforcés, les appels et contre-appels sont plus récurrents, ce qui rend l'évasion beaucoup plus complexe : « [...] j'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir faire effectuer, de temps à autre, des contre-appels inopinés aussi bien pendant le jour, sur les lieux du travail, que durant la nuit, à l'intérieur des dortoirs »⁴². La multiplication des appels aux heures fixes et à des heures surprises sont également un frein pour s'évader puisque l'administration peut se rendre compte plus rapidement que des internées ont quitté l'enceinte du camp illégalement. En complément des nouvelles mesures, le service des renseignements généraux est mobilisé afin de rechercher les évadés et leurs complices. Les évasions ne cessent pas mais diminuent fortement à Brens au cours de la période étudiée grâce à la réaction de l'administration et du fait des renforcements des dispositifs de sécurité ; éclairage de nuit, clôture complète de l'enceinte du camp ou bien encore le personnel renforcé.

Ainsi, la pratique de l'évasion est courante bien que formellement interdite par le règlement du camp. Par exemple, à Saliers, le fichier des internés recense au moins cent-soixante-quatre évasions mais ce nombre doit être en réalité plus élevé, puisque certains s'évadent

⁴¹ ADT, fonds du camp de Brens, 495 W46, compte-rendu de l'inspecteur de police Claquin Pierre à Monsieur le commissaire, chef du camp de Brens, le 15 décembre 1942.

⁴² ADT, fonds du camp de Brens, 495 W46, le préfet du Tarn à Monsieur le chef du centre de séjour surveillé de Brens, le 11 février 1943.

plusieurs fois⁴³. Les articles 12 et 13 du règlement intérieur du camp sont dédiés à la question des évasions :

Article 12 : A leur arrivée au camp, les internés doivent prendre connaissance des présentes dispositions (de l'art.8 à la fin du règlement). Ils signent ensuite une déclaration par laquelle ils reconnaissent avoir pris connaissance de ces dispositions notamment des articles qui suivent relatifs aux sanctions auxquelles ils s'exposent en cas de tentative d'évasion.

Article 13.- Il est expressément signalé aux internés que le personnel a reçu l'ordre de faire usage de ses armes, en cas de tentative d'évasion, après sommation suivie d'un coup de feu en l'air.⁴⁴

Les candidats à l'évasion savent en théorie qu'ils enfreignent le règlement mais ce n'est pas un frein pour autant. Cependant, nous pouvons nous interroger sur la véritable prise de connaissance du règlement intérieur par les internés de Saliers et Brens. En effet, le règlement intérieur est écrit, certains « nomades » ne savent probablement pas lire, tout comme certaines femmes étrangères internées à Brens. Dans ce cas de figure, on ne dispose pas d'informations sur le fait que le règlement soit lu ou non aux internés analphabète. Les archives ne nous permettent pas non plus de savoir si le règlement est traduit par le personnel, par les internés par exemple. On peut donc émettre l'hypothèse que certains internés ne connaissent peut être pas les sanctions auxquelles ils s'exposent en cas d'évasion ou de tentative. Enfreindre le règlement n'est pas la motivation qui nourrit le désir de l'évasion et de liberté. Il serait plus juste de dire que le fait de ne pas respecter le règlement est une étape obligatoire pour mener à bien son évasion. Il est sans doute possible d'affirmer que, si l'opportunité de quitter le camp sans enfreindre le règlement était possible, alors les internés auraient probablement fait le choix de la légalité. L'administration quant à elle ne semble pas considérer ce type d'attitude comme un moyen de survie. Au contraire, les évasions sont considérées comme une menace par le personnel. La réussite d'une évasion remet en question la surveillance du camp et la capacité du personnel à les empêcher en amont. L'évasion est donc souvent une opération conjointe entre les internés. Or, dans le système de l'internement, la cohésion n'est pas

⁴³ Pernot Mathieu ; Asséo, Henriette ; Hubert, Marie-Christine, *Un camp pour les bohémiens : mémoires du camp d'internement pour nomades de Saliers*, Arles, Actes Sud, 2001.

⁴⁴ AN, Pierrefite-Sur-Seine, F/7 15086, Règlement des centres de séjour surveillé pour les indésirables français, le 9 juillet 1941.

toujours de mise, les relations conflictuelles entre les interné.e.s illustrent certaines entraves au règlement intérieur.

C- Jalousie et concurrence au sein des camps, à l'origine de certains « débordements »

La composition de la population d'un camp d'internement est très hétéroclite, différentes catégories d'internés se côtoient quotidiennement. La diversité de la population internée et le rôle plus ou moins importants des internés dans la vie du camp peut faire apparaître un sentiment de jalousie entre les internés. La frustration ou la concurrence peuvent par exemple expliquer des écarts disciplinaires.

a) **Rôle au sein du camp et motifs d'internement : entre convoitise et rivalité à Brens**

Au sein du camp d'internement de Brens, les femmes internées peuvent enfreindre le règlement intérieur, notamment en ce qui concerne la bonne conduite, de par l'existence de la jalousie et/ou rivalité entre les internées. En effet, les motifs d'internement connus de l'ensemble des internées peuvent être à l'origine de problèmes relationnels, notamment entre les prostituées qui sont rejetées par la majorité femmes à Brens comme le précise la contribution de Gilzmer Methchild dans l'ouvrage collectif *Les Femmes dans la Résistance en France*⁴⁵. L'auteure explique que les « prostituées » sont à l'origine de relations lesbiennes au sein du camp mais aussi à l'origine de relations sexuelles avec le personnel de garde. Ce sont des motifs qui permettent de comprendre le mépris des internées à l'égard de cette catégorie d'internées à Brens. Les relations les plus épineuses sont celles entre internées politiques, surtout les communistes, et internées accusées – à raison ou à tort – d'être des prostituées. Les internées politiques éprouvent un sentiment de forte jalousie à l'égard du groupe des prostituées car ces dernières bénéficient du système de libération anticipée. Effectivement, les archives du camp de Brens permettent de comprendre la frustration ressentie par les politiques comme nous l'indique le rapport de janvier 1943 :

⁴⁵ Gilzmer, Mechthild in *Les femmes dans la Résistance en France* (dir. Gilzmer Mechthild, Levisse-Touzé Christine, Martens Stefan), Actes du colloque internationale de Berlin (8-10 octobre 2001), Tallandier, Paris, 2003,

Le mouvement continu des libérations depuis la fin du mois dernier a visiblement influencé les internées politiques notamment. Elles s'abstiennent de commentaires sur la situation actuelle et les événements, afin de ne pas compromettre leurs chances. Tel est en particulier le cas de Odette CAPION. Le nombre croissant des internées pour délit de mœurs et la libération d'un certain nombre d'internées politiques n'est pas sans influence sur l'Etat moral du camp⁴⁶.

En réalité, les prostituées internées à Brens à partir de 1942 se voient accorder des libérations car l'administration estime que leur comportement est désormais en accord avec les valeurs conservatrices de la France. Il s'agit du groupe qui compte le plus des demandes de libération favorables. Dans les faits, il s'agit probablement avant tout de vouloir désengorger le camp de Brens. Cela fait naître un sentiment d'inégalité et d'injustice chez les internées politiques. Elles couchent sur le papier leur mépris envers le groupe des prostituées. Les rapports mensuels font ressortir l'impression d'une tension assez palpable : « « On continue à libérer ces dames du Boulevards » écrit Madame AUVACHEZ BURCEY » », « « Quel débarras » s'exclament les autres » ». Les internées politiques ont en apparence l'air de se réjouir du départ de leurs codétenues aux mœurs douteuses. Or, ces nombreuses libérations impact plus ou moins le moral des internées politiques. Elles aspirent, elles aussi, à retrouver leur liberté mais elles sont contraintes à une vie de restrictions dans le camp de Brens.

En outre, l'un des éléments les plus significatifs des débordements à Brens, est l'attribution de certain rôle aux internées, qui peut faire naître un sentiment de jalousie et d'envie. Les corvées au camp sont un exemple des rapports de rivalité entre les internées. En effet, au sein de chaque baraque est désignée une cheffe, qui délègue des tâches à ses congénères qui l'ont élu cheffe de la journée, comme le souligne le règlement intérieur du camp :

Tous les matins, une occupante de chaque baraque est désignée à tour de rôle pour le nettoyage des Cater Closets, allées et devant de baraques. Dans chaque baraque,

⁴⁶ ADT, fonds du camp de Brens, 495 W 7, rapport mensuel du mois de janvier 1943, le 4 février 1943.

l'internée « responsable » désigne à tour de rôle : Deux internés pour le balayage.
Deux internés pour l'entretien du feu, en hiver⁴⁷.

La rubrique des corvées permet de constater que les cheffes de baraques exercent un certain pouvoir sur les internées qui partagent leur baraque. Les cheffes choisissent qui doit exécuter les tâches ménagères ou domestiques. L'internée désignée n'a pas son mot à dire et doit effectuer la corvée sous la responsabilité de sa cheffe. Nous pouvons donc imaginer que lorsque des relations tendues existent entre la cheffe et une ou plusieurs des internées avec qui elles partagent la baraque, la cheffe peut profiter de son statut de « responsable » pour manifester le pouvoir qu'elle détient pour les 24 prochaines heures. De plus, certaines cheffes de baraques peuvent utiliser ce rôle pour améliorer un peu le quotidien de ses amies au détriment d'autres, comme le mentionnent certains des témoignages recueillis par l'historienne et ancienne résistante, Rolande Trepé dans son documentaire *Un camp de femmes*⁴⁸. Les témoignages d'anciennes internées de Brens permettent de comprendre les enjeux qui se cachent derrière le statut de cheffe de baraque. Ce sont notamment les partages des portions de nourriture dans le réfectoire qui sont à l'origine la plupart des conflits, comme nous l'indique Dora Schaul : « Tout le monde regarde si elle faisait pas une pièce plus grande pour les amies ou non. Et finalement, il y avait, on se disputait, il y avait des bagarres et on a donné une bascule qui passait d'une baraque à une autre et euh ça s'était chaque jour une grande affaire de partage de pain »⁴⁹. Ce témoignage permet de comprendre que certaines internées sont avantagées et d'autres désavantagées par la cheffe de baraque. On constate que la méfiance règne, chacune vérifiant que l'autre n'ait pas plus à manger que soi ou que son amie. Il semble évident que certains jours, le partage de nourriture n'est pas égalitaire, ce qui provoque des débordements, qui se traduisent la plupart du temps par des bagarres puis par l'isolement comme sanction.

Au-delà de la nourriture, c'est l'ensemble de la journée et des problèmes qui y sont liés, que doit régler la responsable, ce qui est mentionnée dans une lettre anonyme d'une internée à Brens : « Responsable, je vis un cauchemar formidable je suis devenue responsable. Pour mes amies, cela signifie du matin au soir avoir des soucis. Car chaque boulot, chaque scandale,

⁴⁷ADT, fonds du camp de Brens, 495 W4, règlement intérieur du camp, le chef du camp de Brens à Monsieur le préfet du Tarn, le 21 septembre 1943.

⁴⁸ Trepé, Rolande, Documentaire *Un camp de femmes*, produit par SCPAM Université Toulouse II-Le Mirail, France, novembre 1994, 63min.

⁴⁹ Archive. Cit

enfin tout ce qui tourne mal est à régler et encore à l'amiable, par la responsable [...].⁵⁰ » L'extrait de la lettre est fondamental puisque l'on apprend que la cheffe de baraque à en quelque sorte le rôle d'arbitraire et d'intermédiaire lorsque des conflits ont lieu. Ce rôle se rapproche de celui de *Blockälteste* dans les camps de concentration allemand. La *Blockälteste* est définie les témoins de l'Union des Déportés d'Auschwitz (UDA) et d'autres déportés, comme une détenue femme, cheffe de *Block*, c'est-à-dire, la cheffe d'une section du camp contenant plusieurs baraques⁵¹. Dans le contexte de l'internement à Brens, si l'une des internées impliquée dans un conflit est l'amie ou relativement proche de la responsable, on peut imaginer qu'elle sera favorisée par la décision de cette dernière. Vice-versa, si l'internée n'entretient pas de bonnes relations avec la responsable élue pour la journée, on peut facilement imaginer qu'elle sera plus facilement la cible de la responsable. Etre responsable est donc un avantage dans un camp d'internement puisque ce rôle permet d'avoir plus d'emprise sur son destin le temps d'une journée, ce rôle fait partie des ressources dont le sociologue Michael Pollak établit la notion et que nous avons défini. Pour les internées qui sont sous sa responsabilité, la situation peut être en revanche à double tranchant.

Comme on peut le constater, les relations conflictuelles et de rivalités peuvent exister dans l'enceinte du camp d'internement de Brens. Entre motifs d'internement et rôle au sein du camp, la jalousie entre les internées existe malgré une certaine solidarité qui peut être mise à mal à certains moments : mise à l'écart, bagarres et insultes peuvent en être des représentations. A Saliers, les femmes « nomades » peuvent aussi être à l'origine de conflits entre certains hommes mais pour des motifs différents qu'à Brens.

b) Les femmes à Saliers : une source de conflit entre les interné.e.s

A Saliers, les femmes sont perçues comme un facteur de désordre pour l'administration, les internées sont perçues comme les éléments déclencheurs, à l'origine de conflits fondés sur la rivalité comme cela peut être le cas à Brens. C'est ainsi que l'on peut lire dans le rapport des mois de mars et avril 1944 que le chef de camp tient pour responsables les femmes d'une rixe entre familles française et espagnole. Le chef de camp écrit ce qui est selon son point de vue à l'origine d'un débordement à Saliers :

⁵⁰ Archive. Cit

⁵¹ Cercle d'étude de la Déportation et de la Shoah [en ligne], rubrique le langage des camps de concentration, (<https://www.cercleshoah.org/spip.php?article72>), consulté le 17/06/21.

Je dois signaler deux incidents qui se sont produits parmi l'élément féminin, par suite d'inimitié, entre familles française et espagnole. Les français ne peuvent admettre la présence des espagnols, dans le Camp, issus de race gitane. Ils sont jaloués parce qu'ils ont un esprit de famille très prononcé, une bonne moralité et une conduite irréprochable, ces dissensions soient imputables à l'élément féminin⁵².

La mixité raciale et ethnique au camp de Saliers pose donc problème pour le bon maintien de l'ordre puisque l'on perçoit grâce à l'archive mentionnée, que toute la responsabilité du conflit entre les deux familles est mise sur le compte de la présence féminine au camp de Saliers. La jalousie à laquelle fait référence le rapport est assimilée de façon systématique aux femmes. Il en résulte l'idée que la jalousie prend le pas sur la raison chez les femmes internées. En revanche, il n'est question à aucun moment pour le chef d'interroger la potentielle implication des hommes dans ces conflits d'ordres familiaux. De ce fait, on impute aux femmes les relations tendues qui existent entre les différentes familles du camp. Les « nomades » français et plus particulièrement les femmes manifesteraient une jalousie profonde à l'encontre de leurs voisins étrangers. Les familles étrangères sont perçues par les familles françaises comme des privilégiées. Le sentiment de jalousie est ainsi assimilé aux femmes qui selon les rapports mensuels sont l'unique déclencheur des conflits entre familles à Saliers. La rivalité entre les deux familles mentionnées dans le rapport est majoritairement d'ordre ethnique. En effet, il semble que les « nomades » françaises n'acceptent pas la présence de « nomades » espagnoles. La raison de la tension entre les deux camps s'explique sans doute par les traditions ou mode de vie des familles espagnoles et sans doute leur engagement politique communiste, dans lesquelles les Françaises ne se reconnaissent pas, et de ce fait, elles critiquent ouvertement leurs homologues espagnoles. Cependant, le chef de camp ne précise pas dans le rapport mensuel sous quelle forme se manifeste la jalousie : les oppositions sont-elles physiques, verbales ou les deux ? Nous pouvons émettre l'hypothèse selon laquelle les deux formes sont employées puisque des comportements similaires existent entre les hommes « nomades » présents à Saliers.

⁵² ADBR, fonds camp de Saliers, 142 W 77, rapports mensuels des mois de mars et d'avril 1944, le 1er mai 1944.

Enfin, c'est également la mixité entre homme et femme qui peut être à l'origine du désordre au sein du camp. C'est précisément le fait d'être une femme parmi d'autres internés qui sont des hommes, qui peut engendrer des troubles au camp de Saliers. Les femmes sont un peu plus nombreuses que les hommes au camp de Saliers sur la période étudiée, mais l'écart n'est pas très grand. Au mois de décembre 1943, les femmes sont au nombre de 60, les hommes quant à eux, sont au nombre de 43 comme l'indique le rapport mensuel du mois de décembre⁵³. Au mois de juin 1944, le rapport mensuel recense 67 femmes contre 45 hommes. Chez les enfants de moins de 16 ans, ce sont aussi les filles qui sont plus nombreuses, elles sont 88 pour 53 garçons⁵⁴. Ainsi, les hommes internés côtoient des femmes un peu plus nombreuses qu'eux, la mixité au camp de Saliers favorisant des conflits entre hommes dont la femme occupe la place centrale. Le dimanche 23 avril 1944, le désir de deux hommes pour séduire une femme internée s'illustre par une dispute violente comme le décrit le rapport d'inspection général : « A titre d'information, j'ai l'honneur de vous rendre compte de ce que le Dimanche 23 courant à 16h30, une rixe a éclaté entre les familles CAMPOS et WEISS. Cette altercation provient de l'inimitié qui règne entre les jeunes gens de ces familles, cherchant à s'attirer réciproquement les faveurs de la fille DOURLET Bluma ; hébergée au Camp »⁵⁵. Ainsi, les femmes peuvent être objet de désir pour les hommes, ce qui peut mener à des tensions fortes et à des débordements plus ou moins violents.

Ainsi, les femmes de façon volontaire ou non sont au cœur de polémiques à Saliers pour des raisons raciales ou encore peuvent être perçues par les hommes comme un moyen d'atteindre le moral d'une famille que l'on jalouse. Actrice ou spectatrice, les femmes à Saliers connaissent le sentiment de rivalité constante.

Nous avons étudié dans ce chapitre la façon dont l'expérience de l'internement administratif fait émerger des comportements interdits par le règlement intérieur des camps. Les mauvaises conditions de vie, la forte diversité sociale, l'organisation du camp, les problèmes logistiques ou bien encore l'enfermement, sont des paramètres faisant émerger des comportements *résistants*, dans le sens où ils vont à l'encontre des principes théoriques érigés par l'administration du camp. Ces comportements instinctifs se distinguent des stratégies plus réfléchies du quotidien par les interné.e.s pour *résister* à leur condition.

⁵³ ADBR, fonds du camp de Saliers, 142 W 77, rapport mensuel du mois de décembre 1943.

⁵⁴ ADBR, fonds du camp de Saliers, 142 W 77, rapport mensuel du mois de juin 1944.

⁵⁵ ADBR, fonds du camp de Saliers, 142 W 83, chef de camp à Monsieur le secrétaire général au maintien de l'ordre- inspection et administration générales des camps d'internement, le 25 avril 1944.

Chapitre 4 - Combattre la réalité morose de l'internement : entre marges de manœuvre et stratégies des interné.e.s

L'internement administratif se traduit par un quotidien morne mais que les interné.e.s parviennent parfois à échapper le temps d'un instant. Les interné.e.s réagissent à leur vie dans le camp par différents moyens, de manière pacifique ou plus violente et engagée. Les internés de Brens et de Saliers n'agissent pas tout à fait selon les mêmes stratégies mais le point commun est le même, agir sur son destin et parfois sur celui des autres.

A- Réactions des interné.e.s à l'oisiveté et au quotidien difficile

L'une des principales caractéristiques dans un camp d'internement est l'ennui et l'hygiène auxquels les internés doivent faire face jour après jour. Les internés profitent donc des activités qui leurs sont proposées par l'administration mais les internés créent aussi leur propre moyen de divertissement au sein du camp, ce qui ne plaît pas toujours à l'administration.

a) L'hygiène corporelle à Brens, un combat quotidien et marquant pour les internées

L'internement administratif en France comme à Brens se traduit par une oisiveté permanente et des conditions d'existence plus que rudimentaires. Les camps d'internement sont construits dans l'urgence et sur des terrains non adaptés à un internement dans des conditions viables et pour une longue durée, comme le précise Denis Peschanski dans son ouvrage consacré à l'internement administratif en France¹. Ce constat se trouve aussi dans le propos de Joseph Weill, médecin français qui effectue de nombreuses visites dans des camps d'internement français. Il décrit la situation qu'il constate lors de ses visites, dénonce la politique française et souligne les piteuses installations dans les camps comme la vie qu'il qualifie de malheureuse². Les conditions de vie et la monotonie quotidienne sont deux facteurs qui influent sur le moral des internées qui doivent s'adapter du mieux qu'elles le peuvent à l'incertitude, à l'ennui et aux conditions de vie difficiles. Les internées s'occupent avec les moyens dont elles disposent et peuvent combattre l'ennui quotidien, notamment par le dessin qui est une échappatoire. Le dessin a une double fonction, d'un côté il permet à

¹ Peschanski, Denis, *La France des camps : l'internement 1938-1946*, Paris, Gallimard, 2014 (1^e édition : 2002).

² Weill, Joseph, *Contribution à l'histoire des camps d'internement dans l'Anti-France*- Editions du centre, Paris, 1946.

l'internée de s'occuper l'esprit et de l'autre c'est un moyen d'illustrer la réalité dans le camp. La source d'inspiration peut être les femmes du camp ou des événements qui s'y déroulent. Toutefois, on peut imaginer que le dessin peut également être un moyen de garder une trace de l'internement, et par la suite l'internée peut faire connaître sa vérité sur la réalité de l'internement.

Le dessin fait partie des activités artistiques (danse, pièce de théâtre, écriture) autorisées au camp de Rieucros, puis au camp de Brens ou sont transférées les femmes internées³. Les internées saisissent donc cette opportunité malgré les difficultés d'ordre matériel. Certains dessins représentent des scènes de la vie quotidienne du camp. Les dessins permettent d'avoir le point de vue direct des internées sur leur expérience de l'internement et les croiser avec les témoignages est intéressant pour comprendre que certains aspects de la vie au camp marquent les internées pendant mais aussi après leur internement. Dans son documentaire, l'historienne Rolande Treppe partage des dessins réalisés par des internées⁴. Ci-dessous, le dessin de Sylta Busse, internée à Rieucros. Ce dessin bien que réalisé au camp de Rieucros, illustre très bien les difficultés d'ordre hygiénique rencontrées par les internées après leur transfert au camp de Brens, où la situation est similaire à celle de Rieucros. Le dessin en couleur, extrait du documentaire *Un camp pour femmes*.

³ Gilzmer, Mechthild, *Camps de femmes: chroniques d'internées, Rieucros et Brens, 1939-1944*, Paris, Editions Autrement, 2000.

⁴ Treppe, Rolande, Documentaire *Un camp de femmes*, produit par SCPAM Université Toulouse II-Le Mirail, France, 1994, 63min.

Figure 5. Dessin de 5 femmes se lavant à Rieucros, réalisée par Sylta Busse (capture d'écran à 32min 29 sec)



Source : Trempé, Rolande, Documentaire *Un camp de femmes*, produit par SCPAM Université Toulouse II-Le Mirail, France, 1994, 63min.

Le dessin représente 5 femmes effectuant leur toilette matinale. On remarque que l'intimité est totalement inexistante au camp, puisque les internées sont contraintes de se laver les unes devant les autres. En outre, ce qui frappe directement lorsque l'on regarde ce dessin, ce sont les conditions dans lesquelles la toilette se déroule. Nous constatons que les douches sont inexistantes mais qu'elles sont remplacées par un lavabo d'eau commun. Le dessin réalisé à Rieucros illustre les témoignages des femmes internées à Brens lorsqu'elles décrivent les conditions dans lesquelles se fait la toilette, on constate grâce au dessin et aux divers témoignages que malgré le transfert, il n'y a pas vraiment d'amélioration en ce qui concerne l'hygiène corporelle. Les internées doivent alimenter elles-mêmes le lavabo en eau grâce à un récipient que l'on aperçoit en bas à droite, au pied de la femme blonde. Ce sont les internées qui ont pour mission de faire le plein en eau, dans la rivière qui se situe en bas du camp : « On allait la chercher l'eau à la rivière. La rivière il fallait descendre [...] »⁵. L'eau

⁵ *Ibid.*

est donc un élément à se procurer soi-même et cette tâche nécessite un relatif effort physique. L'eau est froide et par tous les temps. Une fois l'eau acheminée à l'endroit dédiée à la toilette, on peut supposer que la toilette corporelle est sommaire et rapide puisqu'il n'existe pas de réseau d'adduction d'eau au camp de Brens, l'eau doit être rationnée pour qu'il y en ait assez pour la toilette de chacune des baraques groupes. Cette hypothèse semble se confirmer au vu de la situation décrite par le docteur Joseph Weill dans d'autres camp d'internement où sont internés des hommes et dont les modalités ressemblent fortement au camp de Brens :

On a constaté montre en main [...] faire une toilette à peu près inexistante il est vrai, il faut à la plupart des hommes 120 secondes. [...] L'approvisionnement en eau est notoirement insuffisant dans la majorité des centres. De ce fait, la toilette ne peut se faire qu'à des heures déterminées et souvent d'une manière superficielle⁶.

L'eau est un bien rare dans le contexte de l'internement français, sa valeur est précieuse pour les internées. Il faut réapprendre l'hygiène dans un contexte tel que celui-ci, les autorités françaises n'envisageant pas de réunir les fonds nécessaires pour les travaux d'adduction d'eau et éviter que celle-ci ne soit pas contaminée. Une ancienne internée à Brens, prénommée Reina, témoigne des conditions déplorables dans lesquelles la toilette se déroule :

Au commencement, il n'y avait pas de lavabos je crois mais après on avait, quand même fait des lavabos mais dans une baraque en pierre. Et il faisait très très froid et c'est que je me rappelle surtout que l'hiver il faisait très froid et les Allemandes se frottaient toute nues et pour moi c'était quelque chose [elle rigole], c'était très difficile⁷.

Le témoignage de cette ancienne internée à Brens, reflètent ce que Sylta Busse dessine et il permet de comprendre que les installations sont rudimentaires mais tout de même en évolution par rapport aux premiers mois d'internement à Brens. En outre, la pudeur doit être dépassée par les femmes internées qui doivent de laver à tout prix pour éviter la propagation de potentielles maladies liées à un manque d'hygiène. Certaines femmes sont sans doute

⁶ Weill, Joseph, *Contribution à l'histoire des camps d'internement dans l'Anti-France*- Editions du centre, Paris, 1946.

⁷ arch. Cit.

réticentes à l'idée de se laver aux yeux de toutes, internées et surveillantes, mais le personnel de surveillance doit s'assurer que l'hygiène corporelle soit respectée. Si dans les premiers temps de l'internement, la situation doit probablement être un choc, les internées comprennent rapidement que leur quotidien est désormais celui-ci et qu'il faut s'y adapter le plus vite possible.

Nous avons analysé que la notion d'hygiène à Brens et plus particulièrement le moment de la toilette, est l'un des aspects qui marque le plus les internées. Le dessin réalisé à Rieucros est tout à fait intéressant pour l'étude du camp de Brens dès lors qu'il est comparé avec les témoignages d'anciennes internées. Il permet d'avoir le point de vue d'une internée au moment des faits mais aussi d'illustrer concrètement les propos des internées de Brens sont confrontées à des difficultés similaires. Les internées essaient de rendre la vie au camp plus agréable, des stratégies sont employées par les internés de Saliers et de Brens dans cette direction.

b) Détourner les activités autorisées au sein du camp

Etre interné dans le camp de Brens et de Saliers signifie devoir vivre selon des règles et un emploi du temps millimétré. Bien qu'à Saliers, les internés travaillent à l'extérieur du camp pour la plupart, une fois de retour derrière les barbelés, l'oisiveté gagne les internés. Nous retrouvons l'ennui chez les femmes internées à Brens, qui, contrairement aux « nomades » ne disposent pas de l'opportunité de travailler la journée et donc d'occuper leur temps. Cette situation s'ajoute au fait que les internés à Saliers et à Brens ont besoin de se changer les idées le temps d'un instant, oublier leur condition grâce à des activités autorisées au camp. Cependant, il est très courant que les femmes internées à Brens détournent les activités avec l'intention de faire naître une réflexion politique chez les autres, concernant la situation dans laquelle elles se trouvent. Les activités et l'action de certaines internées dont les politiques, sont surveillées par l'administration des camps, comme le souligne Gilzmer Mechthild dans son ouvrage consacré au camp de Rieucros et de Brens⁸. A Saliers, la politisation des internés est faible mais la logique de maintenir ses idéaux et ses traditions est ancrée chez la plupart des dits « nomades » tout en veillant à ne pas enfreindre le règlement.

⁸ Gilzmer, Mechthild, *Camps de femmes: chroniques d'internées, Rieucros et Brens, 1939-1944*, Paris, Editions Autrement, 2000.

Dans la région tarnaise, dans le camp de femmes situé à Brens, nombreuses sont les activités culturelles autorisées dont les internées politiques, notamment les communistes, s'emparent pour essayer de politiser les autres femmes présentes au camp, de façon ludique et adaptée à la compréhension pour les internées d'origines étrangères. Il existe par exemple à Brens des cours de littérature assurés par les internées françaises, intellectuelles et/ou politiques qui sont perçus par les autorités du camp comme une menace. En effet, une correspondance entre le secrétaire général à la police et le préfet du Tarn, souligne l'inquiétude des autorités quant au cours de littérature autorisé mais qui serait selon eux, non plus un cours de littérature mais un moyen de dissimuler la circulation d'idées communistes :

Il m'a été signalé que le cours de littérature aux internées du camp de Brens, professé par Mme VALIGNAT, institutrice communiste, avait trop souvent le caractère d'une école de cadre déguisée. En conséquence, je vous prie de donner toutes instructions utiles au Chef du centre de Séjour Surveillé de Brens, pour que ce cours n'ait plus lieu à l'avenir⁹.

On remarque grâce à cette correspondance officielle que la traque aux idéaux soi-disant communistes et à leur propagation au sein du camp de Brens, est un combat quotidien. Les autorités redoutent sans doute que les femmes internées à Brens pour d'autres motifs que politiques, soient *contaminées* et s'engagent politiquement, notamment dans le communisme. L'internée Valignat qui assure le cours, est internée car elle est communiste, membre du comité central du Parti Communiste Français (PCF)¹⁰, on comprend donc que même derrière les barbelés, l'engagement politique communiste ne faiblit pas, au contraire, il a plutôt tendance à se renforcer. A la suite des remontrances et inquiétudes concernant le cours de littérature, une semaine après la correspondance étudiée, le cours est définitivement annulé. Fernande Valignat et Angelita Bettini Del Rio ont toutes deux survécu à l'expérience de l'internement, elles livrent un témoignage pour le film de Rolande Trespé, dans lequel elles s'expriment sur leur rôle d'institutrice pour l'une et d'éveilleuse de conscience pour l'autre ainsi que les motivations qui se cachent derrière ces actions :

⁹ Archives Départementales du Tarn (ADT), fonds du camp de Brens, 495 W50, correspondance du 15 Novembre 1943, Secrétaire Général à la Police à Monsieur le Préfet du Tarn. Objet : Centre de séjour surveillé de Brens.

¹⁰ Pennetier, Claude, notice de Valignat Fernande in *Le Maitron* (en ligne), <https://maitron.fr/spip.php?article133499>, consulté le 18/06/21.

[Fernande Valignat] Nous tachions de donner dans ces cours, dans ces conférences, un contenu qui élève le niveau de conscience et qui en même temps prépare les esprits à l'action. C'était une forme de résistance aussi de préparer les esprits à l'action [...].

[Angelita Bettini Del Rio] Il y avait un but surtout c'était de s'occuper, d'occuper l'esprit. Parce que finalement, c'était on va pas comparer ça avec les actes qui se produisaient dehors de résistance mais enfin c'était une forme de résistance en tout cas. Et puis aussi nous étions qu'un groupe, enfin qu'un certain nombre de nous et nous distrayions les autres internées¹¹.

Les deux anciennes internées expliquent que les activités culturelles détournées en enseignement politique communiste, sont avant tout un moyen de tromper l'ennui et de stimuler les capacités intellectuelles des internées. Ces deux aspects sont totalement négligés par l'administration qui ne prend pas en considération l'importance de maintenir une activité intellectuelle dès lors qu'elle paraît suspecte. On peut sans doute expliquer cela par le fait que les autorités françaises considèrent les internées politiques de Brens comme une potentielle menace pour l'ordre du camp si elles parviennent à politiser les autres.

Ensuite, les deux témoignages permettent de saisir les enjeux de la volonté de politiser les internées. En effet, les deux anciennes internées qualifient leur action de « résistante » puisqu'elle est totalement en contradiction avec les valeurs vichystes que sont censées être appliquées à l'ordre des camps. La politique anticommuniste de Vichy s'illustre par exemple par la loi du 14 août 1941, créée la section spéciale de la cour d'appel de Paris. Cette section réprime grâce à des procédures expéditives, sans instruction préalable, les militants du Parti communiste clandestin. Le régime de Vichy et les autorités d'occupation allemandes lutte contre les délits d'infraction pénale qui résulte d'une activité communiste¹². De de fait, faire circuler et enseigner les idéaux communistes est un acte assez dangereux pour celles qui s'y adonnent puisque c'est un acte considéré comme de la propagande anti-vichyste et donc un acte répréhensible de par sa connotation politique. Nous pouvons donc qualifier ce type d'acte comme des actes de *résistance* intellectuelle face à la politique du régime de Vichy qui se

¹¹ arch.cit.

¹² Vasile, Aurélia, « La répression anticommuniste pendant la Seconde Guerre mondiale », *Hypothèses*, (en ligne), <https://anrpaprika.hypotheses.org/644>, consulté le 18/06/21.

traduit par l'internement des femmes à Brens. L'engagement politique fait ainsi l'objet d'une surveillance renforcée¹³. Le fait de politiser les internées est une opportunité pour les communistes qui, par ce biais, peuvent entrevoir une prise de conscience des femmes à Brens et de fait, engendrer une action résistante engagée qu'elle soit physique ou verbale, voire envisager un soulèvement comme celui du 26 août 1942. Les internées politiques de Brens ne sont pas les seules à vouloir maintenir certains idéaux.

En terre camarguaise, les « nomades » souhaitent maintenir certaines de leurs traditions qui sont totalement incomprises par l'administration du camp. Les internés de Saliers profitent de la mince marge de manœuvre dont ils disposent pour perpétrer certaines coutumes ancestrales, fondatrices d'identité. La volonté de maintenir son histoire tout en respectant le règlement est en quelque sorte aussi un moyen pour les internés d'afficher leur refus de la politique anti-nomades et par extension à leur internement. En théorie, le camp de Saliers se veut respectueux des traditions « nomades », mais dans les faits, les archives rendent compte d'une tout autre réalité. Effectivement, les traditions et le mode de vie des « nomades » sont très fortement incompris par l'administration qui rejette en bloc ce mode de vie¹⁴. Des pratiques qui sont traditionnelles pour les « nomades » sont perçues comme un manque d'éducation et sont combattues par le chef du camp et le reste du personnel de Saliers. L'une de ces pratiques est le chant autour d'un feu, mentionnée dans le rapport mensuel de juillet 1944 : « ils préfèrent se chauffer autour d'un foyer à même la terre, la flamme les égayent et ils se livrent autour d'elle à des chants et des complaintes »¹⁵. Les « nomades » font un feu à l'extérieur des baraques alors que des équipements de chauffages sont disponibles. Il ne semble pas interdit de s'adonner à ce genre de pratique puisque le rapport mensuel ne signale aucune sanction après cette action.

Par ce type d'action, il ne s'agit pas de faire preuve d'une *résistance* violente mais de lutter au quotidien pour perpétrer l'identité nomade et ses pratiques qui la caractérisent. Une relative union existe entre les internés, puisqu'ils se réunissent collectivement mais pacifiquement, ce qui rend la tâche assez complexe pour les autorités du camp de Saliers. Un groupe est plus difficile à disperser qu'un seul individu, nous pouvons donc supposer que les autorités du

¹³ Gilzmer, Mechtild in *Les femmes dans les années quarante- Juives et non-Juives, souffrances et résistance* (dir. Jacques Fijalkow), Les éditions de Paris, Paris, 2004.

¹⁴ Théophile Leroy, « Des nomades derrière les barbelés, Etude du camp d'internement de Linas-Montlhéry en France occupée (novembre 1940- avril 1942) », thèse de doctorat d'histoire sous la direction de Laurent Joly et Ilse About, Ecole doctorale de Sciences Po Paris, 2016.

¹⁵ Archives Départementales des Bouches-du-Rhône (ADBR), fonds du camp de Saliers, 142 W77, rapport mensuel du mois de juillet 1944, par le chef de camp A. Robini, à Saliers, le 1^{er} août 1944.

camp n'interviennent pas pour ne pas créer une potentielle émeute. Le personnel préfère veiller à ce que le moment de convivialité autour de ce feu reste un divertissement. En effet, face à cette situation, le personnel du camp semble impuissant à combattre ces traditions que certains internés perpétuent dans l'enceinte du camp. Les « nomades » en tant que communauté sont totalement opposés à l'idée d'abandonner les coutumes à la base de leur identité. Ils sont décrits comme une entité à part et qui n'est clairement pas considérée avec respect par les autorités du camp : « l'esprit du mal subsiste en eux », « [...] il est de notre devoir d'en faire la rééducation. Ils ont l'instinct de la détérioration », « Ils semblent s'accommoder, se rendant compte qu'ils sont indésirables »¹⁶. Les descriptions de ce type font émerger l'impression que les pratiques administratives réifient les « nomades » comme des individus inférieurs et méprisables. Les pratiques culturelles traditionnelles des « nomades » telles que les feux de joie sont tournées en ridicule par le chef du camp, il en ressort l'impression que les « nomades » vivraient dans un autre temps, un autre monde. Bien que les « nomades » internés à Saliers ne soient pour la plupart apolitiques, ils ont à cœur de résister à la « rééducation » qui leur est imposée par leur internement¹⁷. En effet, l'habillement des internés posent aussi quelques problèmes au chef de camp, notamment chez les femmes comme le précise le directeur de Saliers : « Les femmes ne veulent pas porter de robes courtes »¹⁸. On peut supposer que les femmes mentionnées sont des Roms puisque dans la tradition Rom, les femmes sont vêtues avec des jupes très amples et longues, généralement de couleurs vives et avec des imprimées¹⁹. Les femmes roms, se distinguent ainsi des *gadji*, les femmes non-roms qui vivent de manière sédentaire vêtus de pantalons ou de jupes plus courtes²⁰. Les femmes roms ne sont pas les seules pour qui la jupe longue est une coutume, les « Tsiganes » et plus généralement l'ensemble des catégories de population rassemblées sous le vocable de « nomade » sont également vêtus de jupes longues. Le désir de maintenir les coutumes vestimentaires est plutôt incompris par les autorités du camp qui n'ont pas vraiment l'air de saisir les enjeux culturels du vêtement chez les « nomades ». Maintenir ses traditions est un des moyens dont disposent les internés du camp de Saliers pour manifester aux yeux de

¹⁶ ADBR, fonds du camp de Saliers, 142 W77, rapports mensuels des mois d'octobre et novembre 1943.

¹⁷ Hubert, Marie-Christine ; Filhol Emmanuel, *Les Tsiganes en France un sort à part 1939-1946*, Paris, Perrin, 2009.

¹⁸ ADBR, fonds du camp de Saliers, 142 W77, rapport mensuels des mois de janvier et février 1944.

¹⁹ Hasdeu, Iulia, « Corps et vêtements des femmes rom en Roumanie. Un regard anthropologique », *Études Tsiganes*, vol. 33-34, no. 1-2, 2008, pp. 60-77.

²⁰ Poueyto, Jean-Luc, « Qu'est-ce qu'un Gadjo ? » in *Roms, Tsiganes, Nomades. Un malentendu européen* (dir. Coquio Catherine, Poueyto, Jean-Luc), Paris, Karthala, 2014, pp. 531-535.

tous, leur non-adhésion au mode de vie sédentaire auquel les autorités françaises veulent les contraindre d'adopter.

Nous avons ainsi analysé les stratégies employées par les interné.e.s pour pallier l'oisiveté et leur condition d'interné.e qui est difficile. Certaines actions se caractérisent par la volonté de témoigner le quotidien, d'autres par leur aspect politique ou encore très simplement par la volonté de maintenir son identité sans être à l'encontre des règles établies. La durée inconnue de l'internement et les bouleversements liés au conflit mondial en cours, peuvent faire émerger des nouvelles stratégies pour *résister* à l'internement.

B- De l'été 1942 au début de l'année 1943 : *résister* à la déportation et se raccrocher à l'horizon d'un futur serein

A partir de l'été 1942, certaines internées du camp de Brens sont sur les listes des premiers convois de déportation pour l'Est. Les internées « israélites » et les communistes craignent de plus en plus un départ pour les camps de concentration, ce qui explique leur réaction pour tenter d'y échapper. L'inquiétude se renforce mais le début de l'année 1943 est marqué par un regain d'espoir d'une libération prochaine pour d'autres internés.

a) A Brens, la peur de la déportation dès août 1942 : des tentatives d'évasion différentes de celles d'avant pour y *résister*

A partir de l'été 1942, la politique de collaboration entre le régime de Vichy et l'occupant nazi connaît un tournant considérable et s'accroît fortement. En effet, les grandes rafles juives commencent à l'été 1942 dans la zone dite « libre ». Elles répondent au projet de la mise en place de la Solution finale en France²¹ qui nécessite la coordination des services français et allemands sur le territoire français. Les camps d'internement français deviennent centraux pour les Allemands puisqu'ils sont désormais des lieux de transit avant la déportation à l'Est²². Les internées craignent la déportation plus particulièrement celles internées comme « israélites » et « juives », représentant environ 10 % de la population du

²¹ Peschanski, Denis, *La France des camps, l'internement 1938-1946*, Paris, Gallimard, 2014.

²² *Ibid.*

camp de Brens²³. Ces dernières sont les principales cibles des autorités pour la déportation à partir de cette période. Cependant, à l'été 1942, les internées ne savent pas réellement ce qui les attend après la déportation, ce que confirme le témoignage de l'ancienne internée Janina Sochaczewka :

Je pense que malgré que ce camp n'était pas comme les autres camps ils préparaient sans notre, sans qu'on le sache cette salle d'attente pour les chambres à gaz. Mais nous on ne savait pas, on déportait les gens on pensait que s'était pour le travail. Surtout qu'en France, sur le territoire français il y avait des gens qui ont quitté le camp, qui sont allés travailler en Allemagne et nous on ne se rendait pas compte que les déportations euh, c'est la déportation vers la mort²⁴.

La peur et l'angoisse d'une déportation engendre des réactions de la part des femmes internées qui se sentent tout de même en danger. Les internées ont de plus en plus recours à l'évasion à partir de décembre 1942, malgré le renforcement du système de surveillance. En effet, entre mars 1942 et décembre 1942, après avoir additionné les évasions mensuelles recensées dans les rapports mensuels, nous dénombrons huit évasions dont trois pour le seul mois de décembre. Elles espèrent par ce biais, échapper au destin tragique qui les guette si leur nom est inscrit sur la liste des convois de déportations. Les rapports mensuels du chef de camp montre que le moral des internées se dégrade de plus en plus, notamment au début de l'année 1943, la peur de l'inconnu sur ce qui passent à l'Est semblent se confirmer comme l'indique l'extrait du rapport de mars 1943 : « L'inquiétude se fait plus vive quant aux départs en Allemagne de certaines catégories d'internés prélevés dans les camps d'hommes. La crainte que la même mesure frappe les femmes se fait jour à Brens et rends les internées plus agitées »²⁵. Les internées à Brens ont échos des multiples déportations d'hommes internés en France et l'hypothèse de la déportation à l'Est en camp de travail est de plus en plus questionnée et inquiètent de plus en plus. En effet, en procédant selon la même méthode que pour l'année 1942, nous avons constaté grâce aux rapports mensuels un total 27 évasions durant l'année 1943 et deux tentatives d'évasion échouent eau mois de juin. Le nombre croissant des évasions en 1943 atteste donc un sentiment de peur et d'inquiétude des internées très probablement dû à la crainte d'une déportation.

²³ Fijalkow, Jacques (dir.), *Vichy, les Juifs et les Justes- L'exemple du Tarn*, Toulouse, Privat, 2003.

²⁴ Trempé, Rolande, Documentaire *Un camp de femmes*, produit par SCPAM Université Toulouse II-Le Mirail, France, 1994, 63min.

²⁵ ADT, fonds du camp de Brens, 495 W7, Rapport mensuel de mars du camp de surveillance de Brens, fait le 04/04/1943 à Brens.

L'évolution du contexte national et international concernant le projet d'extermination des individus désignés comme juifs, fait naître des réflexions et une peur croissante à Brens. Les femmes seraient « plus agitées »²⁶, on comprend par cette tournure de phrase que le chef de camp sous-entend des protestations verbales et/ou physiques, en réponse à ce qui se passe. Le rapport date de mars 1943 mais les craintes des internées sont fondées puisque dès août 1942, elles assistent à la première déportation des internées « israélites », on peut donc affirmer que les craintes doivent sans doute émerger dès cet instant. L'une des réactions grâce à laquelle les internées espèrent échapper à la déportation, est l'évasion, solitaire ou collective : « [...] Quelques-unes d'entre elles auraient pris la tête du mouvement et prépareraient des évasions. Cet état d'esprit coïncide avec l'évolution rapide de la situation internationale »²⁷. Le chef du camp décrit les projets d'évasions qui sont la réaction à la déportation. Ces évasions sont préparées et réfléchies par les internées politiques qui sont les plus réticentes et les plus hostiles à la politique collaborationniste de Vichy. Nous pouvons émettre l'idée que, pour les internées communistes, la mise en place des évasions des « juives » a un double sens. D'un côté, la priorité est de sauver ces amies d'un destin tragique, de l'autre, manifester son désaccord et signaler son engagement politique communiste est en total opposition avec la politique de Pétain et l'ordre des camps. Les internées politiques communistes se sentent aussi en danger de par leur opinion politique. Mais, mi-1942, les évasions sont cependant plus difficiles à mener par rapport aux premières puisque la vigilance des autorités du camp engendre des aménagements (éclairage de nuit, fermeture complète du camp) et les équipes de gardes sont plus nombreuses qu'auparavant. Bien que plus complexes, les internées ne reculent pas devant ces nouveaux obstacles. Dora Schaul, ancienne internée juive et communiste, témoigne de son évasion en juillet 1942 :

Pendant des semaines, des semaines on a discuté comment on va, comment on pouvait s'évader [...]. Après, on a réfléchi de faire découper le fil de fer barbelé et de faire un trou et de passer la dessous. Mais c'était pour ça, il fallait du temps, il fallait le préparer avant et finalement on s'est décidé de monter sur le fil barbelé avec des gants comme sur une échelle, monter et de sauter de l'autre côté. On savait pas si on allait sur 30 mètres, sur 40 mètres, on savait qu'il y avait de l'eau en bas c'est tout. Et,

²⁶ arch.cit.

²⁷ ADT, fonds du camp de Brens, 495 W7, rapport du mois de septembre 1943, fait à Brens par le chef de camp Aulanier André, le 30 septembre 1943.

on s'est dit c'est quand même pas la, on peut pas faire autrement puisque dans les, dans les chemins de ronde, d'abord les gardes étaient très rapprochés et ensuite il y avait une palissade. Donc on pouvait pas sauter à la fois les barbelés et la palissade donc on a décidé de partir par la pique. On a pris notre courage à deux mains et j'ai dit il faut descendre à reculons c'est-à-dire mettre les talons en avant. On avait chacune, elles un sac et moi une petite valise que j'ai gardé en souvenir et pourtant Dieu sait que j'ai eu envie de la jeter parce que c'était lourd. Et on a mis la valise et le sac au-dessus de nos têtes et on s'est laissées glisser, glisser, glisser mais ça allait de plus en plus vite et on ne savait pas ce qu'on allait trouver en bas. Euh, finalement au bout d'un temps qui nous a paru quand même assez long, quand je vois la photo, je me dis c'était quand même pas très très profond. Mais ça nous a paru très profond. On est arrivées donc au niveau du Tarn et on a enfoncé nos pieds jusqu'aux genoux dans la boue, toujours la boue, en retirant nos pieds, on a un peu laissé nos chaussures. [...]Et j'ai jamais eu de ma vie une frousse comme la, parce que quand même on avait plus l'habitude de la liberté »²⁸.

Ce témoignage rend compte de la réflexion nécessaire à la mise en place de l'évasion. Les marges de manœuvre pour *résister* sont faibles et les internées sont prêtes à prendre beaucoup de risques pour échapper à la déportation. Tout d'abord, il faut être physiquement capable d'escalader les barbelés en évitant la blessure qui pourrait mettre à mal la fuite. Une fois de l'autre côté des barbelés, les femmes doivent échapper à la surveillance des gardes se situant en dehors du camp, effectuant des rondes de surveillance. Dora Schaul, explique que les évadées prévoient quelques affaires, pour ne pas se retrouver sans rien une fois l'évasion menée à son terme. Le camp de Brens se situe en région de plaine, avec la rivière du Tarn située en contre bas, la position géographique du camp complique l'évasion puisque les internées ne connaissent pas le terrain dans lequel elles s'aventurent. La difficulté majeure est la palissade haute de 3 mètres quasiment infranchissable. Les internées n'ont guère le choix d'emprunter l'endroit le moins bien défendu, celui où le camp tombe à pic sur le Tarn. L'ensemble des facteurs évoqués contraignent les candidates à l'évasion à agir de nuit, ce qui rend l'opération encore plus dangereuse car les femmes ne savent absolument pas ce qui les attend. La nuit du 15 décembre 1942, trois internées pour motif de « prostitution »

²⁸ Trempé, Rolande, Documentaire *Un camp de femmes*, produit par SCPAM Université Toulouse II-Le Mirail, France, 1994, 63min.

parviennent à s'évader du camp avant d'être rattrapées par un gardien quelques minutes plus tard. Le compte rendu rédigé par le gardien permet d'avoir des informations sur le mode opératoire des trois femmes :

J'ai l'honneur de vous rendre compte que, cette nuit, vers 21h50, étant de garde au poste 3, j'ai aperçu deux silhouettes à l'extérieur du camp, à hauteur de la porcherie, sur le chemin de ronde. De mon poste, il m'était impossible de voir distinctement à cause de l'éclairage réduit. En m'approchant, j'ai vu jeter un paquet par-dessus les fils de fer barbelés et apparaître une troisième personne qui était en train de franchir la palissade. J'ai fait aussitôt les sommations d'usage, mais n'ayant pas été obéi et les trois personnes se mettant en fuite, j'ai tiré un coup de feu en l'air ainsi le prévoit le règlement. Celles-ci se sont alors immédiatement arrêtées et j'ai pu les reconnaître pour être des internées. Comme mon coup de pistolet n'a pu être entendu par le poste de garde à cause de la violence du vent et comme j'étais sur le point d'être relevé, je les gardais à vue près de la guérite²⁹.

Le gardien en poste rédige le compte rendu tout de suite après les événements afin de fournir le plus de détails possible sur l'évasion presque réussie des trois femmes. Nous remarquons que les femmes escaladent la palissade mentionnée dans le témoignage de Fernande Valignat. L'évasion du camp de Brens nécessite un effort physique d'autant plus considérable que les corps des internées qui sous-alimentés sont faibles et leur capacité physique est impactée. Cependant, nous supposons que l'adrénaline au moment de l'évasion démultiplie la force et l'énergie des internées qui n'ont pas le droit à l'erreur. Les internées parviennent donc à passer derrière les barbelés du camp mais la vigilance du gardien met à mal la suite de leur évasion. En effet, celui-ci applique les consignes en cas de tentatives d'évasions, c'est-à-dire qu'il fait usage de son arme pour dissuader les internées de poursuivre leur action. Le rapport souligne que les trois internées arrêtent leur fuite à la suite des coups de feu dissuasifs tiré par le gardien. Nous pouvons imaginer la peur des internées d'être la cible des tirs si elles poursuivent leur course à la liberté. L'évasion de ces trois internées prend fin et elles sont renvoyées à l'intérieur du camp pour être interrogée. L'évasion est un exercice dont la réussite est périlleuse. Bien que les « prostituées » ne soient pas touchées par le phénomène de la déportation, elles aussi veulent fuir le camp de Brens. Le rapport détaillant leur évasion

²⁹ ADT, fonds du camp de Brens, 495 W46, rapport du gardien Jamet Edouard, objet : évasions de trois internées. Le 15 décembre 1942.

permet d'illustrer les modes d'évasion des internées résistantes, politiques et « juives » qui sont la principale cible des déportations. Le témoignage de Fernande Valignat sur son évasion du camp de Brens ressemble fortement à ce qui est décrit par le gardien Jamet Edouard.

De ce fait, les déportations à l'Est inquiètent fortement certaines catégories d'internées qui sont les cibles de la politique anti-juive et anti-communiste. Les femmes à Brens sont prêtes à prendre des risques non négligeables pour *résister* à la déportation et donc pour survivre. Si certaines *résistent* à la situation présente des déportations, d'autres rêvent du « jour imaginaire »³⁰ [celui de la libération] pour *résister* à leur quotidien.

b) « L'espoir d'un meilleur avenir »³¹ : un moyen de *résister* à la réalité présente de l'internement?

Les mois passant, les interné.e.s de Brens et de Saliers se raccrochent à l'espoir d'un futur plus rayonnant, c'est-à-dire la fin de la guerre et donc la libération du camp. L'extrait d'une lettre rédigée au mois d'août 1943 par une internée de Brens illustre cette espérance : « Nous vivons des heures fiévreuses, attendant à chaque instant l'heure attendue, nous sentons vraiment que le dénouement est proche d'une façon ou d'une autre et qu'il faut qu'il éclate »³². L'extrait de la lettre est cité dans la rubrique « état d'esprit » du rapport mensuel, les propos mettent en avant l'espoir des internées et également la nécessité d'une fin proche, sans doute dû aux conditions de vie au camp. Le fait de projeter un meilleur avenir, permet de maintenir le moral à flots et de ne pas sombrer dans les pensées négatives pouvant mener jusqu'au suicide. Les camps accueillent des nouveaux internés qui amènent avec eux, les informations sur l'évolution du conflit mondial, informations dont ne disposent pas toujours les internés qui sont coupés du monde réel. A Brens, à partir de juillet 1943, les Françaises sont en majorité et parmi elles, ce sont les internées politiques qui représentent le plus gros effectif³³. L'historien Jacques Sémelin explique que l'adaptation au présent dans l'aspiration à un futur bonifié est une forme de *résistance*³⁴. Cette *résistance* s'illustre par exemple par le fait de prôner son rejet et d'assumer son identité. Dans les faits, le refus se traduit par la non-coopération qui peut aller à la confrontation dans les cas les plus extrêmes. Lorsqu'il s'agit

³⁰ *Ibid.*

³¹ Sémelin, Jacques, « Qu'est-ce que résister ? », *Esprit*, n° (non mentionné), janvier 1994, p. 50-63.

³² ADT, fonds du camp de Brens, 495 W7, rapport mensuel du mois d'août 1943.

³³ Fijalkow, Jacques (dir.), *Vichy, les Juifs et les Justes- L'exemple du Tarn*, Toulouse, Privat, 2003.

³⁴ *Ibid.*

d'actions individuelles, l'historien définit ce type de *résistance* comme étant de la désobéissance ou de la dissidence.

Dans le contexte de l'internement administratif, on remarque qu'effectivement, certain.e.s interné.e.s qui vivent difficilement leur condition présente, perçoivent dans le futur la clef de leur résilience. A Brens, le propos de Jacques Sémelin se confirme au vue du rapport mensuel de juillet 1943, le chef de camp explique la situation :

[...] En tout cas, l'espoir d'une fin prochaine de la guerre, et de leur misères, qu'elles expriment fermement, au lieu de les calmer les excite davantage et le texte emprunté dans une lettre de ce mois-ci écrite il y a quelques jours en est le pur reflet : « Nous vivons des heures fiévreuses, attendant à chaque instant l'heure attendue, nous sentons vraiment que le dénouement est proche d'une façon ou d'une autre et qu'il faut qu'il éclate. Ajoute a cela que le ravitaillement est de plus en plus difficile, on se demande le matin ce que l'on aura le soir, les estomacs réclament et les femmes protestent ». L'atmosphère est vraiment tendu et certaines ne se maîtrisent qu'à peine. Une étincelle la dessus et alors je ne répons pas du résultats³⁵.

Le rapport mensuel ci-dessus permet de comprendre que les femmes internées s'attachent à la fin prochaine de la guerre et par extension de leur internement. Nous percevons que cette espérance permet aux femmes de supporter un peu plus aisément leur condition de vie médiocre notamment en termes d'alimentation. De plus, l'archive mentionne l'existence de la protestation de certaines internées vis-à-vis du personnel qui les encadre et un climat ambiant dans le camp qui est inquiétant. Le chef du camp redoute un éclatement protestataire collectif de femmes dissidentes, qu'il craint de ne pas être en mesure de canaliser tout en sécurité. Dans notre cas de figure, on peut dire que la protestation est une forme de *résistance*, en se référant à la réflexion de Jacques Sémelin. En effet, les internées affirment fermement le rejet de leur condition de vie. La protestation des femmes à Brens doit très certainement prendre la forme des revendications verbales ou parfois physiques à l'encontre du personnel du camp. Le chef indique que certaines femmes semblent incontrôlables, on peut donc soumettre l'hypothèse selon laquelle, si les revendications verbales ne suffisent pas,

³⁵ ADT, fonds du camp de Brens, 495 W7, rapport mensuel du mois de juillet 1943, par le chef de camp, le 2 août 1943. [Orthographe respectée]

certaines femmes emploient la manière forte, c'est-à-dire, la violence physique. A Brens, les internées semblent prêtes à se mettre en danger pour faire entendre leurs attentes. La croyance de la fin de la guerre dans un futur proche, échauffe les esprits ce qui se manifeste concrètement par le type de *résistance* présentée dans notre propos.

Le camp de Saliers ne fait pas figure d'exception puisque la population « nomade » qui s'y trouve aspire également à un retour à la vie d'avant, ce qui lui permet d'encaisser le présent difficile. En effet, à partir de la fin de l'année 1943 - début de l'année 1944, le moral des internés de Saliers bien que mis à mal par l'internement, s'améliore un peu avec l'arrivée de nouveaux internés, qui redonnent un tant soit peu d'espoir aux autres en leur dressant un portrait de la situation en cours à l'extérieur des barbelés. Le chef de camp de Saliers met par écrit cet état de fait :

[...] Toutefois, les nouveaux arrivants essaient d'agir de leur influence sur les hébergés en leur certifiant que les troupes anglo-américaines viendront, les libérer. Après quelques jours d'adaptation au Camp des symptômes disparaissent assez vite. Malgré ce, ils gardent le ferme espoir de la libération par la venue des troupes américaines. Je m'efforce de le combattre en leur faisant comprendre que ces dernières voudront encore moins voir des tribus de nomades allant et venant sur les routes sans aucun but. [...] Ils gardent malgré tout l'espoir de retourner bientôt à la vie libre de la grande route qu'ils affectionnent par-dessus tout [...] ³⁶.

Les « nomades » de Saliers aspirent depuis le début de leur internement à un retour à leur mode de vie traditionnel qui est totalement prohibé par Vichy. Ils sont contraints de s'adapter au contexte de l'internement malgré eux. Les « nomades » placent dans les Alliés tous leurs espoirs d'une libération et la fin de leur calvaire. C'est plus particulièrement aux forces britanniques et américaines dont l'engagement et la lutte contre le nazisme s'intensifient, que les internés de Saliers fondent leurs attentes. Le chef de camp mentionne dans le rapport le fait que les « nomades » veulent retrouver leur mode de vie, ce qui signifie probablement que les internés ont manifesté ce désir oralement. Ce qui voudrait donc dire que les internés défendent leur identité, celle qui leur a valu l'internement à Saliers. Assumer son identité est

³⁶ ADBR, fonds du camp de Saliers, 142 W77, Rapport mensuel établi selon les prescriptions de la circulaire ministérielle n°519 Pol. Camps du 13 décembre 1943. Fait à Saliers, le 1^{er} juin 1944.

déjà une forme de *résistance* selon Sémelin. En effet, à Saliers, revendiquer son identité revient à manifester son désaccord quant au motif d'internement retenu à l'encontre des internés, c'est-à-dire le fait d'être « nomade » ou d'être assimilé à tort à cette catégorie. La fierté de son identité « nomades » s'oppose à la volonté vichyste de mettre au ban de la nation une catégorie « inférieure » dont le régime a honte. De ce fait, nous constatons qu'à Saliers, bien que les interné.e.s ne soient pas beaucoup ou pas du tout politisés, les forces alliées concentrent les aspirations d'un avenir meilleur à partir de janvier 1944, c'est-à-dire, d'une libération. Le chef de camp de Saliers rend compte de cet état d'esprit dans le rapport mensuel des mois de mai et juin 1944 : « [...] Ils ont l'impression que les anglo-américains vont les libérer sans délais, aussi une certaine effervescence se manifeste parmi eux [...] »³⁷. Cet extrait exprime les attentes des « nomades » qui s'intensifient dès début de l'année 1944.

Nous avons ainsi analysé la *résistance* qui s'illustre par le fait de croire en un futur plus radieux que le présent dans lequel les internés vivent. Bien qu'il ne s'agisse pas d'une forme de *résistance* d'une action collective violente et/ou engagée, s'adapter au présent par le biais de l'espérance est déjà un signe de *résistance*.

Ce chapitre nous a permis de mettre en avant certaines opportunités dont les internés sont parfois à l'origine et/ou saisissent pour combattre leur condition et montrer leur non-adhésion au système de l'internement administratif français. Qu'il s'agisse de création artistique, de s'évader ou d'aspirer à un avenir positif, les internés des camps de Saliers et de Brens mobilisent des stratégies diverses pour *résister* à l'internement et à la politique vichyste qui en est à l'origine. Il existe nous allons l'analyser, des comportements de *résistance* caractérisés par leur aspect de revendication et d'engagement profond.

³⁷ ADBR, fonds du camp de Saliers, 142 W77, rapport mensuel des mois de mai et juin 1944.

Partie 3

***La résistance* consciente et revendiquée :
Rejeter et dénoncer sa condition d'interné
auprès des autorités et de la population
environnante**

Chapitre 5 - Par la voix, par la plume et le corps : traces d'une résistance engagée ?

L'internement administratif est souvent incompris et rejeté par les interné.e.s qui n'adhèrent pas à la politique de Vichy. Les interné.e.s manifestent leur refus et rejet de cette politique par divers moyens. A Brens, il existe une trace d'une *résistance* politiquement engagée et les internées expriment clairement leurs revendications à l'administration et au personnel du camp. Au camp de Saliers, les internés s'illustrent également par leur opposition au système en place mais leurs actions ne relèvent presque pas de l'engagement politique.

A- Les femmes à Brens : une résistance au féminin politiquement engagée

Les femmes internées à Brens pour motif politiques sont à l'origine de comportements *résistants* qui se caractérisent par leur dimension politique. Les politiques peuvent être initiatrices de certaines actions et revendications *résistantes* mais elles sont également impliquées dans la politisation d'autres internées. L'objectif de ces femmes est plutôt clair ; dénoncer, rejeter la politique de Vichy et encourager d'autres internées à faire de même.

a) **L'internement administratif, une mesure dénoncée et rejetée par les internées de Brens**

Les femmes internées à Brens traduisent leur nervosité et le rejet de l'internement par le biais de plaintes dans les courriers, qui sont donc interceptés, et par des revendications orales. Dans ses remarques consignées dans le rapport mensuel de septembre 1942, le chef du camp parle « d'indiscipline et de grossièreté à l'égard du personnel » à de multiples reprises. Il ne précise pas la forme que prennent de tels actes mais il est fréquent que les femmes se plaignent verbalement et utilisent parfois des termes très dépréciatifs à l'encontre du personnel et de l'internement en général comme en témoigne certains rapports mensuels : « [...] grossièreté envers le personnel »¹, « [...] Si tu savais comme ça me dégoûte d'aller affronter des messieurs de la bureaucratie »², « le plus répugnant à voir ce sont ces pantins armés »³. Le docteur Joseph Weill, dont nous avons déjà mobilisé le travail, s'est rendu, à partir de juin 1941 dans certains camps d'internement, parmi lesquels celui de Brens. Le docteur a exercé à l'intérieur du camp et a pu constater la réalité du quotidien qui l'a

¹ Archives Départementales du Tarn (ADT), Albi, fonds du camp de Brens, 495 W7, rapport mensuel du 8 septembre 1942.

² ADT, fonds du camp de Brens, 495 W7, rapport mensuel du mois de décembre 1943.

³ Archive.cit.

profondément choqué. L'un des éléments qui l'a marqué est celui de la volonté d'un contrôle moral de la population internée par l'administration du camp. Le docteur écrit en 1946 : « Les mesures de police ne sont pas seulement destinées, dans l'esprit de l'administration, à garantir la surveillance des internés et leur maintien à l'intérieur des centres d'hébergement » mais « à assurer une discipline morale parmi une population hétéroclite condamnée à une oisiveté forcée »⁴. Dans le contexte de l'internement, cela se traduit par la volonté du chef de camp qui applique à Brens la politique de Vichy qui consiste à revenir aux valeurs dites « traditionnelles » de la société française.

L'historienne Pollard Miranda s'intéresse à cette question dans son ouvrage *Reign of Virtue : Mobilizing Gender in Vichy France*, ce qui nous permet de comprendre davantage les enjeux d'un retour au conservatisme de droite sous le régime de Vichy⁵. La vision de la femme se limite au rôle de mère et d'épouse, l'émancipation féminine sous le régime de Vichy n'existe pas. En effet, la politique vichyste se qualifie par son antiféminisme assumé et revendiqué. Les femmes ne disposent pas des mêmes droits que les hommes puisqu'elles sont cantonnées à l'espace privé, c'est-à-dire, au foyer familial. Or, le projet qui est celui de l'administration ne fait pas l'unanimité au sein de la population internée. Les rapports mensuels de Brens informent que cette situation provoque du mécontentement. En effet, une internée exprime sa non-adhésion à ce projet et aux conditions d'internement : « il fait chaud dans ces baraques, on respire mal et on supporte plus mal encore cette tutelle morale que ces gens s'arrogent le droit d'avoir sur nous »⁶. L'accumulation des interdits, les mauvaises conditions de vie auxquelles s'ajoute le contrôle moral ont un fort impact négatif sur l'état d'esprit des internées. D'autres internées mettent sur papier leur état d'âme et leur total désapprobation quant au système et à ces représentants :

Je vais quand même aller au bureau afin de voir l'actif de mon dossier. Si tu savais comme ca me dégoûte d'aller affronter des messieurs de la bureaucratie. Pour moi ils

⁴ Weill, Joseph, *Contribution à l'histoire des camps d'internement dans l'Anti-France*, Paris, Editions du Centre, 1946.

⁵ Pollard, Miranda, *Reign of Virtue: Mobilizing Gender in Vichy France*, Chicago, University of Chicago Press, 1998.

⁶ ADT, fonds du camp de Brens, 495 W 7, rapport mensuel du mois de mai 1943.

ne sont pas dignes de notre honorabilité [...]. [...] mais le plus répugnant à voir ce sont ces pantins armés qui naviguent jour et nuit autour [du camp]⁷.

Il est à supposer que les correspondances contenant des informations de ce type sont censurées par l'administration du camp. En effet, il semble évident que les opinions allant à l'encontre du régime disciplinaire sont une donnée à cacher pour l'administration. La pratique de la censure dans les camps d'internement reprend les codes de celle qui existait lors de la Première Guerre mondiale. En effet, dans son article, Olivier Forcade s'intéresse à la censure journalistique et postale lors de ce conflit⁸, explique la bureaucratisation progressive de la censure pendant la Grande Guerre. Son objectif est celui d'occulter et de dissimuler certaines réalités de la guerre pour les fronts domestiques. On retrouve la même dynamique dans le système de l'internement en France lors de la Seconde Guerre mondiale. En effet le contrôle postal a une double fonction, celle de connaître l'opinion d'un côté ; celle d'interdire certains types d'informations de l'autre. Ainsi, le contrôle postal et la censure proposent une perception erronée de la réalité. Olivier Forcade mentionne les catégories de lettres qui sont le plus touchées par la censure lors de la Grande Guerre : « celles dont le discours est marqué par l'idéologie, inspirées des doctrines et propagandes politiques (socialistes, syndicalistes, anarchistes), et celles exprimant une opinion pessimiste, désespérée, rejetant la guerre »⁹.

L'internée, autrice des mots précités, traduit son mépris profond pour le personnel du camp qui est, selon elle, le bras armé du régime de Vichy. Elle présente le personnel comme des humains dénués de toute conscience et/ou réflexion, obéissant les yeux fermés la tâche qui leur incombe. Les propos de cette internée rejoignent ceux prononcés oralement dans l'archive mentionnée plus tôt. En effet, toutes deux, rejettent en bloc le contrôle moral exercé par le personnel du camp. Elles considèrent cette situation comme totalement injuste et inadaptée car, au camp de Brens, parmi les internées de droit commun, aucune n'est criminelle, comme le rappelle l'historienne Rolande Trepé dans son documentaire¹⁰. Ces femmes se sentent donc prisonnières, aussi bien physiquement car elles sont enfermées derrière des barbelés que mentalement, car les internées ne sont pas libres de penser à leur

⁷ ADT, fond du camp de Brens, 495 W7, rapport mensuel du mois de décembre 1943.

⁸ Forcade, Olivier, « Voir et dire la guerre à l'heure de la censure (France 1914-1918) », *Le temps des médias*, n°4, 2005 [en ligne], < <https://www.cairn.info/revue-le-temps-des-medias-2005-1-page-50.html> > (consulté le 13 juin 2020).

⁹ *Ibid.*

¹⁰ Trepé, Rolande, Documentaire *Un camp de femmes*, produit par SCPAM Université Toulouse II-Le Mirail, France, 1994, 63min.

guise ou de se comporter comme elles le voudraient. On comprend que la frustration accumulée, la volonté de maintenir ses idéaux politiques et intellectuels, engendrent des réactions violentes chez les internées. Les internées, notamment les politiques, ne cessent de faire valoir leurs idées, verbales ou écrites et il leur arrive d'être sanctionnées pour cela. Les insultes verbales, les propos outrageux et la volonté de faire connaître leur situation à l'extérieur font partie des comportements *résistants* à l'ordre du camp que son personnel réprime car cela est indispensable selon l'administration pour le maintien de l'ordre au sein du camp de Brens. Analysons plus en détail la correspondance politiquement engagée propre à l'élément féminin de Brens comme moyen de *résistance* privilégiée par les internées politiques. Ce type de correspondance illustre l'opposition qui règne entre internées, personnel de camp et administration.

b) La correspondance : un moyen de dénoncer la politique de Vichy

Au camp d'internement de Brens, les femmes politiques internées se distinguent des dits « nomades » de Saliers en ce qui concerne la pratique du courrier. Nous interrogeons l'utilisation de la correspondance dans l'intérêt de montrer l'impact du milieu social dans la pratique de la contestation *résistante* par le biais des lettres¹¹. Les enjeux de la correspondance diffèrent selon que l'on soit un père de famille ou bien une internée communiste. La correspondance est utilisée par les interné.e.s, dans le but de garder un lien avec l'extérieur, sa famille, ses amies notamment. Cependant, la correspondance peut être utilisée à d'autres fins par les interné.e.s.

En effet, à Brens, nombreuses sont les lettres interceptées par le service de censure qui mène une lutte acharnée contre ce qu'il considère comme de la propagande. Dans le cas où des propos sont considérés comme tels, le service de censure se réfère à l'article 22 du règlement intérieur édicté par le ministère de l'Intérieur. Cet article définit la mesure à prendre en cas de propagande : « Toute correspondance rédigée dans un but de propagande entraîne provisoirement, ou définitivement la suppression de l'autorisation pour l'interné

¹¹ Borwicz, Michel, *Ecrits des condamnés à mort sous l'occupation nazie (1939-1945)*, Paris, Gallimard, 1996 (1^{ère} édit. : 1973).

propagandiste, de correspondre avec des tiers »¹². Ce même article est affiché au camp de Brens, en théorie les internées savent donc quelles sont les sanctions qui les guettent en cas de comportements potentiellement considérés comme de la propagande. Les autorités françaises veulent garder un contrôle sur les informations diffusées à l'extérieur du camp. Mais la notion même de propagande repose sur l'arbitraire et sur les avantages que peut en tirer le régime Vichy, c'est-à-dire, proposer une réalité biaisée pour ne pas risquer un soulèvement ou des protestations de la population libre.

Les internées savent qu'un service de censure contrôle les lettres, donc la contestation ne témoigne pas seulement de la solidarité mais est avant tout d'ordre politique. C'est par exemple pour dénoncer et faire connaître la politique de déportation visant les internées dites « israélites » que la correspondance est mobilisée par les femmes¹³. Lors de la consultation d'archives du camp de Brens, nous avons trouvé des copies de trois lettres interceptées par le service de censure du camp, significatives de l'engagement politique assumé des propos¹⁴. Les internées politiques sont les plus actives dans ce type de comportement *résistant*, leur culture/expérience de militante les ont familiarisé à cette pratique. Les lettres interceptées par le service de censure dénoncent à la fois la politique de la déportation des étrangères qui sont identifiées, à tort ou à raison, comme de confession juive. Les trois lettres décrivent le départ de l'internée allemande dont le nom de famille est Rast, comme un moment d'émotion intense partagée par l'ensemble des internées, laissant, le temps d'un instant, les différents de côté, toutes les internées s'unissent contre l'horreur de la déportation. C'est à cœur ouvert que les politiques couchent sur le papier leur ressenti vis-à-vis de ce à quoi elles assistent impuissantes malgré des tentatives de résistance physique comme nous l'étudierons ensuite. Après l'émotion, c'est l'aspect du militantisme politique qui est exprimé sous leur plume. En effet, les communistes s'attaquent aux forces de police françaises qu'elles dépeignent comme étant lâches, criminelles et cupides. Les lettres mentionnent également le fait que des insultes verbales sont adressées aux policiers par les femmes internées. Ces trois correspondances permettent d'avoir le point de vue des internées quant à la politique de déportation qui se met en place dès août 1942 à Brens. Les éléments contenus dans les lettres donnent des détails et permettent de saisir l'état d'esprit des internées. Il est intéressant de comparer ces lettres avec la version officielle de l'administration, qui soupçonnent les internées de s'être mises

¹² Archives Nationales (AN), F /7 15086, Règlement des centres de séjour surveillé pour les indésirables français (9 juillet 1941).

¹³ ADT, fonds du camp de Brens, 495 W7, rapport mensuel du mois d'août 1942.

¹⁴ Cf. Annexe n°2.

d'accord pour une action collective de dénonciation avec pour but d'informer l'extérieur. L'inspection générale du mois de décembre dans une archive à la date illisible illustre cette idée :

J'ai l'honneur de vous rendre compte de l'état d'esprit des internées politiques françaises qui ressort à la suite d'un sondage effectué ces temps derniers dans la correspondance au départ. Il semble que d'un commun accord les quelques internées le plus en vue ont cherché à faire connaître à l'extérieur, parents et amis, la façon dont s'était opéré la remise d'une internée allemande [...]. Bien entendu ignorant complètement le motif qui a suscité ce départ, elles ont déformé et grossi les faits. Elles en ont déduit une leçon de morale et de courage. Le service de la censure a remédié à cet état de chose. Entre autre elles cherchent à accabler et à rendre responsables les 3 policiers qui sont venus chercher l'internée [...]¹⁵.

La crainte principale est le caractère militant des lettres dénonçant la déportation qui est davantage une priorité pour l'administration qui ne souhaite pas voir son image se dégrader. Les propos ci-dessus illustrent la volonté de minimiser la gravité de la situation engendrée par la première déportation depuis Brens. Les autorités officielles veulent décrédibiliser les propos tenus dans les lettres censurées en les présentant comme mensongers et amplifiés. Les internées sont accusées de vouloir donner une mauvaise image des services de police français mobilisés pour venir chercher les femmes à déporter¹⁶. Le rapport mentionne le départ d'une seule internée allemande. On peut penser que le jour de son départ, les internées réagissent à celui-ci mais pas seulement : elles réagissent activement à l'ensemble des départs pour la déportation auxquelles elles ont déjà assistés. Les trois lettres sont donc interceptées et n'arriveront jamais entre les mains de leurs destinataires.

Nous avons étudié l'engagement politique des internées et les enjeux de la correspondance à Brens dont le militantisme est assumé. Cet état de fait résulte de la composition des internées qui sont davantage politisées à Brens. L'engagement des femmes qui était le leur avant leur internement, ne prend pas fin avec ce dernier. Au contraire, c'est

¹⁵ADT, fonds du camp de Brens, 495 W 4, L'inspecteur principal à Monsieur le Commissaire Principal Chef du Service Départemental des Renseignements Généraux, à Albi, le 3 Décembre (pas mention de l'année).

¹⁶ Giraudier, Vincent, *Les bastilles de Vichy : répression politique et internement administratif 1940-1944*, Paris, Tallandier, 2009.

une source supplémentaire pour l'action militante des femmes politiques qui sont internées. Le militantisme et l'engagement politiques sont renforcés par l'expérience de l'internement. Il est fortement possible que l'encadrement permanent par les gardes et les surveillantes soient des facteurs qui renforcent l'engagement et les idées politiques défendues par les internées pour motifs politiques. Au lieu de changer l'état d'esprit des internées, l'internement à Brens serait davantage un foyer de mécontentement. Les internées n'hésitent pas à mener des actions dont la portée symbolique est très fortes et que l'on peut qualifier de résistante, car elles reprennent souvent des symboles français et/ou vichystes.

c) *Résister en se réappropriant des symboles de la nation française*

Les femmes internées au camp de Brens ont parfois recours à des manifestations collectives pacifistes pour faire entendre leur mécontentement et leur revendication. La caractéristique militante des internées, notamment politiques, ressort lorsque celles-ci contestent le traitement qui leur est réservé au sein du camp. Pour cela, les femmes tentent de se faire entendre par l'administration à travers des contestations collectives symboliques mais non violentes. Anne Grynberg, dans son ouvrage *Les camps de la honte*¹⁷, aborde la reprise de certains symboles de la France par les internées pour revendiquer leur mécontentement. Effectivement, le chant est un moyen pour faire entendre une voix de manière collective. Comme le mentionnent certains rapports mensuels du camp, les internées reprennent à leur compte des chants ou cris patriotiques français. Par exemple, *la Marseillaise* et des cris unanimes comme « vive la France » sont entonnés collectivement afin de manifester contre l'administration et la politique française de manière plus générale. Les internées mènent ce type d'action soit pour contredire les déportations ou alors elles choisissent des dates symboliques de l'histoire française, comme l'illustre la rubrique consacrée à l'ordre intérieur, dans le rapport mensuel de septembre 1943 :

Pendant le mois de novembre l'activité politique des internés françaises et étrangères été restreinte comme d'habitude. Deux faits essentiels sont venus troubler la tranquillité habituelle du Camp à savoir : 1° La fête du 11 Novembre, à cette occasion les politiques françaises et étrangères ont discrètement montré un renouveau

¹⁷ Grynberg, Anne, *Les camps de la honte : les internés juifs des camps français 1939-1944*, Paris, Éd. la Découverte, 1999.

d'énergie, en se promenant par petits groupes à l'intérieur du Camp et à une certaine heure (4 heures de l'après –midi) et par quelques refrains individuels de la « Marseillaise » entonnés le soir dans quelques cabines de baraques¹⁸.

Nous constatons avec ce rapport que l'action est commune et concerne les femmes communistes. Elles choisissent le jour du 11 Novembre, date de l'armistice de 1918 mettant fin aux combats de la Première Guerre mondiale, dont la France sort victorieuse face à l'Allemagne. L'historien Rémi Dalisson explique que l'armistice du 11 novembre signifie le sacrifice, l'esprit de résistance et de ténacité¹⁹. Le jour choisi par les internées n'est donc pas le fruit du hasard, le chant commun de *la Marseillaise* est un symbole fort. C'est un moyen de rappeler la défaite allemande et la reprise de l'hymne national français permet aux internées de manifester leur patriotisme et leur appartenance à la nation française, malgré la volonté de Vichy d'exclure ces femmes de la nation en recourant au système de l'internement administratif. Les internées peuvent recourir à d'autres moyens pour revendiquer leur patriotisme lors d'évènements nationaux et toujours de manière pacifique. Les vêtements et accessoires sont des outils pouvant permettre de faire passer un message de type politique. Le choix de couleurs comme le rouge ou le bleu font référence au drapeau tricolore national. Les internées s'adonnent aussi à la confection d'accessoires tels que des broches ou encore des insignes. Les tenues vestimentaires de ce type sont bien entendu exceptionnelles, les internées les portent lors de jour particulier comme le 1^{er} mai, fête du travail. Le 1^{er} mai est un jour de manifestation en France et c'est aussi la date de la revendication de la journée de huit heures de travail et plus largement, l'avènement du mouvement ouvrier²⁰. En choisissant cette date, les internées se réapproprient la notion de la revendication. L'un des derniers rapports mensuels du camp, daté du 5 mai 1944, rend compte de ce type d'actions. Le chef du camp écrit :

Le plus grand évènement du mois a été la fête du 1er mai qui a été célébré avec la plus grande discrétion, la dignité et le calme, il nous a été permis de constater qu'à

¹⁸ ADT, fonds du camp de Brens, 495 W7, rapport du mois de septembre 1943, par le chef de camp, le 1^{er} Décembre 1943.

¹⁹ Dalisson, Rémi, *11 Novembre, Du souvenir à la mémoire*, Paris, Armand Colin, 2013.

²⁰ Pigenet Michel, Tartakowsky Danielle, *Histoire des mouvements sociaux en France. De 1814 à nos jours*. Paris, La Découverte, 2014.

cette occasion, les politiques communistes les plus marquantes avaient arboré une petite insigne tricolore à leur corsage. De plus, il a été possible de remarquer qu'elles avaient soigné d'une façon particulière, leur attitude vestimentaire. A cet égard elles portaient à peu près toutes soit un foulard, un corsage, ou une blouse où la couleur rouge était le plus en vue²¹.

On remarque que les internées se sont concertées sur le code vestimentaire à adopter en ce jour du 1^{er} mai²². Elles s'investissent personnellement dans la fabrication d'accessoires et de vêtements dont la signification est assumée auprès du personnel. Le choix de la couleur rouge adopté par la grande majorité des internées a une double fonction. Il s'agit dans premier temps d'une allusion à la couleur du drapeau français mais, étant donné le profil des internées, le rouge est aussi une référence au communisme, puisque la plupart des internés pour motifs politiques sont communistes ou assimilés à ce parti de par les idéaux défendus. Le témoignage de Fernande Valignat, ancienne internée communiste, confirme cette lecture : « nous perdions aucune occasion de célébrer les grandes dates historiques. Nous célébrions le 14 Juillet, le 1^{er} mai puisque Pétain avait mis à l'ordre du jour la célébration du 1^{er} mai alors avec son idéologie à lui. Et, nous lui donnions un autre contenu »²³. Ce type d'action est rendue possible par le fait que le régime de Vichy ordonne à la direction du camp que certaines fêtes organisées et célébrées par le régime de Vichy soient également fêtées à Brens, comme la fête des mères et la fête nationale du 14 juillet. C'est également le cas pour le 1^{er} mai, dont les internées détournent complètement le sens. Sous le régime de Vichy, la loi Belin est instaurée le 24 avril 1941, désormais le 1^{er} mai devient « la fête du Travail et de la Concorde Sociale » qui permet l'application de la devise Travail, Famille, Patrie²⁴. Cette loi marque le refus du capitalisme et du socialisme, plus largement elle met de côté la notion de lutte des classes. Cette fête est aussi symbolisée par une propagande à l'effigie de la personne du Maréchal Pétain, des grandes affiches de son portrait sont érigées dans les rues²⁵. Ainsi, pour les internées de Brens, il ne s'agit plus de fêter le travail ou le Maréchal Pétain mais la

²¹ ADT, fonds du camp de Brens, 495 W7, rapport mensuel de mai 1944, par le chef de Camp, le 5 mai 1944.

²² Cf. Annexe n°3.

²³ Doc.cit.

²⁴ Dalisson, Rémi, « La propagande festive de Vichy. Mythes fondateurs, relecture nationaliste et contestation en France de 1940 à 1944 », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, vol. 207, no. 3, 2002, pp. 5-35.

²⁵ *Ibid.*

lutte pour les revendications ouvrières²⁶. Une action pacifique peut ainsi faire éclore différents messages, plus ou moins visibles et compris par l'administration. L'action est motivée davantage pour le motif politique que pour le motif d'ordre vital. Les communistes bénéficient déjà d'une expérience de pratique d'organisation féminine²⁷, expérience acquise avant leur internement dans des comités par exemple. Il existe de ce fait une véritable culture communiste à Brens, nombreuses sont les internées ayant mené des actions de contestations avant leur internement telles que la distribution de tracts communistes. Les internées ont conscience qu'un certain seuil ne doit tout de même pas être franchi afin de ne pas être sanctionnées de manière trop brutale. Les actions de ce type restent pacifiques, la violence n'est pas employée par les internées car elle serait sanctionnée assez brutalement par les surveillantes. En effet, les peines disciplinaires du camp sont différentes selon les comportements à réprimer.

Il existe également des contestations collectives plus agitées. Le fait de détourner le sens attribuer par le régime vichyste à certains jours de fêtes, se traduit clairement le jour de la fête des mères, fête qui est mobilisée par la propagande vichyste. Au mois de mai 1943, éclate ainsi une manifestation collective plutôt agitée. Des représentants du régime, des policiers de Gaillac et des villes aux alentours sont présents au camp le jour de la fête des mères de l'année 1943. La présence de ces hommes rend l'action des internées encore plus spectaculaire puisqu'elle s'adresse directement aux représentants du régime de Vichy. En effet, les internées s'emparent du paradoxe de la politique vichyste : l'Etat français renomme ce jour « journée des mères »²⁸ car le contexte de guerre n'est pas adéquat avec le terme de « fête ». Le régime de Pétain mène une politique nataliste et une propagande valorisant la mère au foyer²⁹ car le fait de célébrer la totalité des mères de la France revient à célébrer implicitement la régénération nationale à venir, c'est-à-dire celle des enfants³⁰. En effet, la femme par sa tendresse maternelle peut s'engager dans la Révolution Nationale. C'est dans cette optique que les internées de Brens doivent célébrer les mères de la nation. Cependant, les internées soulèvent une incohérence : Vichy célèbre les mères d'un côté mais le régime est à l'origine de l'internement de femmes qui sont aussi des mères de famille. A Brens, la

²⁶ Trempé, Rolande, Documentaire *Un camp de femmes*, produit par SCPAM Université Toulouse II-Le Mirail, France, 1994, 63min.

²⁷Jaladieu, Corinne in *Les femmes dans la Résistance en France* (dir. Gizlmer Mechtild, Levisse-Touzé Christine, Martens Stefan), Actes du colloque internationale de Berlin (8-10 octobre 2001), Tallandier, Paris, 2003.

²⁸ Muel- Dreyfus, Francine, *Vichy et l'éternel féminin*, Seuil, Paris, 1996.

²⁹ Cf. Annexe n°4.

³⁰ *Ibid.*

« journée des mères » est une opportunité à saisir pour les internées afin de dénoncer la politique de l'internement qui s'opposerait aux valeurs défendues par Pétain. Les femmes organisent une véritable manifestation collective au sein du camp, comme l'illustrent les témoignages d'anciennes internées qui racontent :

Fernande Valignat : [Les politiques qui étaient contre] Qui disaient quoi ? Fêter la fête des mères alors qu'on les interne et qu'on les emprisonne mais c'est honteux. [...]« Alors, on leur a fait comprendre qu'on pouvait transformer ça en manifestation. Et la était décidé que chaque nationalité participerait et chanterait dans sa langue en honneur aux mères, en hommage aux mères. Et, que la Française chanterait la dernière et quand elle aurait terminé elle crierait « Libérez les mères ! » et qu'on en ferait une grande manifestation. [...] Mais depuis les droits communs jusqu'aux politiques ou celles qui n'étaient passé ni d'un côté ni de l'autre, ça a été une manifestation extraordinaire. Tout le monde criez Libérez les mères ! On a vu le commissaire de police et ses amis détalé en vitesse et tout de suite après sont venue les estafettes politiques, inspecteur de police pour nous faire rentrer dans les baraques pour en terminer, mais ça avait été très réussi. Ils ont pris une leçon magistrale sur le fait que la combativité n'était pas perdue même pour ces femmes de droits communs dont ils disaient que s'était des loques humaines que en 6 mois devenaient plus des êtres humains du tout, qui relevaient plus des cliniques psychiatriques que d'un camp.

Raymonde David Fitoussi : Nous n'étions pas tellement d'accord avec ça car on trouvait que c'était absolument déplacé de fêter des mères qui n'avaient pas donné à manger à leurs enfants, qui étaient emprisonnées, qui ne savaient pas ce qui allait se passer après [...]. [...] Quand on s'est trouvé la réunie, moi ça m'a un peu révoltée. Je, j'ai pris la parole et je, je leur ai dit que, qu'il fallait pas euh, que c'était pas possible qu'on fasse une fête des mères. Je me souviens avoir crié Libérez les femmes ! Libérez les enfants !³¹

Les deux témoignages mentionnés, rendent compte d'une véritable opposition à la politique de Vichy mais aussi d'une union entre toutes les internées, le motif d'internement s'efface pour lutter contre l'injustice. L'union des voix rend le message encore plus fort en

³¹Doc.cit.

jour particulier aux yeux de tous ; internées et représentants de Vichy. Lors de cette manifestation assez exceptionnelle, les internées montrent aussi qu'elles disposent d'une force de solidarité et qu'elles ne se laissent pas abattre par leur internement, au contraire, elles revendiquent. Les femmes montrent qu'elles ne sont pas des éléments inférieurs ni faibles, malgré ce que le régime de Vichy veut [leur] faire croire. Les internées prennent des risques importants : six femmes qui participent à la manifestation, sont arrêtées le 3 juin 1943 directement dans le camp de Brens. Cinq de ces femmes sont communistes et la sixième est une résistante gaulliste. Ces arrestations sont donc ciblées sur les internées politiques. Elles sont amenées à la maison d'arrêt d'Albi, le motif d'inculpation étant l'atteinte à la sûreté de l'Etat et à la personne du Maréchal Pétain³². Le témoignage de Fernande Valignat nous apprend que, lors du jugement, les six femmes sont « relaxées (...) faute de preuves »³³. Elles sont renvoyées au camp le jour même de leur jugement. Donc, les actions de manifestations comme celle que nous venons d'étudier, sont de véritables actions *résistantes* engagées.

Nous avons analysé de quelles manières les femmes internées à Brens parviennent *résister* de façon engagée, à la politique du régime de Vichy. Les internées peuvent recourir à la plume par la correspondance, souvent elles utilisent la voix comme outil privilégié de leurs revendications et de leur engagement politique. Décrire le départ d'une internée pour la déportation, se réapproprier des symboles nationaux sont des comportements qui permettent la *résistance*. Cependant, il arrive, bien que de manière occasionnelle, que les interné.e.s utilisent la force physique pour se faire entendre.

B- Les refus par le corps: simple mécontentement ou revendication ?

Dans les camps de Brens et de Saliers, les actions pacifiques ou les revendications verbales ne suffisent pas toujours pour faire entendre sa voix. Parfois, les interné.e.s emploient un mode d'action davantage craint par les autorités du camp : l'opposition physique. Les interné.e.s peuvent agir individuellement ou collectivement. Le refus par le

³² *Ibid.*

³³ *Ibid.*

corps peut être un comportement impulsif mais il peut également avoir une signification de l'ordre de la revendication.

a) La « chaîne humaine » de Brens, 26 août 1942 : l'exemple de la solidarité féminine face à la politique de déportation

Les moyens de manifester son désaccord sont assez divers, plus ou moins engagés et spectaculaires. L'une des expressions du mécontentement et de la colère des femmes internées au camp de Brens, le 26 août 1942. En effet, ce mercredi 26 août, se déroule un évènement plutôt rare : une rébellion collective a lieu au camp de Brens. Les femmes internées s'unissent dans une action mouvementée à la suite du départ de plusieurs d'entre elles, des internées de confession juive, victimes de la politique de collaboration de Vichy avec l'occupant nazi. A l'échelle nationale, la rébellion collective des femmes de Brens se déroule dans un contexte particulier.

En effet, entre le mois d'octobre 1940 et le mois de février 1942, la logique d'exclusion définie par le régime de Vichy prime en matière d'internement. En zone sud surtout, les femmes concernées par les mesures d'internement étaient visées comme étrangères et juives, comme communistes et, marginalement encore, comme prostituées³⁴. La zone sud – dite « zone libre » – devient un enjeu pour les Allemands mais elle est toujours sous l'administration directe régime de Vichy. En février 1942, les mesures antisémites se succèdent et les premières grandes rafles comme celles du Vél' d'Hiv' des 16 et 17 juillet 1942 s'intensifient en zone nord. Les convois de départ en zone nord sont conjointement liés à l'internement en zone sud. En effet les internés de la zone sud peuvent être transférés vers la zone nord française en vue d'un départ prochain pour l'Europe de l'Est, foyer de la politique d'extermination des nazis. La politique de collaboration entre Vichy et l'occupant nazi se renforce durant l'année 1942 dans le cadre de la mise en place puis de l'exécution du projet de la « Solution finale » au continent européen à la suite de la conférence de Wansee en janvier 1942. Ainsi, la révolte de Brens se déroule au mois d'août, un mois après la rafle de juillet 1942, les internées en ont peut-être eu des échos. Toujours est-il que le départ des internées lors de cette rébellion s'inscrit dans la dynamique de la politique antisémite et xénophobe de la France depuis l'année 1940.

³⁴ Peschanski, Denis, « L'internement des femmes dans la France des années noires » in Fijalkow, Jacques, (dir.). Les femmes des années 1940 Juives et non Juives, souffrances et résistance, Paris, les Editions de Paris Max Chaleil, p. 95-112, 2004.

Les internées concernées par le transfert pour le camp de Saint-Sulpice (Tarn) sont au nombre de 31, toutes Allemandes, Polonaises et dites de confession juive³⁵, comme le mentionne le rapport mensuel du mois d'août 1942 qui rend compte de cet incident :

Les événements du 26 août, c'est-à-dire l'acheminement des israélites sur le camp de ST Sulpice, en vue de leur transfert hors de France a provoqué une certaine effervescence dans les différents milieux du camp. Certaines politiques Françaises ont trouvé la, les éléments d'une attitude encore plus hostiles qu'à l'ordinaire envers le Gouvernement et les services qui ont exécutés les ordres reçus. Une courte réaction a accompagné cette opération. Les Françaises ont poussé quelques cris pour faire croire à l'extérieur que les Israélites étaient brutalisées. Elles entonné de leur baraque la Marseillaise, répétée par les partantes au nombre de 31. Celles-ci, à part quatre d'entre-elles, internées politiques, eurent une attitude digne jusqu'au départ en camion qui s'effectua au chant de la Marseillaise, entonné par des voies brisées par des sanglots. Le retour de 5 internées du camp de triage a été une diversion heureuse. La crainte exprimée couramment, que des cas intéressants ne seraient pas examinés, ayant été dissipée. Il demeure néanmoins indispensable ces jours de veiller encore, avec fermeté mais toutefois exacerber ce qui reste d'amertume au cœur de quelques-unes, et la vie du Camp reprendra son cours normal³⁶.

Le rapport de l'administration offre le point de vue officiel de l'évènement. Or, il est possible que certaines informations aient été dissimulées et occultées dans le rapport du chef de camp. Le 26 août 1942 reflète la solidarité entre internées qui se connaissent depuis quelques mois, ne faisant plus qu'un face au personnel de camp et à la politique de déportation. En effet, le camp de Brens a ouvert ses portes depuis le mois de février 1942. La rébellion collective se passe près de six mois après l'internement des premières femmes. Des liens forts sont tissés, les mauvaises conditions de vie sont déjà dénoncées par les internées. La contestation collective du 26 août 1942 apparaît donc comme un acte d'unité entre les internées. C'est un moyen de protester, de manifester leur mécontentement envers le personnel français qui, selon elles, a failli à son devoir. En temps normal, les services de

³⁵ Doc. cit.

³⁶ Archives Départementales du Tarn (ADT), Albi, fonds camp de Brens, 495 W 7, rapport mensuel du mois d'août 1942, par le chef du camp.

police ont comme mission de protéger la population civile. Or, les policiers ne remplissent pas leur devoir selon les internées puisqu'ils contribuent à la déportation des femmes juives et non à leur protection face à la politique discriminatoire de Vichy.

Les internées politiques et les internés de droit commun composent la majorité de l'effectif qui est de 300 personnes environ. La composante militante des internées, notamment politiques, ressort lorsque celles-ci revendiquent leur mécontentement face au mauvais traitement de l'administration à leur égard au sein du camp. Afin que leur message soit pris en compte par l'administration, les femmes tentent de se faire entendre par une contestation collective qui se démarque de toutes celles ayant eu lieu jusqu'ici. Ressort, du rapport, l'aspect pacifique de la contestation qui se traduit par le chant et les cris en commun qui ont une portée symbolique. Dans les faits, une phrase du rapport peut amener à s'interroger sur l'existence d'une *résistance* plus vive que ce qui est écrit dans la version officielle : « celles-ci, à part quatre d'entre-elles, internées politiques, eurent une attitude digne jusqu'au départ en camion »³⁷. Ce questionnement est d'autant plus justifié au regard des propos que l'on trouve dans l'ouvrage co-rédigé de Mechthild Gilzmer, *Camps de femmes : chroniques d'internées, Rieucros et Brens, 1939-1944*³⁸.

L'auteure inclut à sa démonstration un extrait des mémoires d'une ancienne internée du camp de Brens. L'internée en question est Gertrud Rast, cette dernière propose sa réalité de la « révolte » du 26 août 1942 au camp de Brens. Gertrud Rast évoque l'incident par le prisme de la solidarité : « Nous nous étions rassemblées, comme si nous nous étions donné le mot, toutes, à l'une des extrémités de la baraque. Celles qui étaient destinées à être déportées étaient serrées contre le mur extérieur. Nous, les autres qui n'étions pas concernées, ou pas encore concernées, nous étions devant elles en rangs serrés pour les protéger »³⁹. Ce qui semble avoir particulièrement marqué Gertrud Rast est l'élan d'unisson et d'humanité lors de la rébellion collective d'août 1942. Or, Gertrud Rast mentionne le fait que les internées sont rassemblées autour d'une baraque en particulier, celle où se trouvent probablement les internées qui doivent quitter le camp. Il s'agit là d'une hypothèse car nous ne possédons pas d'éléments supplémentaires concernant le lieu exact de cet événement. Cependant, on peut penser que la baraque en question doit se situer assez près de l'entrée du camp puisqu'il s'agit de s'opposer à un départ. De même, la description du départ dans les lettres censurées du mois

³⁷ Archive. Cit.

³⁸ Mechthild Gilzmer, Michel Del Castillo, et Nicole Bary, *Camps de femmes: chroniques d'internées, Rieucros et Brens, 1939-1944*, Paris, Editions Autrement, 2000.

³⁹ *Ibid.*

de décembre 1943 laisse imaginer que les internées ont vu les départs⁴⁰. Les femmes assistent au départ, participent aux adieux et déplorent la déportation de leurs anciennes camarades.

Selon le plan que nous possédons, parmi les baraques 16, 12 et 13, l'une d'elles pourraient être la baraque où a eu lieu la rébellion. Ces quatre baraques sont les plus proches de l'entrée du camp, proches du poste de garde, et offrant une vue sur l'entrée du camp⁴¹. L'élément central paraît être l'opposition entre l'humanité des internées et la brutalité de l'internement encadré par un personnel dont l'empathie à l'égard des internées s'avère minime, voire inexistante. La solidarité se traduit par une sorte de fusion physique des internées les unes avec les autres ; l'individuel s'efface au profit du collectif. Les internées sont désormais une seule et même personne, luttant dans un but commun. C'est une façon de faire barrière à la fois physiquement en face des gardes mais également intellectuellement en ce qui concerne la non adhésion à la politique de déportation. La barrière humaine est à la fois un moyen de retarder le départ inéluctable des femmes concernées par la déportation mais c'est aussi un moyen de manifester la cohésion féminine. Il est important de souligner l'occultation volontaire de l'aspect violent de l'évènement dans la version officielle proposée par le chef de camp. Ce dernier mentionne une réaction qui ne dure pas longtemps et qui a été visiblement assez facilement maîtrisée, sans mentionner non plus la réaction du personnel de garde qui a maté brutalement la révolte. En effet, les témoignages d'anciennes internées concernant la journée du 26 août 1942, permet de remettre en question les propos du chef de camp. L'ancienne internée Raymonde David Fitoussi explique :

En automne, au mois d'août, si je me souviens bien, il y a eu la première déportation des juives étrangères et on avait été prévenue qu'il y allait avoir une déportation donc le soir on a essayé, on s'est réunies, on voulait les défendre. On est restées éveillées toute la nuit, on a attendu que les voitures Bosh arrivent et les, venir les chercher. On a essayé mais on ne pouvait rien faire, on avait beau essayer de les refouler euh, y'en avait le soir, y'en a deux qui se sont, une qui s'est brûlée les jambes pour ne pas partir, une qui s'est, elle était brûlée, c'était quelque chose d'horrible [...].elles se sont battues, nous on s'est battues, ils les ont traînées par les pieds, par la tête, les têtes

⁴⁰ ADT, fonds du camp de Brens, 495 W 4, L'inspecteur principal à Monsieur le Commissaire Principal Chef du Service Départemental des Renseignements Généraux, à Albi, le 3 Décembre (pas mention de l'année).

⁴¹ Cf. Annexe n°4.

tapaient sur les escaliers. [En pleurant] Malheureusement, elles sont montées dans les camions et ne sont pas revenues⁴².

Le point de vue de cette ancienne internée offre des détails occultés dans le rapport officiel. En effet, elle mentionne un véritable combat physique opposant les internées et les autorités du camp. La violence à l'encontre des internées visées par la déportation est brutale, sans retenue. En outre, Raymonde Fitoussi David nous apporte un élément supplémentaire concernant la rébellion. Les internées se sont concertées car elles savaient qu'une déportation allait avoir lieu, elles ont donc élaboré une stratégie *résistante* à appliquer le moment venu. Cette rébellion collective est tout d'abord une *résistance* idéologique en ce qu'elle défend des idées de façon engagée mais c'est aussi une forme de *résistance* physique : les internées unissent leur force et le recours à l'usage d'arme ou de menace peut calmer une manifestation trop agitée. L'extrait de Gerturd Rast montre qu'une chaîne humaine se crée pour retarder le départ du convoi des internées juives. Les internées « juives » et/ou « communistes » font partie des personnes les plus vulnérables dans le système de l'internement français en place.

En effet, elles ne peuvent pas bénéficier d'une libération du camp de Brens à cause de leur religion qui est la raison première de leur présence à Brens. A cela s'ajoute que le simple fait d'être juive constitue pour les dirigeants français en collaboration avec l'occupant allemand une raison suffisante pour justifier l'internement et la déportation qui s'en suit dans la plupart des cas. La révolte du 26 août 1942 est une manifestation contre l'injustice des autorités françaises envers les Juives étrangères. Ces femmes ne peuvent pas échapper à la déportation vers Auschwitz, lieu où l'atrocité de l'idéologie nazie atteint son apogée, ce qu'elles découvrent une fois sur place. De ce fait, l'attitude de l'ensemble des femmes internées lors de cet incident est l'illustration vivante que l'union fait la force face au personnel de garde. Malgré tout, ce dernier parvient tout de même à mater cette révolte sans trop de difficultés. En cas de révolte concertée, les dispositions à prendre sont les suivantes :

Si [...] les internés se livraient à des manifestations collectives, ils seraient sommés par le Commandant des Gardiens où son proposé de regagner leurs baraques successives et avertis que s'ils ne déféraient pas à ce commandement, il serait fait

⁴² Trempé, Rolande, Documentaire *Un camp de femmes*, produit par SCPAM Université Toulouse II-Le Mirail, France, 1994, 63min.

usage de la force pour les refouler. Dans le cas où cette injonction demeurerait sans effet, il conviendrait de procéder à la dislocation du rassemblement. [...] Toutefois, il ne serait recouru à l'usage des armes que si les internés disposaient de moyens de résistances tels que la vie des agents du service d'ordre soit elle-même menacée [...]. Les individus qui, au cours de la mutinerie se seront signalés par leur attitude de résistance seront le cas échéant, arrêtés et déférés au parquet du Chef de rebellion, outrages, violences, etc⁴³...

Les prérogatives à suivre laisse une marge de manœuvre assez large pour le personnel car il n'y a pas d'explication ou de précisions en ce qui concerne l'usage de la force. Les gardiens ont-ils le droit de fixer eux-mêmes la limite à ne pas dépasser en termes de violence ? On peut penser que la réponse est affirmative puisqu'aucun document officiel ne présente les étapes à suivre et les comportements à adopter pour le personnel de garde et de surveillance. Seule l'usage de l'arme à feu semble être vraiment réglementé, puisque la vie du garde doit être menacée pour y avoir recours. Le rapport mensuel et les témoignages qui décrivent la révolte du 26 août, ne mentionne pas l'usage des armes. On peut donc supposer que les internées de Brens n'ont pas mis en péril la vie du personnel, leur *résistance* physique collective semble s'être limitée à une chaîne humaine. Cependant, la réponse des autorités semble disproportionnée au vue du témoignage de Fernande Fitoussi qui mentionne des agressions physiques violentes de la part du personnel, face à des femmes qui auraient pu être contenus sans l'humiliation de la violence physique.

Ainsi, au camp de Brens, la révolte collective physique du 26 août 1942 illustre l'union des femmes face à la déportation. Les internées mènent une action *résistante* concertée au péril de leur intégrité physique, c'est un comportement toutefois rare. Malgré leurs efforts, les internées ne parviennent pas à empêcher la déportation prévue par les Allemands, aidés par les autorités vichystes. Le recours à la force physique pour *résister* à une situation ou manifester son énervement, ne se limite pas au camp de Brens. A Saliers, la confrontation physique opposant interné et personnel de camp s'illustre également mais pas pour les mêmes enjeux.

⁴³ ADT, fonds du camp de Brens, 495 W4, Note N°1311 P.POL.8 du Ministère de l'Intérieur à Monsieur le Préfet du Tarn, Objet : Dispositions à prendre en cas de rébellion concertée aux camps de Brens et de St-Sulpice-la-Pointe, fait à Vichy, le 7 juin 1943.

b) 31 mars 1942, une bagarre à Saliers entre deux internés et un garde : renversement de la domination

La lettre, rédigée le 2 avril 1943 à Saliers par le directeur du camp à destination du préfet des Bouches-du-Rhône, relate d'un incident assez exceptionnel qui s'est déroulé quelques jours plus tôt, le mardi 31 mars :

J'ai l'honneur de vous rendre compte que le 31 mars, le Gardien Philippi qui commandait une corvée de bois a autorisé, à tort 2 hébergés : INDERSCHIT et HORNBERGER à aller porter à un habitant de Saliers un panier qui leur avait été commandé. En revenant, ceux-ci qui avaient probablement fait une halte au café, rapportèrent du vin. PHILIPPI voyant qu'ils étaient Déjà passablement excités leur interdit de boire ce vin. INDERSCHIT et HORNBERGER l'assaillirent alors. Le premier lui arracha sa chemise il avait un couteau ouvert à la main. Tous 2 le menacèrent de mort. j'ai l'honneur de vous demander qu'une punition immédiate et exemplaire soit prise (internement à FORT BARRAUX). Cette décision s'impose si on veut que le principe d'autorité soit respecté dans le Camp⁴⁴.

Le préfet est l'autorité officielle qui a la charge de gérer les camps d'internements implantés dans sa région. Il est le représentant du régime de Vichy sur place, on peut le considérer comme un relais permettant l'application des directives mises en place par Vichy. Le préfet régional a aussi comme mission le maintien de l'ordre et il doit rassurer la population du département dont il est à la tête, notamment en ce qui concerne le ravitaillement, c'est-à-dire la production et la distribution des produits alimentaires⁴⁵. La nomination des préfets régionaux nécessite la consultation des services locaux de la police allemande⁴⁶. La hiérarchie préfectorale exerce de façon constante un contrôle sur la manière dont sont gérés les camps d'internement. C'est également à cette dernière que le chef de camp doit dresser des comptes rendus réguliers de la situation dans les camps. A l'échelle régionale,

⁴⁴ Archives Départementales des Bouches-du-Rhône (ADBR), Marseille, fonds du camp de Saliers, 142 W 83, Le Chef du Camp de Saliers à Monsieur le Préfet des Bouches-du-Rhône- Ier Division 4 ème Bureau- Marseille, le 2 avril 1943.

⁴⁵ Baruch, Marc Olivier, « Les préfets et l'exercice du pouvoir dans la France de Vichy », IHTP [en ligne], <<https://www.ihtp.cnrs.fr/prefets/fr/content/les-pr%C3%A9fets-et-l'exercice-du-pouvoir-dans-la-france-de-vichy>> (consulté le 29/06/2021).

⁴⁶ *Ibid.*

les directeurs des camps le sollicitent pour des demandes particulières comme des accords de permission de libérations temporaires ou définitives, des demandes de transfert d'un interné dans un autre camp. C'est effectivement l'option qui est envisagé par le directeur de Saliers à la suite d'un incident assez violent qui a lieu à l'extérieur du camp.

Cette lettre rend en effet compte d'un affrontement physique entre deux internés de Saliers et un gardien. Nous avons un exemple et une description d'un évènement assez rare comme peut l'être la révolte des internées de Brens du 26 août 1942. L'enjeu qui paraît intéressant de constater est celui d'un retournement – certes temporaire – du rapport entre dominant et dominé, une fois les internés sortis à l'extérieur du camp. En effet, les deux internés se retrouvent en position de domination puisqu'ils sont face à un seul gardien dépositaire de l'autorité et armé, qui devient le dominé le temps de cette bagarre. Nous constatons une accumulation de comportements interdits chez les internés : achat de boisson alcoolisée, consommation d'alcool, agression physique contre détenteur de l'autorité. La violence qui est décrite est singulière, ce type d'incident étant une exception. Le style d'écriture du directeur du camp de Saliers dresse un portrait sombre des deux internés quasiment assimilés à des animaux qui contestent et attaquent l'ordre reçu. Les « nomades » sont décrits comme ayant des comportements que l'on peut qualifier de bestiaux. Le personnel du camp assimile les « nomades » à une espèce humaine à part de celle de la communauté nationale. La capacité intellectuelle des nomades est raillée par le personnel⁴⁷. L'ensemble du personnel de camp pense que les « nomades » sont uniquement aptes à comprendre la répression physique lorsqu'ils enfreignent le règlement intérieur.

A l'échelle du camp, l'incident a un retentissement fort tant les affrontements physiques violents entre internés et gardien sont déjà rares à l'intérieur du camp mais encore plus à l'extérieur. En effet, sur le chemin, au détour d'un café, le garde se retrouve en infériorité face aux deux nomades revenus alcoolisés de leur livraison de bois. Les internés qui travaillent à l'extérieur ne sont pas autorisés à se rendre dans des lieux publics. De plus, l'achat de boisson alcoolisée – en l'occurrence du vin – n'est pas non plus toléré. La consommation de cette boisson à l'extérieur est également prohibée, tout comme la détention d'une arme tel le couteau porté par l'un des deux internés. Une telle addition d'infractions au règlement intérieur du camp est une rareté à souligner.

⁴⁷ Hubert, Marie-Christine ; Filhol, Emmanuel, *Les Tsiganes en France un sort à part 1939-1946*, Paris, Perrin, 2009.

Ce qui est le plus marquant dans cet affrontement, c'est la violence dont sont accusés les deux internés en cause. Ils sont décrits comme des quasi-meurtriers envers le gardien puisqu'ils selon la version officielle, « Le premier lui arracha sa chemise il avait un couteau ouvert à la main. Tous 2 le menacèrent de mort »⁴⁸. On peut donc se demander les raisons qui ont finalement permis au gardien de ne pas perdre la vie ce jour-là. Peut-être les deux internés sont-ils revenus à la raison de leur propre chef. L'intervention d'un tiers a sans doute été nécessaire afin de contenir les deux hommes dont la colère et la violence n'ont pas pu être maîtrisé par le seul gardien. L'usage de l'arme par le gardien en service n'est pas mentionné dans la version officielle, ce qui nous amène à l'hypothèse précédemment évoquée. En théorie, lorsque la vie d'un gardien est menacée, ce dernier a le droit de faire usage de son arme, il aurait donc pu l'utiliser le 31 mars 1943. On peut penser que les faits ont sans doute été amplifiés par l'administration dans le rapport officiel car il semble difficile de croire que le gardien se serait laissé agresser sans riposter. Malheureusement, on ne sait pas si les internés impliqués dans cet affront sont soumis ou non à un interrogatoire de la part des autorités une fois de retour au camp. Il faut donc souligner que la parole n'est pas laissée aux deux hommes, leur version ne semble pas être un enjeu pour le directeur du camp.

Cependant, s'intéresser aux conséquences de ces actes est pertinent pour comprendre la réaction des autorités et la gestion de l'incident une fois de retour derrière les barbelés. Tout comme la rébellion collective à Brens, les « nomades » impliqués dans l'incident du 31 mars 1943, sont finalement maîtrisés et l'ordre revient assez rapidement selon la version officielle. Une fois l'incident clos et les trois hommes de retour dans l'enceinte du camp, l'affaire est tout de suite signalée au chef du camp. Ce dernier entame une procédure disciplinaire et demande au gardien de lui écrire un rapport sur les faits. Ce rapport, lu par le chef, est envoyé au préfet de la région. Les sanctions sont proposées par le chef du camp au Préfet qui donne ou non son autorisation pour leur exécution. Le directeur du camp propose un transfert des deux internés à Fort-Barraux, un camp répressif où les conditions de vie sont très difficiles, bien plus qu'à Saliers. Les hommes impliqués dans l'incident risquent donc d'être séparés de leur famille dans le cas d'un transfert. Il s'agit d'une double peine, être interné dans un camp plus rude et perdre ses repères familiaux.

La bagarre qui se caractérise par sa brutalité peut en partie s'expliquer par le fait que la circulation des internés de Saliers n'est pas bien voire pas assez encadrée par les gardiens. En

⁴⁸ ADBR, fonds du camp de Saliers, 142 W 83, Le Chef du Camp de Saliers à Monsieur le Préfet des Bouches-du-Rhône - 1er Division 4ème Bureau - Marseille.

effet, si les deux hommes sont en mesure d'échapper à la vigilance du garde, c'est qu'il y a un problème d'organisation et de surveillance lors des corvées ou travaux à l'extérieur du camp. Le travail à l'extérieur est caractéristique du camp de Saliers, donc les raisons et les caractéristiques de l'agression physique découlent du mode de fonctionnement même du camp d'internement de Saliers. L'incident de nature physique que nous avons étudié semble à priori un incident isolé. En réalité, les archives permettent de constater que le manque de rigueur professionnel du personnel de garde n'est pas rare, ce qui engendre d'autres types de comportements interdits en dehors du camp de Saliers. Au mois d'août 1943, cinq mois après la bagarre, un rapport mensuel mentionne le problème de la circulation des « nomades » trop mal encadrés :

De singulières habitudes ont été contractées par les hébergés, que la Direction précédente laissait trop volontiers errer à leur gré dans la nature, quand elle ne les détachait pas chez l'habitant, sans aucune autorisation de l'autorité supérieure. Seule une main ferme et énergique, pourrait mettre au point cette question, d'autant plus grave que toute la région est occupée par des troupes allemandes et que, partant, des incidents sont toujours à craindre⁴⁹.

L'archive ci-dessus permet de comprendre que les internés « nomades » circulent de manière assez libre lors des corvées ou des travaux agricoles chez les locaux. L'évènement du mois de mars a été assez choquant pour le garde et pour l'administration qui a vu son autorité totalement mise à mal. L'objectif de l'administration est désormais d'encadrer davantage les « nomades » pour que les incidents violents de ce type ne se répètent pas. Or la note d'août souligne le fait que la répression n'est pas assez dure, ne dissuadant pas les internés de s'illustrer dans des comportements interdits. De même, l'occupant allemand est mentionné dans la note. On peut penser que le chef de camp craint que les Allemands assistent un jour à l'une de ses entraves au règlement et au renversement de la domination entre interné et garde. Si tel est le cas, les Allemands pourrait remettre en cause l'ensemble des membres du

⁴⁹ Archives Nationales (AN), F/7/15095, fonds des Bouches – du – Rhône, note sur le camp de Saliers, le chef de camp, signé Royer, le 23 août 1943.

personnel de Saliers et l'image des autorités françaises seraient également entachées par ce type de situation délicate.

Ainsi, à Saliers les internés « nomades » s'illustrent dans des oppositions physiques *résistantes*. Les internés qui travaillent en dehors du camp peuvent plus facilement exprimer leur colère puisqu'ils sont en supériorité numérique. Le sentiment de domination s'inverse, à l'extérieur du camp, les « nomades » montrent aux gardes qu'ils peuvent *résister* à leur condition et qu'ils ne sont pas aussi dociles que dans l'espace fermé du camp de Saliers.

Dans ce chapitre, nous avons analysé les actions des interné.e.s qui peuvent se caractériser par leur engagement politique, par l'aspect de la revendication malgré les risques encourus. Les moyens pour résister de façon engagée et pur faire passer des messages sont diverses ; actions collectives pacifiques, action dénonciatrice individuelle, rassemblement physique violent, cris, chants, dessins ou encore une bagarre. Les actions de ce type sont en général réprimée assez fortement et les internés essayent de *résister* avec ou sans l'aide de la population libre environnante.

Chapitre 6 – *Résister à l’horizon du camp et de son environnement*

L’internement dans des camps tels que ceux de Brens et de Saliers engendre des mécanismes de *résistance* chez les interné.e.s. Les comportements considérés par l’administration comme les plus graves sont sanctionnés par le personnel des camps à la hauteur de la gravité de l’acte. Certaines sanctions, d’ordre psychologique, affectent davantage les internés que des punitions comme l’isolement. Malgré tout, certains internés parviennent à maintenir un esprit de combativité face à leurs conditions d’internement.

A- Dissuader la *résistance* par des sanctions plus sévères ?

Les chefs de camp d’internement et le personnel de surveillance doivent suivre les prérogatives émanant du ministère de l’Intérieur visant à réprimer des comportements contraires au règlement intérieur. Certaines peines disciplinaires ont pour but d’affaiblir psychologiquement les internés ne respectant pas le règlement aux yeux des autorités du camp. L’objectif semble assez clair : démoraliser et décourager les internés de persister dans des actions prohibées.

a) Interdiction de la correspondance et privation de visites : une atteinte psychologique

Dès juillet 1941, le ministère de l’Intérieur émet un règlement de 27 articles, devant être appliqué à l’ensemble des camps d’internement en France. Ce règlement est en vigueur à l’ouverture des camps de Brens et de Saliers en 1942. Certains articles répondent à une logique d’affaiblissement psychologique des internés, comme la censure postale qui peut aller, dans les cas le plus extrêmes, à une interdiction totale de correspondre avec ses proches. Cette stratégie est expliquée par l’historien Olivier Forcade comme étant une quête de contrôle de l’opinion dans un contexte de guerre¹. L’article 22 du règlement intérieur des camps illustrent cette volonté d’encadrer les propos contenus dans les lettres qu’échangent les internés avec leurs proches :

¹ Forcade, Olivier, *La censure en France pendant la Grande Guerre*, Paris, Fayard, 2016.

Article 22 : Toute correspondance rédigée dans un but de propagande, entraîne provisoirement, ou définitivement la suppression de l'autorisation pour l'interné propagandiste, de correspondre avec des tiers².

L'article ci-dessus vise à empêcher les correspondances contenant des propos considérés comme de la propagande par l'administration française. Dans le cas où l'interné est considéré comme un propagandiste, le chef du camp peut prendre la décision de priver, à titre provisoire ou définitif, de l'interné du droit de correspondre par voie postale. Les propos politiques, reflétant un mauvais état d'esprit ou encore contenant des propos négatifs à l'égard de l'internement, sont sanctionnés. La levée du courrier a lieu tous les jours à 18 heures, excepté le samedi et comme le précise le règlement intérieur, les lettres doivent respecter un certain format : « Aucune lettre ne devra dépasser 4 pages du format normal (11/18) ou deux pages formats commercial ou Ministre (21/17 ou 21/31) »³. Bien que la levée du courrier soit presque quotidienne, à Brens la correspondance est limitée à deux lettres par semaine⁴. Les internés peuvent ainsi correspondre plutôt régulièrement avec leurs proches. Néanmoins, la correspondance peut être un outil de *résistance*, puisque les courriers reçus par les internés peuvent également contenir des propos ou objets interdits au camp. Elle peut être détournée de sa fonction initiale pour essayer de faire parvenir au camp des moyens d'améliorer sa condition, notamment en termes de nourriture. Le rapport mensuel du chef de camp de Saliers de janvier 1944 illustre l'idée selon laquelle la censure permet d'éviter des comportements *résistants* et de ce fait, les internés impliqués sont sans doute punis de correspondance provisoirement :

Le service de Censure qui fonctionne sans incident [...] a permis également de saisir dans le courant du mois de nombreuses cartes d'alimentation adressées à des internés. Toutes ces cartes sont remises régulièrement au Service du Ravitaillement Général⁵.

² Archives Nationales (AN), Pierrefite-Sur-Seine, F/7 15086, Règlement des centres de séjour surveillé pour les indésirables français (9 juillet 1941), par le ministère de l'Intérieur.

³ Archives Départementales du Tarn (ADT), Albi, fonds du camp de Brens, précisions sur le règlement intérieur, fait le 21 septembre 1943.

⁴ ADT, fonds du camp de Brens, rapport mensuel du mois de janvier 1943.

⁵ Archives Départementales des Bouches-du-Rhône (ADBR), Marseille, fonds du camp de Saliers, 142 W77, rapport mensuel Janvier/ février 1944, fait par le chef de camp.

Le rapport rédigé par le chef de camp permet de comprendre que des comportements *résistants* à l'intérieur du camp de Saliers peuvent résulter de la correspondance épistolaire. En effet, comme l'indique le rapport, certains internés de Saliers reçoivent frauduleusement des cartes d'alimentation, qui leur permettent d'obtenir des rations alimentaires un peu plus conséquentes que la normale. Les cartes d'alimentation peuvent très certainement être utilisées par les internés hors du camp lorsqu'ils travaillent dans les champs ou pour les corvées. Nous avons précédemment étudié que l'encadrement des « nomades » en dehors du camp est assez compliqué. Nous pouvons très bien imaginer que certains puissent se rendre dans des épiceries ou des magasins alimentaires pour profiter de quelques denrées supplémentaires grâce à leur fausse carte d'alimentation reçus par voie postale. En outre, la carte d'alimentation peut également être utilisée au sein du camp. En effet, le système de carte d'alimentation est mis en place dans certains camps pour encadrer la bonne distribution des repas. L'objectif est que chaque interné reçoive la quantité indiquée sur sa carte. Or, le fait que certains « nomades » reçoivent de fausses cartes alimentaires atteste que certains tentent de bénéficier de davantage de nourriture. Les internés qui souffrent de la faim n'hésitent pas à prendre le risque d'être interdit de courrier, le besoin vital passant avant toute chose. Les « nomades », dont les lettres de ce type sont interceptées, ont le moral doublement affaibli. D'un côté, leur espoir d'obtenir un peu plus de nourriture s'efface totalement, de l'autre, l'interdiction de courrier qui a sans doute été appliquée est le coup de grâce. En effet, le courrier est l'une des seules échappatoires dont disposent les internés. Le temps d'un instant, lire les mots d'affection de ses proches ou encore avoir des nouvelles de ceux-ci, sont pour les internés le moyen de s'évader des terribles conditions de détention et le courrier est normalement un regain de moral. Or, on imagine que lorsqu'un interné est puni de courrier, le moral doit être fortement mis à mal, désormais, l'interné ne dispose plus du réconfort moral apporté par le courrier.

La privation de correspondance peut être cumulée ou non avec l'interdiction des visites. Le directeur du camp peut, s'il le souhaite, interdire les visites pour une durée de huit jours maxima, comme le prévoit l'article 24 du règlement intérieur⁶. Pour une durée supérieure, le préfet détient le pouvoir d'interdire les visites pour 15 jours et le commissaire de l'Intérieur lui peut appliquer cette sanction pour plus de 15 jours. Cependant, les archives ne contiennent pas d'informations complémentaires sur les comportements interdits pour lesquels la peine disciplinaire est celle de la privation de visites. Nous pouvons émettre

⁶ AN, F/7 15086, Arrêté du 14 mars 1944, Extrait du journal officiel n°70 du 26 août 1944.

l'hypothèse que les comportements considérés comme les plus graves sont réprimés dans les cas de mise en danger du personnel de surveillance ou de garde, de rébellion ou d'actions violentes ou bien encore de propos propagandistes. Le choix de priver un interné de visite n'est pas laissé au hasard. Effectivement, tout comme la correspondance, les visites sont une parenthèse dans la vie d'un détenu de camp d'internement. Les visites sont le moment pour un interné de retrouver physiquement ses proches, de pouvoir échanger et de ce fait, les visites constituent une source pour remonter le moral. A Brens par exemple, les visites sont surveillées et elles sont autorisées deux fois par semaine puis une fois à partir de février 1943⁷. Les visiteurs sont limités à la famille proche. Priver un individu de ce plaisir qui est un véritable besoin, dans le contexte de l'internement, revient à briser moralement l'individu. En effet, lorsque ce type de peine est appliqué, l'objectif est double, comme on peut l'imaginer : affaiblir le bien-être mental de l'interné et dissuader les autres de s'adonner aux mêmes pratiques. Lorsqu'un interné constate l'impact que peut avoir le fait de ne plus voir ses proches, l'effet de dissuasion se met très probablement en marche. La volonté de diminuer le moral des internés peut se cumuler avec l'affaiblissement physique qui découle des colis pas toujours bien distribués.

b) Les sanctions alimentaires : priver les internés des colis de leurs proches

Que ce soit à Brens ou à Saliers, la population internée souffre terriblement de la faim et les conditions de ravitaillement se dégradent en France au fil de l'Occupation⁸. Si – comme nous l'avons vu –, les individus parviennent à trouver quelques stratégies pour essayer de manger davantage, ils peuvent en théorie compter sur l'apport alimentaire des colis envoyés par leurs proches. La situation du ravitaillement explique en partie les consignes à appliquer par le personnel de surveillance et de garde concernant l'interdiction d'infliger des peines disciplinaires d'ordres alimentaires. L'extrait suivant, tiré d'une lettre adressée au préfet du Tarn, le 29 juillet 1943, illustre notre propos : « J'ai l'honneur de vous prier de rappeler aux chefs de camps relevant de votre autorité que les peines disciplinaires prises à l'encontre des internés administratifs ne doivent être en aucun cas assorties de restrictions alimentaires »⁹. L'extrait de la lettre adressée au Préfet est avant tout une lettre qui avertit le préfet de la

⁷ Informations recueillies en ligne, *Associations pour perpétuer le souvenir des internées de Brens et Rieucros*, < <http://apsicbr.free.fr/>> (consulté le 30/06/2021).

⁸ Peschanski, Denis, *La France des camps : l'internement 1938-1946*, Paris, Gallimard, 2014 (1^e édition : 2002).

⁹ Archives Départementales du Tarn (ADT), Albi, fonds du camp de Brens, 495 W4, Lettre du secrétaire général à la Police au Préfet du Tarn, Objet : peines disciplinaires infligées aux internées. Le 29 juillet 1943.

région tarnaise que le chef du camp de Brens doit être rappelé à l'ordre. En effet, ce dernier ne contrôle visiblement pas assez le personnel à ses ordres, qui, selon l'auteur de la lettre, ne respectent pas les directives sur les sanctions disciplinaires. La lettre laisse sous-entendre que des sanctions alimentaires sont appliquées au camp de Brens alors que cela est totalement réprimandé, ce qui signifie que ce type de sanctions est d'une trop grande sévérité. L'expression « prier de rappeler aux chefs de camp »¹⁰, évoque le fait que soit le chef de camp ignore la mesure ou soit qu'il a déjà été rappelé à l'ordre pour la même raison. Nous constatons qu'une attention particulière paraît être accordée à la question des peines alimentaires qui, cumulées à la sous-alimentation au camp, constituent un véritable danger pour la santé physique des internées. Elles souffrent déjà beaucoup physiquement sans ces peines, l'administration doit s'assurer que ce type de sanctions ne soit plus appliqué au camp de Brens. Dans le cas d'une éventuelle visite d'inspection générale des camps, le chef de camp a tout intérêt à ce que les internés soient le moins affaiblis possibles. Le cas contraire mettrait en lumière une mauvaise gestion du camp mais pourrait également poser la question d'un traitement des internés qui ne respecte pas les directives générales. En outre, des restrictions d'ordres alimentaires pourraient être à l'origine de révoltes de la part des internés.

Cependant, malgré l'interdiction qui est clairement énoncée, les gardiens sont souvent à l'origine de vol de colis qui contiennent la plupart du temps des denrées alimentaires. Les internés ont le droit de recevoir des colis avec par exemple des vêtements ou de la nourriture, censé améliorer un tant soit peu leur condition de vie. Les colis sont fouillés à leur arrivée dans le camp d'internement mais nous ne possédons pas d'informations supplémentaires sur les normes des colis. Cependant nous pouvons supposer que tout comme les lettres, ils sont sans doute limités à deux par semaine. Or, il n'est pas rare que les colis n'arrivent jamais entre les mains de leurs destinataires. Berthe Reinhardt, une ancienne internée du camp de Saliers, témoigne : « Les colis que la famille nous envoyait ils nous les donnaient pas. C'était pas gai »¹¹, elle se souvient de cela sans doute car les colis sont très attendus par les interné.e.s. qui espèrent y trouver des bonnes choses. Ce sont les gardes ou les surveillants qui sont à l'origine de la non-remise des colis. En effet, tout comme les internés, les gardiens aussi veulent améliorer leur quotidien. Ils n'hésitent donc pas à priver ceux-là d'un excédent relatif de nourriture pour se le réattribuer, sans aucune légitimité ni permission en aval de la hiérarchie, censée faire appliquer les consignes du ministère.

¹⁰ Archive cit.

¹¹ Condom, Cédric, *Un camp Tzigane ou il ferait bon vivre...*, France, Kilaohm productions, avec le soutien de la Fondation pour la Mémoire de la Shoah, 2005, 58 min.

La stratégie des privations de colis peut également s'expliquer d'une autre manière, il peut s'agir pour le personnel de surveillance d'appliquer des peines disciplinaires alimentaires mais de façon dissimulée, par le biais de la correspondance. Dans certains cas, nous pouvons penser que des gardiens, par abus de pouvoir ou pour sanctionner et atteindre le moral d'un interné, ont eu recours au vol de colis. Bien qu'en théorie cette attitude soit interdite, le témoignage de Berthe Reinhardt met la lumière sur un aspect qui est totalement occulté dans les rapports mensuels. Aucun des rapports que nous avons consultés pour cette étude ne porte la mention d'un licenciement de gardien pour n'avoir pas respecté l'interdiction des peines alimentaires. Or, comme nous l'avons étudié, des faits de cet ordre se sont produits à Saliers et à Brens.

Ainsi, nous avons analysé que certaines des peines disciplinaires à l'encontre des internés se caractérisent par leur fort impact sur l'état d'esprit des individus. Sanctionner durement est un moyen pour le personnel de garde et de surveillance de rendre la vie des internés encore plus difficile autant physiquement que mentalement. Au-delà d'affaiblir mentalement les internés, il y a une intention de dissuader tout candidat à des comportements *résistants*. Le personnel des camps d'internement ne semble pas très sensible à la condition des interné.e.s. La population locale, à proximité des camps, ne semble pas plus inquiète de la politique d'internement et des conditions de vie des individus.

B- La population environnante : une aide à la *résistance* pour les internées ?

Les deux camps d'internement sur lesquels porte notre étude, se situent non loin de village ou de ville. Le camp de Saliers est volontairement un peu plus excentré car les autorités françaises ne veulent pas perturber la population locale. Les « nomades » sont présentés comme des « parasites »¹² de la nation française et doivent donc en être éloignés selon le régime de Vichy. De ce fait, la population française porte un regard très négatif sur la population « nomade », ce qui explique la volonté de construire le camp de Saliers à une certaine distance de la population locale camarguaise. Le camp de Brens, quant à lui, se situe relativement proche de la population libre vivant à aux alentours. Bien que l'un soit plus éloigné que l'autre des habitants environnants, ces derniers sont au courant de la présence des

¹² Hubert, Marie-Christine, « L'internement des tsiganes : un premier pas vers leur socialisation ? », *Revue d'Histoire de la Shoah*, vol. 168, no. 1, 2000, pp. 107-139.

camps et de leurs internés. Quoique la population locale pourrait être aux yeux des internés un soutien et une aide pour mener certains comportements *résistants* et manifester son désaccord, la réalité est plus complexe, l'aide recherchée et apportée semble plutôt minime voire quasi inexistante.

a) Une indifférence quasiment totale et constante à l'égard des internées de Brens

Tout d'abord, ce qui apparaît à l'écoute de témoignages tels que celui de Michel Castillo, interné à Brens avec sa mère, enfant au moment des faits, c'est le manque total d'empathie des habitants locaux à l'égard des femmes internées à Brens. En effet, il témoigne de son souvenir lorsque des personnes viennent tout près du camp, voire même juste derrière les barbelés :

Et les bons habitants de la ville, avaient pris l'habitude en revanche de venir se promener, parce que c'est à 2km du centre-ville, regardaient les femmes derrière les barbelés. Et, dès que des françaises politiques ont commencé à être internées ; des communistes, des syndicalistes, elles évidemment elles apostrophaient les voyageurs en disant : « mais nous sommes françaises, nous ne sommes pas des voleuses, nous ne sommes pas des prostituées, nous sommes ici pour des raisons politiques. Écoutez-nous, écoutez-nous. » Ils écoutaient rien du tout, ils vous regardaient de loin ». [...] « Les dimanches, les habitants de ? venaient en promenade au camp et se postaient le long des barbelés pour nous regarder. Et il y avait ces malheureuses femmes, alors ça je le revois très très nettement, en train de les interpeler mais des fois assez violemment en leur disant ; mais écoutez nous ne sommes ni des prostituées, ni des droits commun, nous sommes des politiques, aidez-nous, faites quelque chose. Et puis il y avait ces gens silencieux qui ne disaient pas un mot, surtout ne pas parler à ces gens-là¹³.

Le témoignage suivant permet de comprendre qu'aux yeux de la plus grande partie des habitants locaux, le camp d'internement de Brens semble être un lieu de curiosité. Le camp

¹³ Trempé, Rolande, *Un camp de femmes*, documentaire produit par SCPAM Université Toulouse II-Le Mirail, France, 1994, 63 min.

est un lieu qui intrigue sans doute, et les femmes qui y sont détenues fascinent ou deviennent un objet de distraction pour les promeneurs. Les internées politiques essaient d'établir un contact avec les habitants, elles essaient de les sensibiliser à la politique vichyste arbitraire et injuste. Il est possible que les internées aient tenté de provoquer un sentiment d'empathie à leur égard ou d'incompréhension vis-à-vis des mesures d'internement dont elles sont victimes. Le témoignage ci-dessus illustre cette idée puisque des femmes internées essaient de faire réagir les passants. Les internées tentent d'établir un dialogue avec les promeneurs locaux pour que ces derniers leur viennent en aide. Le témoignage souligne que ce sont les femmes politiques qui s'illustrent davantage dans ce type de comportement, elles mettent en avant leurs bonnes mœurs en précisant qu'elles n'appartiennent ni à la catégorie des « prostituées » ni à celle des « droits communs ». Malgré les efforts déployés, c'est l'ignorance qui frappe les internées dont fait partie à ce moment-là le jeune Michel Castillo. L'attitude des populations locales diverge de celle des Parisiens qui, à partir de 1942, au moment du durcissement des mesures visant les « juifs », manifestent leur désaccord et parfois même leur soutien aux juifs persécutés. En effet, c'est notamment le port de l'étoile jaune obligatoire en zone occupée en vertu de l'ordonnance allemande du 29 mai 1942, que se développe un rejet de la politique vichyste et un soutien plus ou moins affirmé des habitants envers les « juifs »¹⁴. L'opinion ordinaire face à la persécution des juifs prend un tournant considérable comme l'explique Pierre Laborie dans un article dédié à cette question¹⁵. Laborie souligne que la mesure du port de l'étoile obligatoire débutant le 7 juin 1942, ajoutée aux grandes rafles qui ont déjà commencé, provoque des sentiments exprimés par les populations locales : « critique, désapprobation, sympathie, compassion »¹⁶. L'indifférence à l'égard des juifs isolés par le régime vichyste s'efface peu à peu. Or, dans le Tarn, les habitants ne sont pas en adéquation avec l'état d'esprit précédemment évoqué. Cela peut sans doute s'expliquer par le fait que la condition des internées derrière les barbelés du camp ne parvient pas à susciter la même émotion chez les habitants que ceux qui assistent à l'arrestation ou l'expulsion de leur voisin juif. Les internées n'ont pas créé de lien préalable avec la population locale contrairement aux juifs parisiens notamment. Il est nécessaire de préciser qu'aucun rapport mensuel officiel rédigé par le directeur du camp, ne mentionne une quelconque présence des habitants locaux. Le directeur veut sans doute éviter des

¹⁴ Laborie, Pierre, « 1942 et le sort des Juifs : quel tournant dans l'opinion? » dans *Annales. Economies, sociétés, civilisations*. 48^e année, n° 3, 1993. p. 655-666.

¹⁵ *Ibid.*

¹⁶ *Ibid.*

remontrances de la part de sa hiérarchie et préfèrent gérer en interne les promenades intempestives et la curiosité à la limite du voyeurisme.

Cependant, les habitants aux alentours du camp de Brens ne sont pas tous indifférents au sort des internées et n'adhèrent pas nécessairement à la politique vichyste. En effet, les enfants internés à Brens avec leur mère, suivent une scolarité à l'extérieur du camp, dans une école ordinaire de village. Ces enfants internés contrastent avec les autres enfants : physiquement on les reconnaît, car ils sont affaiblis. Michel Castillo est l'un des enfants scolarisés en dehors du camp. Il raconte dans son témoignage le soutien et l'empathie dont ont fait preuve son l'instituteur et son épouse :

[...] Mais j'étais tombé sur un instituteur et sa femme, c'était un couple, qui manifestement, ne devais pas être très très pro-vichy, pro-maréchal, qui me l'ont fait très vite comprendre, qui ont d'abord commencé à me donner à manger, qui m'ont dit très gentiment ; écoute la France ce n'est pas seulement ce que tu entends ici. Ne crois pas tous les Français pensent ça, qui en plus me donnaient des livres. Qui m'avaient dit ; si ta mère a besoin de quelque chose tu nous le demande on essaiera de vous aider le plus possible. Et j'ai senti à ce moment-là qu'il existait autre chose que ce que je voyais autour du camp, si vous voulez d'autres gens. Et que ce n'était pas si simple la division française¹⁷.

Nous remarquons grâce à ce témoignage qu'en dehors des limites du camp de Brens, certains locaux *résistent* à leur échelle, ils fournissent à manger à l'élève et sont d'une bienveillance incontestable, ce qui est une nouveauté dans la vie du jeune Castillo, habitué au mépris et à l'apathie lorsqu'il est derrière les barbelés. Une fois en classe, il trouve dans la figure de l'instituteur et de sa femme, un soutien de taille. En outre, au-delà de manifester leur appui à Michel Castillo, les deux adultes s'engagent à étendre leur action à la mère. Dans le cas où le mari et sa femme procurent une quelconque forme d'aide pour la mère, qui se trouve constamment enfermée au camp, l'acte *résistant* des deux protagonistes prend une plus grande importance. En effet, il ne s'agit plus d'agir dans le cadre de l'école pour apporter un peu de réconfort à un enfant mais bel et bien d'avoir un impact sur la vie de Michel Castillo et

¹⁷ Doc. Cit.

celle de sa maman au sein même du camp d'internement. Nous ne disposons pas d'informations supplémentaires mais nous pouvons imaginer que l'action du couple a dû se manifester à l'égard de la maman du jeune Michel Castillo qui est toujours en vie. Les locaux ayant adoptés ce genre de comportement sont minoritaires, la plupart du temps ils sont défavorables à la proximité avec les internés et ont une vision de ceux-ci plutôt noire.

b) La désillusion des évadés de Saliers : les dénonciations des habitants locaux

Les « nomades » étant exclus de la population française, comme le rappelle Vincent Giraudier dans son ouvrage *Les bastilles de Vichy*¹⁸, ils peuvent difficilement compter sur le soutien des Français, une fois évadés. Depuis le 6 avril 1940, ils ont l'interdiction de circuler sur l'ensemble du territoire national durant la période de guerre. Ils sont ainsi assignés à résidence dans une localité définie pour chaque département. En France, la population a une vision des « nomades » qui a toujours été méfiante puisque, déjà sous la Troisième République, les « nomades » faisaient l'objet d'une surveillance accrue et d'un fichage. Les autorités de Vichy reprennent à leur compte les préjugés visant ces populations qui sont, de ce fait, stigmatisées et accusées de mettre en danger la sécurité des campagnes à cause de leur comportement propre, le « nomadisme »¹⁹. La population française et plus particulièrement celle des campagnes, a donc un rapport particulier avec la population « nomade », antérieure aux premières mesures d'internement. Tout au long de la période de l'internement « nomade » au camp de Saliers, les rapports mensuels rendent compte de l'ampleur de l'évasion. Paradoxalement, les évadés de Saliers sont quasiment toujours retrouvés une fois les barbelés franchis. Malgré la mobilisation des forces de gendarmerie et de police pour retrouver les fugitifs, l'un des éléments qui semble évident est l'aide des locaux pour renseigner les services de police.

En effet, les rapports mensuels qui font état de l'arrestation d'évadés et de leur retour au camp sont nombreux, tels que celui du mois de novembre 1943, dans lesquels le chef s'exprime au sujet des retours des évadés et de l'impact de ceux-ci: « [...] se rendant compte qu'ils sont indésirables et les réinternements d'évadés produisent un gros effet moral »²⁰.

¹⁸ Giraudier, Vincent, *Les bastilles de Vichy: répression politique et internement administratif 1940-1944*, Paris, Tallandier, 2009.

¹⁹ Filhol, Emmanuel ; Hubert, Marie-Christine, *Les Tsiganes en France un sort à part 1939-1946*, Paris, Perrin, 2009.

²⁰ ADBR, fonds du camp de Saliers, 142 W77, rapport mensuel du mois de novembre 1943.

Nous constatons que, presque systématiquement, les évadés de Saliers sont repris. Les rapports mensuels ne mentionnent jamais comment les arrestations ont lieu, ni comment les services de police reprennent les évadés. Or, Vichy, par sa propagande, encourage implicitement la population française à mener le combat contre le « nomadisme » au côté des autorités française et allemandes. La crainte vis-à-vis des « nomades », la réputation que leur ont bâtie le régime et l'impression pour les habitants locaux de remplir leur devoir de citoyens français en dénonçant les évadés semblent plus que plausible. A cela s'ajoute le fait que les internés de Saliers travaillent pour beaucoup d'entre eux dans des exploitations agricoles des campagnes environnantes. La population est donc familière de certains visages qu'elle côtoie quotidiennement ou presque, comme l'atteste le témoignage d'une habitante de Saliers, Paulette Ouziak ; « je me souviens bien de ces deux demoiselles car on les voyait tous les jours »²¹. Nous pouvons soumettre l'idée selon laquelle au lieu de créer un lien amical avec les dits « nomades », la population locale se méfie de ces individus qui n'appartiennent pas selon eux à la communauté nationale. La population à proximité du hameau de Saliers est en capacité de reconnaître les évadés de par leur tenue, leur apparence physique ou bien encore reconnaître les membres d'une même famille. La possibilité de mener à bien une évasion lorsque l'on est « nomade » interné à Saliers semble infime au vu des rapports mensuels et des diverses témoignages. De ce fait, les « nomades » sont de plus en plus réticents à l'idée de s'évader car ils craignent un échec comme le confie l'ancienne internée Rosa Winterstein : « Maman voulait pas [de l'évasion] car des fois on se serait fait attraper »²². Il semble certain que les services policiers en charge de retrouver les évadés aient bénéficié de l'aide locale des habitants. On peine à imaginer que seule l'action policière permet d'interner à nouveau des évadés, le nombre des évasions étant très important, la plausibilité de cette hypothèse est à questionner. Les « nomades » ne peuvent donc visiblement compter sur eux-mêmes.

c) Les réseaux clandestins communistes, l'exception qui confirme la règle ?

L'existence de réseaux clandestins communistes résistants existe un peu partout en France et est avérée dans la région toulousaine. Les internées politiques (communistes) à Brens, ont pour certaines, fait partie de ces réseaux avant leur arrivée au camp. Les femmes communistes font partie des premières à réagir à la politique de Vichy et mènent des actions

²¹ Condom, Cédric, *Un camp Tzigane ou il ferait bon vivre...*, France, Kilaohm productions, avec le soutien de la Fondation pour la Mémoire de la Shoah, 2005, 58 min.

²² *Ibid.*

résistantes telles que « faire passer sous le manteau des journaux spécifiquement féminins »²³, les rédactrices encouragent les lectrices à réagir à la situation. Elles organisent par exemple des actions comme des manifestations publiques. L'un des mouvements les plus connus est celui des « ménagères » qui revendiquent un meilleur ravitaillement dès 1940 par exemple²⁴. Ce mouvement agit beaucoup sur la place publique par le biais de manifestations collectives, ou parfois résonnent les cris de *la Marseillaise*, repris dans le camp de Brens lors des protestations des internées. Les revendications sont de nature politique et s'inscrivent ainsi dans le processus de résistance²⁵. De ce fait, la nature même des actes résistants débouche sur un internement politique à Brens par exemple. Une fois derrière les barbelés, les communistes actives dans l'action résistante, peuvent parfois compter sur leurs camarades résistants qui sont libres, afin de mener à bien les évasions une fois hors du camp et de ce fait, rejoindre le réseau alors évadée du camp d'internement²⁶. En effet, une lettre des renseignements généraux, adressée au chef de camp de Brens, permet de constater cet état de chose :

J'ai l'honneur de vous rendre compte que d'après les renseignements recueillis au cours de l'enquête effectuée à la suite de l'évasion de l'internée SCHIMEL, le 29 Mai dernier, il résulterait que cette dame se serait évadée avec le concours d'une Officine clandestine de Toulouse, qui lui aurait procuré des faux papiers d'état-civil, au nom de HERZ Hélène, pour se rendre chez un nommé STEIN 34, 36 bis, avenue Victoria à Nice. Cette agence, qui paraît-il, fonctionnerait depuis plusieurs années, serait spécialisée dans la fabrication de fausses pièces d'identité, délivrées à des sujets étrangers évadés des camps d'internement ou expulsés du territoire. Elle serait sous la direction d'un nommé CAHEN qui aurait un bureau de couverture, n°14, rue Caffarelli, à Toulouse et qui habiterait dans cette ville 42, rue de Metz. [...]Ce personnage est signalé pour avoir, paraît-il, déjà facilité l'évasion de plusieurs internées du camp, notamment de la nommée RUBEINSTEIN Rachelle, qui a été

²³Veillon, Dominique in *Les femmes dans la Résistance en France* (dir. Gizlmer Mechthild, Levisse-Touzé Christine, Martens Stefan), Actes du colloque internationale de Berlin (8-10 octobre 2001), Paris, Tallandier, 2003.

²⁴Guillon, Jean-Marie in *Les femmes dans la Résistance en France* (dir. Gizlmer Mechthild, Levisse-Touzé Christine, Martens Stefan), Actes du colloque internationale de Berlin (8-10 octobre 2001), Tallandier, Paris, 2003.

²⁵*Ibid.*

²⁶Gizlmer, Mechthild in *Les femmes dans la Résistance en France* (dir. Gizlmer Mechthild, Levisse-Touzé Christine, Martens Stefan), Actes du colloque internationale de Berlin (8-10 octobre 2001), Tallandier, Paris, 2003.

dirigée par nos soins, le 10 Août 1941, sur le centre de Bompard à Marseille et, évadée de cet établissement²⁷.

Nous constatons grâce à cette lettre que même internée l'action résistante clandestine est toujours en action. Les internées communistes disposent de l'aide de leurs anciens camarades de lutte. A Toulouse, un réseau clandestin de fabrication de faux papier d'identité permet aux fugitives d'avoir un point de chute après leur évasion. Il est nécessaire de planifier l'évasion en elle-même et de bâtir un plan une fois celle-ci réalisée. Le fait de disposer d'une nouvelle identité une fois l'évasion réussie, est primordiale pour échapper aux services de renseignements qui traquent les évadées. La nouvelle identité des femmes évadées leur permet ainsi de disposer d'une marge de manœuvre un peu plus grande que si elles s'évadent sans avoir une chance d'échapper aux services de polices français. En outre, la lettre ci-dessus contient des informations sur la répétition de ce type d'action. Les femmes mentionnées dans la lettre des services de renseignements, ne sont pas les premières politiques à bénéficier de l'aide des réseaux résistants clandestins basés à sur la commune de Toulouse. Les évadées sont recherchées activement, tout comme les membres du réseau clandestin qui sont pour certains déjà identifiés. Nous constatons que l'action résistante ne prend pas fin une fois ses actrices internées, même dans le camp d'internement, les politiques parviennent à maintenir des relations étroites avec leurs camarades de lutte. Les faux-papiers sont presque indispensables à l'évasion puisque nous l'avons vu, à Saliers, les « nomades » ne disposent pas de cette aide, ce qui se traduit par des arrestations quasi récurrentes des évadés qui sont sans doute liées aux dénonciations. Bien que détenir une nouvelle identité ne garantit pas le fait de ne pas être repris, cela rassure et augmente les chances de réussite.

Ainsi, nous avons analysé comment les internés peuvent *résister* ou non aux sanctions du personnel qui tente de les affaiblir moralement. Les internés subissent parfois des atteintes psychologiques notamment lorsqu'il s'agit du courrier et des visites. Les coups durs auxquels les internés font face ne se limitent pas à l'enceinte du camp. Nous l'avons analysé, la population locale libre est plutôt indifférente au sort des internés de Saliers et de Brens, bien que certains habitants se distinguent par leur soutien plus ou moins marqué. Ce sont les

²⁷ ADT, fonds du camp de Brens, 495 W46, lettre n°2177 rédigé par le l'inspecteur des renseignements généraux au chef de camp de Brens, le 19 juin 1942.

femmes politiques internées à Brens qui ont le plus de probabilité de disposer d'une aide à l'action *résistante*.

CONCLUSION

Nous nous étions interrogés sur les formes et les moyens mis en place par les interné.e.s des camps d'internement de Brens et de Saliers dans le cadre de la *résistance* au règlement intérieur. Nous voulions également aborder les réactions du personnel de camp et de l'administration face aux multiples comportements interdits ayant eu lieu à Brens ou à Saliers. L'enjeu de notre travail de recherche visait à établir une définition de ce que pouvait être la *résistance* au sein d'une institution totale, les camps d'internement pour femmes de Brens et celui pour les nomades à Saliers. Le genre est également une notion qui nous a permis d'appréhender le phénomène de la *résistance*. Le prisme du genre nous a apparu incontournable pour faire émerger des analyses propre à la condition féminine mais en incluant les internées des deux camps et le personnel féminin du camp de Brens. Nous voulions également caractériser les comportements interdits par les motivations et les enjeux tant du point de vue des internés que celui de l'administration. Il est question d'établir un panel des actions qui entravent le règlement intérieur. Nous voulions savoir si certaines actions sont conscientes ou non, si elles relèvent de l'ordre de la survie, de l'ordre de la revendication, qu'elles soient individuelles et/ou collectives. Egalement, nous voulions analyser les actions politiquement engagées, c'est-à-dire, quels messages sont mis en avant et comment les internés peuvent faire entendre leur idéaux et leurs revendications. Dans la même optique, il était question de comprendre comment sont réprimé ces comportements résistants, comment l'échelle de la gravité des *résistances* est établie par l'administration ou bien encore analyser les mesures mises en place pour endiguer certains comportements interdits. L'objectif étant de faire émerger des similitudes et des différences aussi bien dans l'étude des comportements interdits que dans celle de leur répression par le personnel du camp. Pour ce faire, nous avons fait le choix de croiser les points de vue ; interné.e.s, personnel de camp, administration, population environnante. Grâce à la multitude des points de vue, nous espérons pouvoir livrer une analyse la plus claire possible et remettre en cause certains documents officiels qui laissent de côté certains aspects, ce qui laissent entendre une gestion des camps bien plus compliquée que ce qui apparait dans les documents produits par des membre de l'administration de Vichy ou du personnel des camps de Brens ou Saliers. Pour ce faire, nous avons décidé d'intégrer des productions d'interné.e.s et des témoignages de certains d'entre eux, qui reviennent sur leur expérience dans les camps d'internement de Brens et de Saliers. En outre, c'est aussi grâce à des documents officiels qui se contredisent entre eux, ou dont les propos relatés sont remaniés, que ce prisme d'analyse a été réalisable.

Dans un premier temps, nous pouvons affirmer que le refus de l'ordre et les comportements interdits, appelés les « adaptations secondaires » par Goffman sont inhérents au système de l'internement administratif. Les camps d'internement de Brens et de Saliers font partie des « institutions totales » qui régissent et contrôlent tous les domaines de la vie des internés. En effet, de son réveil à son coucher du soir, l'interné doit suivre un emploi du temps strict, défini par l'administration, dont l'application est assurée par les gardien.n.e.s et les surveillant.e.s. A l'emploi du temps, s'ajoute le règlement intérieur du camp dont chaque interné prend connaissance à son arrivée au camp. Ces deux éléments sont donc des outils de contrôle des internés. Le manque de liberté et la solitude sont la plupart du temps les facteurs déclencheurs des entraves au règlement intérieur. Les internées – peu importe leur origine sociale et le motif de leur internement – ont souvent comme motivation de préserver une certaine dignité malgré les conditions de vie, dans lesquelles ils sont contraints de vivre. Nous pouvons qualifier les adaptations secondaires comme une forme de *résistance* inconsciente. En effet, le simple fait d'essayer de maintenir sa dignité humaine ne relève pas de l'ordre de la *résistance* engagée. Par exemple, confectionner des vêtements avec les draps fournis par l'administration n'est pas une provocation de la part des internés mais une volonté de maintenir une certaine humanité et une fierté et ne pas complètement subir sa condition. Bien que ce type d'action soit interdit, les internés n'ont pas vraiment le choix s'ils veulent être acteurs de leur internement pour ne pas endurer l'internement tel qu'ils sont en théorie censés le vivre, en tant que spectateur.

Ensuite, nous avons analysé en quoi la *résistance* dans le camp d'internement de Brens ou de Saliers est une forme de résistance « civile » qui se distingue de la Résistance *libre*. La *résistance* dans un camp d'internement ne repose pas sur les mêmes logiques que la Résistance *libre*, c'est-à-dire que ce n'est pas un groupe clandestin organisé. Dans le camp d'internement, la *résistance* s'impose en quelque sorte aux interné.e.s qui sont en quête constante d'une condition de vie meilleure. L'objectif principal n'est pas d'entraver le règlement pour mettre à mal l'autorité en place. En revanche, l'administration considère que peu importe les motivations de la *résistance*, l'acte est sanctionné comme le prévoit les sanctions disciplinaires. L'administration met au même niveau les actes *résistants* d'ordre vital et ceux d'une contestation de l'ordre clairement revendiquée. Les deux camps que nous étudions sont des lieux où s'expriment des multiples actes interdits par le règlement mais qui ne sont quasiment jamais des actes concertés reposant sur une organisation clandestine au sein de la structure du camp. Le fait d'entraver le règlement de façon consciente s'explique la

plupart du temps par une nécessité d'ordre vital ; le vol et le trafic de denrées pour pallier la sous-nutrition, par exemple. Il faut souligner que le personnel des camps peut être impliqué dans ce type d'actions puisque les conditions de vie des gardes sont loin d'être idylliques. Il y a parfois un intérêt commun à certains comportements résistants qui sont menés conjointement par les internés et le personnel. La *résistance* peut être individuelle mais aussi collective comme nous l'avons étudié en détail pour la révolte du 26 août 1942. En outre, la plupart du temps les comportements interdits relève de l'improvisation car ils résultent d'une situation particulière que l'on refuse à l'instant donné. C'est ainsi le cas pour les révoltes collectives lors des départs des internées juives de Brens pour la déportation vers l'Est. Les femmes internées manifestent collectivement leur refus de la politique de Vichy de façon spontanée. La spontanéité résulte du partage de l'expérience commune de l'internement. En effet, l'ensemble des femmes vit dans le même milieu contraignant, le même quotidien est vécu. Enfin, pour les internées de motifs politiques, c'est également une culture politique commune qui est partagée et exprimée au camp de Brens. Au moment où les faits ont lieux les femmes improvisent un système de défense (chaîne humaine) et protestent oralement et vigoureusement leur mécontentement face aux représentants du régime. De ce fait, l'improvisation renvoie à une solidarité qui elle-même dépend d'un sentiment de partager une chose commune. C'est dans le même état d'esprit que se déroule l'agression physique d'un gardien du camp de Saliers par deux hommes nomades. En effet, le refus de l'ordre est la cause du débordement, les deux hommes en supériorité numérique renverse temporairement le pouvoir.

Par la suite, c'est l'étude des *résistances* au prisme du genre qui a guidé notre recherche. Nous avons ainsi pu constater à Brens que les femmes *résistent* en se distinguant des internés « nomades » de Saliers. En effet, les femmes internées à Brens sont davantage politisées et leur militantisme se manifeste dans leurs actions de *résistance*. Ce sont particulièrement les internées communistes qui insufflent les mouvements collectifs des révoltes et qui sont rejoint par les autres internées qui ne sont pas internées pour les motifs politiques (communistes). Le moyen qui est récurrent pour manifester son point de vue est la voix, que ce soit par le chant de *la Marseillaise* et ou par les cris patriotiques et plus généralement, la reprise de symboles de la nation française. Le cri est porteur de sens, il permet de revendiquer et d'affirmer l'attachement à la nation de laquelle les nouvelles autorités veulent exclure les internées. De même, la correspondance est un outil pour les internées communistes d'exprimer leur indignation, bien que les lettres de ce type soient

soumis à la censure car étant considérées comme des propos faussés ou à visée propagandiste. Les femmes s'exposent à des sanctions, les mêmes que celles des hommes dans les autres camps d'internement qui peuvent exister sur le territoire national. La population féminine est considérée comme une catégorie inférieure aussi bien à Brens qu'à Saliers. Elles seraient selon la politique antiféministe et patriarcale du régime de Vichy, naturellement propice à des comportements telle que la jalousie ou la folie. De même, les internées entre-elles établissent des hiérarchies sociales ne se considérant pas comme égales. Par exemple, les internées pour « prostitution » sont très souvent mises à l'écart par les autres qui les soupçonnent d'être porteuses de maladies vénériennes, d'être des informateurs ou bien de ne pas être des personnes fréquentables. Enfin, l'analyse du personnel féminin vis-à-vis des internées est très intéressante dans la mesure où elle permet de comprendre si le destin d'une internée peut être meilleur ou non grâce à un encadrement féminin. Au départ, on peut imaginer qu'une femme surveillante du camp de Brens est sans doute plus encline à l'empathie. Dans les faits, nous nous sommes rendu compte qu'au contraire, le personnel féminin de surveillance et de garde est aussi dur avec les femmes internées que le personnel masculin. La force physique, les propos rabaisant et démoralisant ne sont pas une caractéristique propre au personnel masculin. Bien que les surveillantes et les gardes soient la plupart du temps insensibles à la condition des internées, d'autres ont pu se démarquer par leur empathie. Le simple fait de fermer les yeux sur un acte d'indiscipline est déjà une forme d'empathie mais ce type d'évènements est rare puisque le personnel de camp doit suivre des consignes pour le maintien du bon ordre. Cependant, la condition féminine dans un camp d'internement fait aussi émerger des problématiques avec le personnel masculin. En effet, certaines femmes « nomades » internées à Saliers ont été victimes d'agressions sexuels qui ont pu dans certains cas aller jusqu'au viol. Les témoignages ont permis de recueillir ce type d'informations, totalement absente dans les documents officiels. Nous pouvons imaginer que l'administration a dû avoir échos de ce type d'actes intolérables et interdits mais que celle-ci a fermé les yeux car elle ne pouvait pas forcément se permettre de licencier le personnel en raison des difficultés à recruter des gardes et des surveillants. Pourtant, lorsque l'administration apprend l'existence de relations « amoureuses » entre internées et gardes, le licenciement est presque immédiat, ce qui pousse à s'interroger sur ce que l'on pourrait qualifier d'omerta en ce qui concerne les agressions sexuelles.

En outre, la répression des actes prohibés est intéressante pour comprendre comment l'administration réagit face aux comportements *résistants* qu'ils soient engagés ou non. La

plupart du temps, les rapports officiels minimisent les événements lorsque ceux-ci ont mis à mal l'autorité en place. La discipline devient donc un moyen de réaffirmer son pouvoir pour l'administration mais également un moyen pour dissuader les internés de recommencer. L'enfermement dans un local disciplinaire, la suspension de la correspondance et de la visite, ou bien encore le retrait de privilèges comme participer à une activité sont des exemples des mesures répressives appliquées en cas d'entrave au règlement intérieur. Nous avons constaté que les évasions ou les tentatives d'évasions sont les actes interdits les plus durs à contenir de la part du personnel du camp et qui révèlent des dispositifs de surveillance et de sécurité insuffisants. De même, au-delà des documents officiels, ce sont les témoignages d'anciens interné.e.s qui sont tout à fait essentiels pour aller plus en profondeur dans l'analyse de la répression. Il est évident que les rapports mensuels ou les rapports d'incidents omettent volontairement certains pans que l'on peut qualifier d'abus de pouvoir. En effet, c'est notamment dans le camp de Saliers que les témoignages rendent compte de la présence d'un personnel de garde qui n'hésite pas à recourir à la violence pour réprimer des comportements interdits non violents. Tout le monde peut pâtir de la violence du personnel ; les enfants, les hommes, les femmes et peu importe l'état physique de ces derniers. Rappelons qu'au fil des semaines et des mois, les interné.e.s sont très affaiblis physiquement en raison de la sous-alimentation. Le rapport de force est de ce fait tout à fait inégal.

Enfin, pour conclure notre propos, l'étude comparative que nous avons menée fait apparaître des similitudes et des différences en fonction des deux populations étudiées ; femmes et « nomades ». La *résistance* dans le camp d'internement se manifeste par des comportements interdits communs et possibles dans les camps de Brens et de Saliers ; le vol de nourriture, les évasions, le trafic de denrées, les relations amoureuses interdites, les injures. Or, la nature de ces deux camps ne permet pas d'engager les mêmes *résistances* car elles ne reposent pas sur les mêmes motivations. Les dits « nomades » qui ne sont pour la majorité non politisés, ne font pas l'expérience de la censure ou de manifestations collectives politiquement engagées par exemple. A contrario, les femmes internées à Brens, qui est un camp répressif ne peuvent pas contester l'ordre à l'extérieur du camp comme peuvent le faire les « nomades » lors de travaux à l'extérieur de l'enceinte du camp. Ensuite, l'administration peut aussi être complice de certaines « adaptations secondaires » telles que ; le marché noir, le trafic de denrées ou bien encore les relations amoureuses ou amicales avec les internés. Or, le personnel reçoit l'ordre de la hiérarchie de ne pas sympathiser avec les internés afin que la relation de pouvoir entre dominants et dominés puissent perdurer sans difficulté. Enfin, il

nous a parus pertinent de prendre en compte le degré d'implication de la population locale pour aider les internés à améliorer leur condition ou faire partie intégrante d'actions *résistantes* remarquables. Le point commun aux « nomades » de Saliers et aux femmes de Brens, c'est l'indifférence presque totale de la population environnante à leur égard. Pour les « nomades » ce phénomène s'inscrit dans la continuité de leur rapport à la population française avant même le début du conflit mondial. Le régime français et la population française ont toujours été relativement méfiants envers les individus au mode de vie non sédentaire. Il n'est donc pas très étonnant de constater l'adhésion de la majorité des Français à l'internement des « nomades ». En ce qui concerne les femmes internées à Brens, l'indifférence est claire mais ne s'explique pas pour les mêmes raisons. Le camp de Brens est un lieu de curiosité pour les habitants locaux mais les femmes internées ne semblent pas éveiller la compassion. Il est possible que la population pense que les internées le sont pour des motifs légitimes tels que le vol ou la prostitution, et que donc l'internement est mérité. Or, nous avons étudié que les motifs d'internement ne sont pas toujours justifiés ou avérés. Néanmoins, nous avons analysé l'implication de réseaux clandestins résistants dans l'évasion de certaines internées politiques de Brens. Nous constatons que les contacts et les liens entre les membres de la Résistance *libre* se perpétuent même à l'intérieur des camps et allant jusqu'à la planification des évasions et de l'après, notamment grâce à la création de faux papiers d'identité. C'est ainsi que Dora Schaul, résistante communiste connue sous le pseudonyme de Renée Fabre, poursuit son engagement résistant à Lyon une fois évadée du camp de Brens.

Ce travail de recherche peut être poursuivi pour approfondir davantage le prisme de la *résistance* à l'internement qui est encore peu traité. Pour ce faire, il peut être tout à fait intéressant de prendre en compte l'action des œuvres d'assistances qui ont mené des actions dans les camps d'internement pour améliorer la vie en leurs seins. Les personnes travaillant dans des œuvres de ce type ont très certainement été impliquées dans des *résistances*, probablement davantage dans les adaptations secondaires ou la *résistance civile* que nous avons étudiées. Sans doute, les internés ont pu compter sur ces personnes pour faire parvenir des messages à l'extérieur du camp, par exemple, par le biais de lettres qui ont peut-être pu être sorties du camp grâce aux travailleurs des œuvres d'assistance. En outre, il peut être pertinent de prendre en considération l'action des agents qui ont effectués des offices religieux au sein des camps de Brens ou de Saliers. Tout comme les œuvres d'assistance, on peut penser que certains agents chargés de faire les offices religieux dans les camps ont pu

être impliqués à plus ou moins grande échelle dans une forme de *résistance*. Aussi, le témoignage qu'il soit orale ou écrit est un aspect de mon étude qui doit être approfondi. Il serait passionnant de mettre la main sur des productions écrites inédites qu'elles aient été produites dans les camps ou après l'internement. Dans le cas où cela serait non fructueux, je pense que recueillir l'interview des enfants d'anciens internés peut être enrichissant pour cette étude car cela permettrait de faire émerger la notion de la mémoire. La mémoire de l'internement administratif est un domaine marginal puisqu'il n'existe pas de cérémonies officielles à proprement parler, c'est-à-dire avec des membres du gouvernement français haut placés tels que le Président de la République ou le Premier Ministre et relayées par la presse française. Il est fondamentale de comprendre comment le phénomène de l'internement administratif est perçue depuis la fermeture des camps, aussi bien par les personnalités politiques que par les Français qui sont encore peu nombreux à connaître l'existence de ce pan de l'histoire de la Seconde Guerre mondiale en France. Enfin, il peut être intéressant d'élargir l'étude comparative à d'autres camps abritant une population dite « nomade » comme par exemple le camp d'internement de Barcarès qui ouvre ses portes dès février 1939. L'étude comparative peut être poursuivie en intégrant aussi des camps abritant une population « juive », pour analyser s'il existe une *résistance* juive, c'est-à-dire des comportements et des moyens d'actions propres à cette catégorie d'internés. En plus d'ouvrir la comparaison une nouvelle catégorie de population, c'est également l'aspect géographique qui peut être approfondi et comparé. En effet, l'étude comparative peut prendre en compte des camps de la zone nord et des camps de la zone sud, le but étant de faire apparaître des similitudes et des caractéristiques propres ou non à chaque zone. L'internement administratif en zone nord offre-t-il les mêmes opportunités de *résistances* ? Les formes d'actions *résistantes* et leurs applications concrètes sont-elles similaires sur tout le territoire national ? Pour terminer, la chronologie est aussi à élargir pour faire émerger des nouveaux axes. Etre interné en 1939 ou en 1942 n'induit pas forcément les mêmes enjeux et les mêmes préoccupations de la part des internés et de l'administration française et/ou allemande. Ces questionnements sont me semblent-ils nécessaires au prolongement de mon étude comparative menée sur les camps d'internements de Brens et de Saliers entre février 1942 et décembre 1944.

ANNEXES

Annexe n°1 - Carte de localisation des camps d'internement en France en 1942. Les camps de Brens et de Saliers se situent dans la zone sud (*Southern Zone*).



Source : *United States Holocaust Memorial Museum*, Encyclopédie multimédia de la Shoah [disponible en ligne], <https://encyclopedia.ushmm.org/content/fr/map/camps-in-france-1942> (consulté le 07/06/2021)

Annexe n°2 – Retranscription des lettres des internées Bailly et Gallatoirs, interceptées par le service de censure, le 3 décembre 1943

Objet : a/s de la correspondance

J'ai l'honneur de vous rendre compte de l'état d'esprit des internées politiques françaises qui ressort à la suite d'un sondage effectué ces temps derniers dans la correspondance au départ. Il semble que d'un commun accord les quelques internées le plus en vue ont cherché à faire connaître à l'extérieur, parents et amis, la façon dont s'était opéré la remise d'une internée allemande : Mast à la Police de Sûreté de Toulouse.

Bien entendu ignorant complètement le motif qui a suscité ce départ, elles ont déformé et grossi les faits. Elles en ont déduit une leçon de morale et de courage. Le service de la censure a remédié à cet état de chose.

Entre autre elles cherchent à accabler et à rendre responsables les 3 policiers qui sont venus chercher l'internée.

Ci-joint copie de 3 passages de lettres concernant les internées BAILLY-GALATOIMK.

a) Lettre censurée de l'internée Bailly

BAILLY B.6 Camp de Brens à M. GUIPET Marcel- (? illisible)- Baraque 9- Camp de St-Sulpice la Pointe

.....Mardi dernier, nous avons assisté à un bien triste départ. La Police de Toulouse est venue chercher une de nos camarades de la baraque voisine, elle est de nationalité allemande, elle n'a eu que vingt minutes pour faire ses préparatifs. Que d'angoisse, nous avons en la reconduisant jusqu'à la porte de sortie et quel ne fut pas notre mépris envers ses trous jeunes propres à rien qui se chargent de faire un tel métier. Elle leur a montré qu'elle était une vraie femme car elle fut admirable, consolant même les camarades qui pleuraient en même temps que son départ, le sort qui l'attend, peut-on avoir confiance en de tels hommes. Je l'entends encore nous dire « mes études ne sont pas encore terminées. La pauvre elle avait commencé

sa cinquième année de captivité. Nous l'avons quitté au cri unanime (vive la France) et en détendant mes nerfs sur ses compagnons de route.

.....Sur sa dernière lettre, Maurice qualifie CHURCHILL de vieux con, moi je vous dirai simplement qu'il me dégoûte.....

b) Lettre censurée et destinée à Mme Bailly

à Mme BAILLY Martin- à Mouthier en Bresse par Bellesvres

..... Depuis ma dernière lettre, nous avons assisté au départ de plusieurs de nos camarades. La première, une allemande que la Police de Toulouse est venue chercher lui donnant vingt minutes pour ses préparatifs. Elle avait commencé sa dernière année de captivité, elle méritait bien un départ plus triomphal, car je vous assure que ce n'est pas réjouissant pour nous de voir emmener une de nos camarades par des policiers. Nous connaissons trop leurs exploits. Elle fut admirable, consolant elle-même les camarades qui pleuraient son départ. Nous l'avons quitté au cri unanime de Vive la France et avec les qualificatifs que les policiers méritaient.

c) Lettre censurée concernant le départ d'une internée allemande

Mme (illisible) Brens (Tarn) à madame GALATOIRS, 55 rue Marceau à (illisible) (Indre)

Décidément mes lettres deviennent de plus en plus intéressantes. (illisible) deux autres nouvelles, une bonne une mauvaise. La bonne c'est la libération de notre camarade Susanne qui part après 3 mois d'internement ici, quelle chance. Nous sommes toutes bien heureuse de ce nouveau départ. La mauvaise nouvelle est le départ précipité d'une bonne camarade étrangère (allemande) c'est elle qui t'a fait la broche que je t'ai envoyé hier, elle était internée depuis 4 ans et avant-hier la police de Toulouse est venue la réclamer, on lui a donné 20 minutes pour se préparer et étant donné sa nationalité, nous avons les plus grandes craintes quant à son nouveau sort. Quel crime de livrer ainsi de pauvres femmes. Je t'assure que son départ a beaucoup ému beaucoup d'entre nous et nous l'avons accompagnée jusqu'à la porte non sans dire ce que nous pensions à son escorte et à leurs complices. Notre ami a fait preuve

d'un courage exemplaire et c'est elle qui nous a consolées et encouragées nous garderons toutes un souvenir inoubliable de cette femme et de son bel exemple de courage, mais nous nous souviendrons également de ceux dont le courage ne dépasse pas le porte-monnaie et dont l'unique souci et le seul idéal est de passer à la caisse tous les mois, quelle insouciance de leur part, car je ne puis croire à de la bêtise. Cette lettre ne sera certainement pas en faveur de ma libération, mais comme je ne fais partie de celles qui rampent ou qui payent, le résultat sera le même, la perte s'ouvrira pour moi en même temps que pour celles qui ont toujours porté bien haut leur idéal et qui ont toujours pris la défense des pauvres et des faibles contre la mesquinerie et la méchanceté des tristes représentants du régime.

Source : Archives Départementales du Tarn, Albi, fonds du camp de Brens, 495 W 4, L'inspecteur principal à Monsieur le Commissaire Principal Chef du Service Départemental des Renseignements Généraux, à Albi, le 3 Décembre (pas mention de l'année).

Annexe n°3 - Rapport mensuel du chef de camp, rubrique discipline, référence à la journée du 1^{er} mai, fait le 5 mai 1944.

NATIONALE

.../...
.....
mentionnés dans le paragraphe relatif à la correspondance.

Le plus grand événement du mois a été la fête du 1^{er} mai qui a été célébrée avec la plus grande discrétion, la dignité et le calme, il nous a été permis de constater qu'à cette occasion les politiques communistes les plus marquantes avaient arboré une petite insigne tricolore à leur corsage. De plus, il a été possible de remarquer qu'elles avaient soigné d'une façon particulière, leur attitude vestimentaire. A cet égard elles portaient à peu près toutes soit un foulard, un corsage, ou une blouse où la couleur rouge était le plus en vue.

Après le déjeuner de midi, elles se sont rassemblées en vue de prendre le café en commun, profitant de la circonstance l'une d'elle après avoir mis un bouquet d'aubépine blanche sur la table où une cocarde rouge était en vue, a demandé qu'une minute de silence soit observée à la mémoire des "patriotes d'Eysses", il est à noter à ce sujet que parmi celles-ci se trouve la mère du jeune CHAUVET, (signalé par rapport n° 435 en date du 4/3/44) en quelques mots l'une des internées politiques communistes les plus en vue a rappelé ce qu'était la fête du 1^{er} mai, son origine, ses conséquences sur le monde prolétarien.

Une surveillance discrète ayant été organisée par nos services, il nous a été rapporté que les termes de cette petite collation n'avaient rien de tendancieux, les grandes lignes du sujet exposé étaient d'ordre social.

Avant de se séparer, elles fredonnèrent la "Marseillaise" ce qui clôtura cette causerie.

Durant la matinée, quelques internées au nombre de dix ou six parmi celles qui jouent un rôle secondaire parmi les "politiques" ont parcouru les allées du camp en fredonnant quelques chants scolaires qui n'avaient rien de subversifs.

INTERNEES ETRANGERES

Depuis le départ des internées israélites le 25 Mars 1944, le clan des étrangères a considérablement diminué. Vu leur nombre restreint, on peut considérer leur activité tout à fait inexistante.

.../...
.....

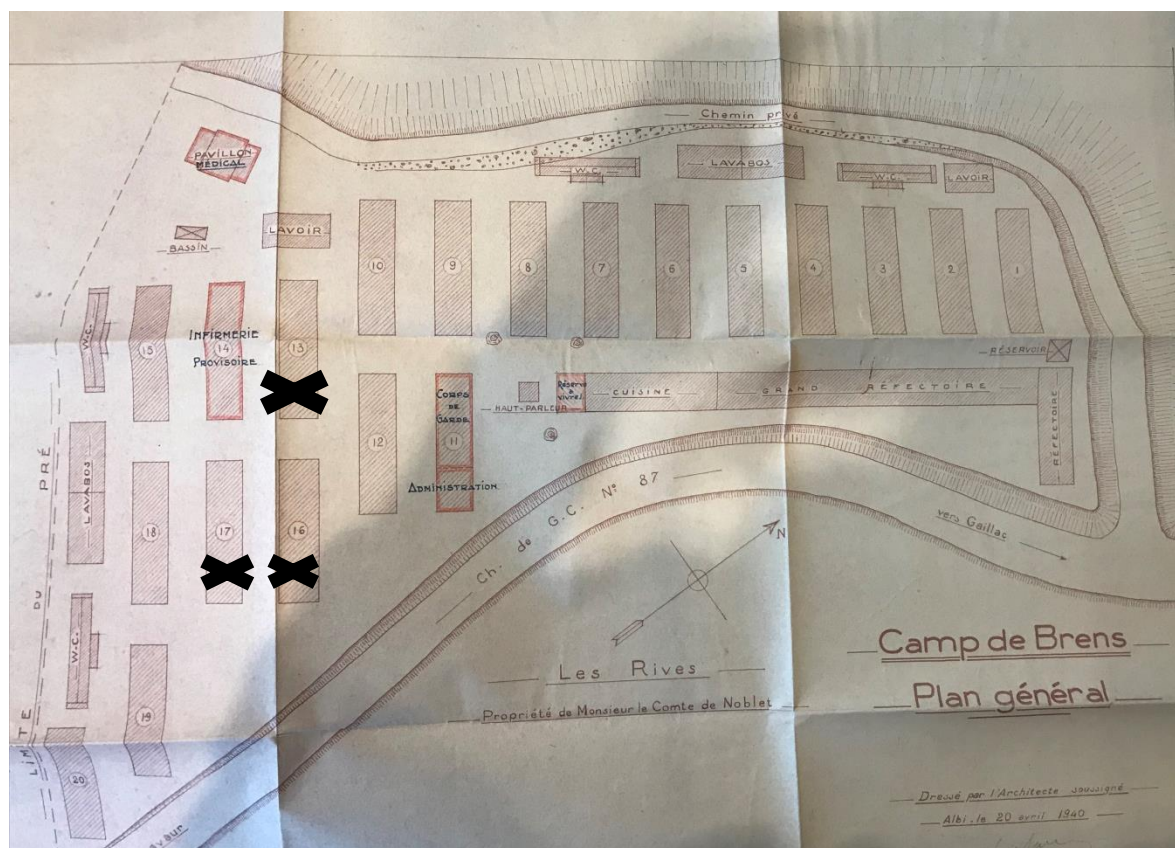
Source : Archives Départementales du Tarn, Albi, fonds du camp de Brens, 495 W 7, rapport mensuel du chef de camp, le 5 mai 1944.

Annexe n°4 – Affiche de propagande pour la politique nataliste de la Révolution Nationale



Source : Affiche disponible dans l'ouvrage de Muel - Dreyfus Francine, *Vichy et l'éternel féminin*, Seuil, Paris, 1996.

Annexe n°5 – Plan du camp de Brens. Les croix noirs indiquent les baraques où a pu avoir lieu la révolte collective du 26 août 1942.



Source : Archives Nationales, F/7/15108, fonds des Archives de l'Inspection générale des camps d'internement.

ÉTAT DES SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

État des sources

Archives publiques

Archives nationales (Pierrefitte-sur-Seine)

- AJ/40 : Archives allemandes de la Seconde Guerre mondiale
 - 439 : Commandement militaire en France (1940-1944)

- 72 AJ : Papiers du Comité d'histoire de la Deuxième Guerre mondiale et fonds privés relatifs à la période
 - 289 : Camps et prisons en France. Seine-Maritime à territoire du Belfort
 - 3058 : Mission belge de recherches en France (1945-1984) sur les lieux d'internement

- F/7 : Ministère de l'Intérieur - Police générale - Secrétariat général à la Police et archives dites « récupérées »
 - 14886 : Collaboration des polices française et allemande
 - 14887 : Internés et détenus
 - 14891 : Camps d'internement
 - 14902 : Administration des Camps d'internement

- F/7 : Ministère de l'Intérieur, Direction du Personnel et du Matériel de la Police nationale. Inspection générale des camps d'internement
 - 15086 : Organisation des services en charge de l'administration des camps d'internement
 - 15095 : Département de l'Aube à Bouches-du-Rhône
 - 15105 : Département de Hautes-Pyrénées à Pyrénées-Orientales (1939-1961)
 - 15108 : Département de Tarn et Territoire-de-Belfort (1941-1953)

Centre de Documentation Juive Contemporaine (Mémorial de la Shoah)

- CDX-CDXXX : Fonds de l'Union Général des Israélites de France (UGIF). 1939-1945
 - CDXVI-101 : lettre de Monsieur Pierre Lippmann, Chef de la 3^e Section, 30 Avenue Pasteur, 30 BRIVE.

- CDXVII-96a : Note datée du 29/06/1943 de l'Union générale des israélites de France concernant l'arrestation d'Elodie Crémieux. 1943
- DC-15 : Camp d'internement Brens. 4 témoignages sur ce camp paru dans le journal « Le lien »

Service inter-établissement de coopération documentaire (SICD)

La Contemporaine (Nanterre)

- F/DELTA/2149/5005 : Correspondances, listes d'internés, plannings des cultes et des cours, paroles de chansons/de cantiques, partitions, extrait de pièce de théâtre, cartes postales, notes manuscrites, tapuscrit de l'article de *Causes communes* "L'action de la Cimade à Brens, un camp souvent oublié". 1942-1944

Archives départementales des Bouches-du-Rhône (Marseille)

- 142 W : camps d'internement. Généralités Direction régionale des camps de séjour surveillé
 - 9 : direction régionale des camps de séjour surveillé : rapport de la commission de contrôle, inspection des camps. 1945
 - 76 : camp de Saliers. Administration : aménagement du camp, travaux, marchés, factures, correspondance, dissolution. 1942-1945
 - 77 : camp de Saliers. Administration : règlements intérieurs, notes de service, armement du personnel ; rapports mensuels sur le fonctionnement du camp. 1942-1944
 - 83 : camp de Saliers. Internés : transferts, libérations, évasions. 1942-1944
- 76 W : administration générale ; évènements liés à l'état de guerre ; police, surveillance de l'opinion publique, vie politique ; affaires sociales, travail ; économie et ravitaillement ; culture, affaires diverses ; sociétés mutualistes et de secours. Préfecture / Cabinet Service. 1931-1946
 - 10 : Administration générale. Rapports des préfets, des sous-préfets. Synthèses des rapports des préfets rédigées par le ministère de l'Intérieur (novembre 1941-septembre 1942, décembre 1942-mai 1943, juillet 1943). *Bulletin de documentation*. Réponses aux questions posées par les préfets. 1941-1944.

- 88 : Courrier, rapports, audience du préfet.
- 105 : Camps de séjours surveillés, assignés à résidence. Instructions générales concernant le fonctionnement, l'administration, la classification, notes diverses adressées aux préfets, aux commandants des camps (1940-1944). Correspondance (1940-1944). Propositions d'individus à interner, rapports de police (1944)
- 110 : Evènements liés à l'état de guerre. Evasions des camps, recherches d'individus, messages de recherches.
- 111 : Papiers concernant des individus internés, rapports, avis arrêtés. 1940-1944
- 119 : Rapports avec les forces d'occupation. Opérations de police : internement, arrestations. 1942
- 188 : Police, surveillance de l'opinion publique, vie politique. Opérations de répressions. Internements, arrestations, remises de ressortissants étrangers aux autorités allemandes (1940). Mesures de regroupements (1941). 1940-1944

Archives départementales du Tarn (Albi)

- 495 W : Fonds du Camp de Brens
 - 1 : Procédures et règlement de l'internement administratif. 1941-1945
 - 4 : Organisation du camp de Brens. Rébellions, instructions, règlement intérieur. 1942 – 1945
 - 5 : Etats des lieux. 1941
 - 6 : Utilisation du camp. Correspondances, notes. 1941
 - 7 : Fonctionnement du camp de Brens. 1940-1945
 - 46 : Mouvement des internées. Evasions ou tentatives. 1942-1944
 - 48 : Vie au camp. Droits des internées. 1942-1947
 - 50 : Activités culturelles. Enseignement, cinéma, pratique d'un culte. 1942-1943
- 1680 W : Direction départementale des polices urbaines. Commissariat de Gaillac.
 - 5-9 : Circulaires, notes classées par sujet. 1935-1944
 - 14-29 : Dossiers individuels des affaires traitées durant la période 1939-1945

Archives Départementales de Meurthe-et-Moselle (en ligne)

- 100 W 127 : Fonds André Jean-Faure. Rapport sur les centres de séjour surveillé de 1943

Sources audiovisuelles

- Université Toulouse II-Le Mirail (en ligne)
 - Documentaire Camps de femmes.

- Centre de Documentation Juive Contemporaine (Mémorial de la Shoah)
 - VMS0810 : Documentaire Un camp tzigane où il ferait bon vivre...
 - VMS1085 : Documentaire Des Français sans histoire

Sources imprimées

- *Revue d'Histoire de la Shoah*
 - Dora Schaul, « Renée Fabre » dans la résistance (1913-1999). Entretien recueilli en mars 1998 et mis en forme par Claude Collin

- Ouvrage à caractère de source
 - Aulne, Mary ; Pochon, Clémentine, *C'est aujourd'hui dimanche*, Nice, Les enfants rouges, 2019

Bibliographie

I. Outils de travail

Berstein Gisèle et Serge, *Dictionnaire historique de la France contemporaine*, Bruxelles, Complexe, 1995

Cointet, Michèle ; Cointet, Jean-Paul (dir.), *Dictionnaire historique de la France sous l'Occupation*, Paris, le Grand livre du mois, 2000

Erving Goffman et les institutions totales: [colloque, Grenoble, 18-19 novembre 1999], Amourous, Charles ; Blanc, Alain (dir.), Paris, L'Harmattan, 2001

Foucault, Michel, « Il faut défendre la société », Cours au collège de France (1975-1976)

Pennetier, Claude, *Le Maitron, Dictionnaire biographique, mouvement ouvrier, mouvement social*, (dir. Maitron, Jean ; Pennetier Claude), [en ligne] < <https://maitron.fr/>>, (consulté le 21/06/2021)

Leroux, Bruno ; Lévissee-Touzé Christine, Marcot François (dir.), *Dictionnaire historique de la Résistance : résistance intérieure et France Libre*, Paris, Robert Laffont, 2006

Pollak, Michael, *Une identité blessée, Etude de sociologie et d'histoire*, Paris, Editions Métailié, 1993 (textes réunis par François Bédarida, Luc Botanski)

Sofsky, Wolfgang, *L'organisation de la terreur. Les camps de concentration*, Paris, Calmann-Levy, 1995 (édit. originale : 1993 ; traduit de l'allemand par Olivier Mannoni)

Apports méthodologiques

Ory, Pascal, *L'histoire culturelle*, Paris, Presses Universitaires de France, 2011, vol.3e éd

Veyne, Paul, *Comment on écrit l'histoire, Essai d'épistémologie*, Paris, Ed. du Seuil, 1971

II. Ouvrages généraux sur le régime de Vichy et la Seconde Guerre mondiale

Azema, Jean-Pierre; Bedarida, François (dir.), *La France des années noires*, 2 vol., Paris, Seuil, 2000 (1^e édit. : 1993)

Burrin, Philippe, *La France à l'heure allemande, 1940-1944*, Paris, Seuil, 1995

Cointet, Michèle, *Nouvelle histoire de Vichy, 1940-1945*, Paris, Fayard, 2011

Collectif, *Les jours sans, 1939-1949. Alimentation et pénurie en temps de guerre*, (dir. Doré-Rivé, Isabelle), Lyon, Libel, 2017.

Conan, Eric ; Rousso, Henry, *Vichy, un passé qui ne passe pas*, Paris, Fayard, 1994

Eggers, Christian, « L'internement sous toutes ses formes : approche d'une vue d'ensemble du système d'internement dans la zone de Vichy », *Le Monde Juif*, vol. 153, no. 1, 1995

Giraudier, Vincent, *Les bastilles de Vichy: répression politique et internement administratif 1940-1944*, Paris, Tallandier, 2009

Paxton, Robert, *La France de Vichy, 1940-1944*, Paris, Seuil, 1997 (édition originale : 1972 ; traduit de l'anglais par Claude Bertrand)

Rousso, Henry, *Le Syndrome de Vichy de 1944 à nos jours*, Paris, Seuil, 1990 (1^{ère} édit. : 1987)

Rousso, Henry, *Le Régime de Vichy*, Paris, Presses universitaires de France, 2007

L'héritage de la pratique de la censure repris par Vichy

Forcade, Olivier, « Voir et dire la guerre à l'heure de la censure (France 1914-1918) », *Le temps des médias*, n°4, 2005 [En ligne], < <https://www.cairn.info/revue-le-temps-des-medias-2005-1-page-50.html> > (consulté le 13 juin 2020)

Pécout, Christophe. « Les jeunes et la politique de Vichy. Le cas des Chantiers de la Jeunesse », *Histoire@Politique*, vol. 4, n°1, 2008 [En ligne], < <https://www.cairn.info/revue-histoire-politique-2008-1-page-9.htm> > (consulté le 13 juin 2020)

Les populations « indésirables » sous le régime de Vichy et en Europe

Asséo, Henriette, *Les Tsiganes, Une destinée européenne*, Paris, Gallimard, 1994

Audeval, Aurélie, « Les étrangères indésirables et l'administration française. 1938-1942 : socio-histoire d'une catégorisation d'État », thèse de doctorat d'histoire sous la direction de Gérard Noiriel, EHESS, 2016

Hasdeu, Iulia, « Corps et vêtements des femmes rom en Roumanie. Un regard anthropologique », *Études Tsiganes*, vol. 33-34, no. 1-2, 2008, pp. 60-77

Hubert, Marie-Christine, « Les réglementations anti-Tsiganes en France et en Allemagne, avant et pendant l'occupation », *Revue d'Histoire de la Shoah*, vol. 167, no. 3, 1999

Fijalkow, Jacques (dir.), *Vichy, les Juifs et les Justes- L'exemple du Tarn*, Toulouse, Privat, 2003

Filhol, Emmanuel ; Hubert, Marie-Christine, *Les Tsiganes en France un sort à part 1939-1946*, Paris, Perrin, 2009

Poueyto, Jean-Luc, « Qu'est-ce qu'un Gadjó ? » in *Roms, Tsiganes, Nomades. Un malentendu européen* (dir. Coquio Catherine, Poueyto, Jean-Luc), Paris, Karthala, 2014, pp. 531-535

Vasile, Aurélia, « La répression anticomuniste pendant la Seconde Guerre mondiale », *Hypothèses*, [en ligne], < <https://anrpaprika.hypotheses.org/644>>, (consulté le 18/06/2021)

Wieviorka, Annette, *Ils étaient Juifs, Résistants, Communistes*, Paris, Perrin, 2018

III. Camps et expérience d'enfermement

Ouvrages généraux

Doulut, Alexandre, *Les Juifs au camp de Rivesaltes : internement et déportation, 1941-1942*, Paris, Edition Lienart / Mémorial du Camp de Rivesaltes, 2014

Doulut, Alexandre, *Les Tsiganes au camp de Rivesaltes : 1941-1942*, Paris, Edition Lienart / Mémorial du Camp de Rivesaltes, 2014

Grynberg, Anne, *Les camps de la honte : les internés juifs des camps français 1939-1944*, Paris, La Découverte, 1999

Laharie, Claude, *Le camp de Gurs, 1939-1945 : un aspect méconnu de l'histoire du Béarn*, Pau, JD Editions, 1989

Mencherini, Robert, *Provence-Auschwitz : de l'internement des étrangers à la déportation des juifs (1939-1944)*, Université de Provence, 2007

Peschanski, Denis, *La France des camps : l'internement 1938-1946*, Paris, Gallimard, 2014 (1^e édition : 2002)

Weil, Joseph, *Contribution à l'histoire des camps d'internement dans l'anti-France*. Paris, CDJC, 1946

Captivité de guerre et résistance à l'enfermement

Becker, Annette, *Les messagers du désastre*, Paris, Fayard Histoire, 2018

Berlière, Jean-Marc, *Polices des temps noirs. France 1939-1945*, Paris, Perrin, 2018

Borwicz, Michel, *Ecrits des condamnés à mort sous l'occupation nazie (1939-1945)*, Paris, Gallimard, 1996 (1^{ère} édit. : 1973)

Catherine, Jean-Claude (dir.), *La Captivité des prisonniers de guerre. Histoire, art et mémoire (1939-1945)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2008

Cochet, François, *Soldats sans armes. La captivité de guerre : une approche culturelle*, Bruxelles, Bruylant, 1998

Farcy, Jean-Claude, *Les camps de concentration français de la première guerre mondiale (1914-1919)*, Paris, Éd. Anthropos, 1995

Kevonian, Dzovinar, Dreyfus-Armand, Geneviève, Amar, Marianne (dir.), *La Cimade et l'accueil des réfugiés : identités, répertoires d'actions et politiques de l'asile, 1939-1994*, Nanterre, Presses universitaires de Paris Ouest, 2013

Mencherini, Robert, *La Libération et les années tricolores (1944-1947)*, Midi rouge, ombres et lumières (volume 4), Paris, Syllepse, 2014

Pathé, Anne-Marie ; Théofilakis, Fabien (dir.), *La captivité de guerre au XX^e siècle : des archives, des histoires, des mémoires*, Paris, Armand Colin, 2012

Peschanski Denis, « Les camps français d'internement (1938-1946) », thèse de doctorat d'histoire sous la direction d'Antoine Prost, Université Panthéon-Sorbonne - Paris I, 2000

Sémelin, Jacques, « Qu'est-ce que résister ? », *Esprit*, n° (non mentionné), janvier 1994

Camp de Brens

Combelles, Marie, « Un camp d'internement de femmes sous Pétain: Brens, 1942-1944 », mémoire de maîtrise d'histoire sous la direction de Patrick Cabanel, Université de Toulouse 2, 2001, 178f.

Gilzmer, Mechtild, *Camps de femmes: chroniques d'internées, Rieucros et Brens, 1939-1944*, Paris, Editions Autrement, 2000

Roche, André, *Brens, Histoire d'un village*, Mairie de Brens, 2007

Camp de Saliers

Debilly, Isabelle, *Un camp pour les Tsiganes : Saliers, Bouches-du-Rhône, 1942-1944*, Marseille, Archives Départementales des Bouches-du-Rhône, 2001

Théophile Leroy, « Des nomades derrière les barbelés, Etude du camp d'internement de Linas-Montlhéry en France occupée (novembre 1940- avril 1942) », thèse de doctorat d'histoire sous la direction d'Elissa Mailänder et Ilse About, Ecole doctorale de Sciences Po Paris, 2016

Pernot, Mathieu ; Asséo Henriette ; Hubert, Marie-Christine, *Un camp pour les Bohémiens : mémoires du camp d'internement pour nomades de Saliers*, Arles, Actes Sud, 2001

IV. Internement, guerre, résistance et femmes au prisme de l'histoire du genre

Andrieu, Claire, « Réflexions sur la Résistance à travers l'exemple des Françaises à Ravensbrück », *Histoire@Politique*, n° 5, 2008, [En ligne], < <https://www.cairn.info/revue-histoire-politique-2008-2-page-3.htm> > (consulté le 19 juin 2020)

Aulne, Mary ; Pochon Clémentine, *C'est aujourd'hui Dimanche*, Nice, Les enfants rouges, 2019

Collectif, *La Guerre et les Femmes*, (sous la dir.de Jean Baechler, Marion Trévisi), Paris, Hermann Editeurs, 2018

Dreyfus- Muel, Francine, *Vichy et l'éternel féminin*, Paris, Seuil, 1996

Gilzmer, Mechtild, *Camps de femmes: chroniques d'internées, Rieucros et Brens, 1939-1944*, Paris, Editions Autrement, 2000

Gilzmer, Mechtild ; Levisse-Touzé, Marie-Christine ; Martens, Stefan (dir.), *Les femmes dans la Résistance en France*, Paris, Tallandier, 2003

Lacour-Astole, Catherine, *Le genre de la Résistance, La Résistance féminine dans le Nord de la France*, Paris, Presses de Sciences Po, 2015

Mailänder, Elissa, « La fabrique des surveillantes SS », *L'Histoire*, n°403, 2014 [En ligne], <<https://www.lhistoire.fr/la-fabrique-des-surveillantes-ss>> (consulté le 13 juin 2020)

Mosse, Georges, *The Image of Man- The creation of modern masculinity*, New-York, Oxford University Press, 1996. Traduit en français par Hechter, Michèle, Paris, Abbeville, 1997

Peschanski, Denis, « L'internement des femmes dans la France des années noires », in Fijalkow, Jacques, *Les femmes des années 1940 Juives et non Juives, souffrances et résistance*, Paris, les Editions de Paris, 2004

Pollard, Miranda, *Reign of Virtue : Mobilizing Gender in Vichy France*, Chicago, University of Chicago Press, 1998

Thébaud, Françoise, *Ecrire l'histoire des femmes et du genre*, ENS Editions, 2007

Table des annexes

Annexe 1 – Carte de localisation des camps d'internement en France (1942).....	162
Annexe 2 – Retranscription des lettres censurées des internées.....	163
Annexe 3 - Rapport mensuel du mois de mai 1944, rubrique discipline.....	166
Annexe 4 – Affiche de propagande de politique nataliste de la Révolution Nationale.....	167
Annexe 5 – Plan du camp de Brens.....	168

Table des illustrations

Figure 1 – Fiche d'identification d'une internée à Saliers.....	8
Figure 2 – Planche de la BD <i>C'est Aujourd'hui Dimanche</i>	49
Figure 3 – Plan général du camp de Brens.....	55
Figure 4 – Menus alimentaires type au camp de Brens.....	72
Figure 5 – Dessin de cinq femmes se lavant à Rieucros, réalisé Sylta Busse.....	98

Table des matières

Introduction.....8

La notion de résistance dans l'internement administratif en France durant la Seconde Guerre mondiale, faire connaître ce phénomène par un prisme peu connu

La notion de résistance dans le système de l'internement administratif à Brens et Saliers – Présentation et choix du sujet

Résistance et internement : des phénomènes au carrefour de plusieurs champs d'étude

L'internement administratif et ses formes de résistance : état des lieux de l'historiographie

La *résistance* dans l'expérience de l'internement : élaboration d'un corpus de sources de natures différentes

L'étude comparative, une méthode pour mieux comprendre les résistances et à Brens et à Saliers

Les enjeux des camps d'internement de Saliers et de Brens : deux natures de camps d'internement et deux populations dites « minoritaires »

Problématique

Partie I – Brens et Saliers, deux camps de nature différente pour deux populations internées ?34

Chapitre 1 – Les camps d'internement, résultat d'une politique arbitraire d'exclusion et de discrimination du régime de36

A- La construction de deux camps d'internement de natures et de fonctions différentes.....36

a) Saliers, mars 1942 : un « village pour les nomades », une vitrine pour Vichy..... 34

b) Brens : l'ouverture d'un camp d'internement répressif pour femmes (février 1942).....38

B- L'internement administratif ou l'isolement des populations dites « indésirables » comme projet politique.....40

a) L'internement des « nomades » à Saliers, une catégorisation floue reprise par les autorités françaises et allemandes40

b) L'internement des femmes, reflet du patriarcat vichyste ?.....42

C- Etre une femme dans le système de l'internement administratif.....43

a) Etre surveillée par un personnel masculin, un danger ? Le cas de Saliers.....43

b) Surveillantes et gardiennes à Brens : une sensibilité particulière quant à la condition des internées45

Chapitre 2 - Une difficile application des considérations théoriques dans la pratique.....	52
A- L'internement administratif, facteur de mixité sociale.....	52
a) Brens : des motifs d'internement multiples.....	52
b) Saliers : l'expérience de l'internement multigénérationnelle.....	56
c) Les autorités allemandes dans les camps français et leurs rapports aux autorités françaises.....	58
B- Des motifs d'internements arbitraires et injustifiés ?.....	61
a) L'internement des « filles de mauvaises vie » à Brens, une mesure légale	61
b) L'internement général des « nomades » à Saliers ou le mélange de populations distinctes ...	64
Partie 2- Les réactions résistantes, conséquence de l'internement administratif	68
Chapitre 3 - L'internement sous Vichy, un terreau favorable à l'apparition de comportements résistants.....	70
A- Enfreindre le règlement intérieur du camp malgré les sanctions : la quête d'une amélioration des conditions de vie	70
a) Vol et trafic : contrevenir au règlement pour aménager son quotidien difficile.....	70
b) Quand les interné.e.s œuvrent pour pallier les aménagements inadaptés à l'internement....	74
c) Un ensemble de comportements considérés comme interdits : l'isolement comme punition	77
B- Personnel et gestion administrative, des opportunités à intégrer dans les stratégies résistantes ..	80
a) Complicité et relations cordiales avec des gardiens : des comportements prohibés mais des possibilités d'améliorer sa condition d'interné.e.s ?	80
b) Des comportements résistants rendus possibles par l'inexpérience et le sous-effectif du personnel de garde	83
c) Les évasions à répétitions ou comment profiter des faiblesses du système de surveillance...85	
C- Jalousie et concurrence au sein des camps, à l'origine de certains « débordements »	89
a) Rôle au sein du camp et motifs d'internement : entre convoitise et rivalité à Brens	89
b) Les femmes à Saliers : une source de conflit entre les interné.e.s	92
Chapitre 4 - Combattre la réalité morose de l'internement : entre marges de manœuvre et stratégies des interné.e.s.....	96
A- Réactions des interné.e.s à l'oisiveté et au quotidien difficile	96
a) L'hygiène corporelle à Brens, un combat quotidien et marquant pour les internées	96
b) Détourner les activités autorisées au sein du camp	100

B- De l'été 1942 au début de l'année 1943 : résister à la déportation et se raccrocher à l'horizon d'un futur serein.....	105
a) A Brens, la peur de la déportation dès août 1942 : des tentatives d'évasion différentes de celles d'avant pour y résister	105
b) « L'espoir d'un meilleur avenir » : un moyen de résister à la réalité présente de l'internement?.....	110

Partie 3 - La résistance consciente et revendiquée : Rejeter et dénoncer sa condition d'interné auprès des autorités et de la population environnante..... 114

Chapitre 5 - Par la voix, par la plume et le corps : traces d'une résistance engagée ?..... 116

A- Les femmes à Brens : une résistance au féminin politiquement engagée	116
a) L'internement administratif, une mesure dénoncée et rejetée par les internées de Brens	116
b) La correspondance : un moyen de dénoncer la politique de Vichy	119
c) Résister en se réappropriant des symboles de la nation française.....	122
B- Les refus par le corps: simple mécontentement ou revendication ?	127
a) La « chaine humaine » de Brens, 26 août 1942 : l'exemple de la solidarité féminine face à la politique de déportation	128
b) 31 mars 1942, une bagarre à Saliers entre deux internés et un garde : renversement de la domination	134

Chapitre 6 – Résister à l'horizon du camp et de son environnement 140

A- Dissuader la résistance par des sanctions plus sévères ?	140
a) Interdiction de la correspondance et privation de visites : une atteinte psychologique	140
b) Les sanctions alimentaires : priver les internés des colis de leurs proches	143
B- La population environnante : une aide à la résistance pour les internées ?	145
a) Une indifférence quasiment totale et constante à l'égard des internées de Brens	146
b) La désillusion des évadés de Saliers : les dénonciations des habitants locaux.....	149
c) Les réseaux clandestins communistes, l'exception qui confirme la règle ?.....	150

Conclusion 155

Annexes..... 162

État des sources 169

Bibliographie..... 173

Table des annexes 178

Table des illustrations..... 178

Table des matières 179